

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TÉLÉPHONÉ**

### **04 Janvier 2012 /18H00 – 20H20**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absent excusé**

Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants et leurs présente ses meilleurs vœux en ce début d'année.

#### **1. Administration, informations générales**

##### **1.1. Evolution du projet de nouveau logiciel des adhésions**

Le délai de développement et de test étant plutôt court pour envisager une mise en service du nouveau dispositif de gestion des adhésions en septembre 2012, par sécurité il est proposé de déporter l'ouverture de ce nouveau dispositif au mois de septembre 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du BDF et elle sera soumise aux membres du CDF.

Le BDF proposera également au CDF de retenir la filiale d'ACTIVE NETWORK comme prestataire pour réaliser le développement du nouveau dispositif de gestion des adhésions.

##### **1.2. Groupe de travail / proposition ASO**

Le Président LESCURE propose la création d'un groupe de travail pour étudier les propositions formulées par ASO. Ce groupe de travail serait composé de Philippe LESCURE, Cédric GOSSE, Emmanuel CHABANNES, Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH.

Les membres du BDF valident cette proposition.

##### **1.3. Ligue de Martinique : AG Extraordinaire et demande de mise sous tutelle**

Les clubs du FOYAL TRIATHLON, du CLUB CYCLISTE ET TRIATHLETE DU NORD CARAIBE TRIATHLON et du RSMA MADININA TRIATHLON, soit la totalité des clubs affiliés à la F.F.TRI. à ce jour, ont demandé à la Ligue Martinique la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de :

- révoquer le Comité Directeur Régional actuel
- demander une mise sous tutelle fédérale.

La possibilité d'une mise sous tutelle fédérale étant prévue tant par les statuts fédéraux que par les statuts de la ligue régionale, compte tenu de la situation en Martinique, il est proposé d'accéder à la demande de mise sous tutelle fédérale et de la maintenir jusqu'à la prochaine Assemblée Générale où des élections devront avoir lieu pour mettre en place un nouveau comité directeur ainsi qu'un nouveau Président de Ligue.

Les membres du BDF valident cette proposition et mandate Jean-Michel BUNIET (Vice Président) pour assurer la gestion et le suivi de cette tutelle ainsi que pour présider l'Assemblée Générale Extraordinaire demandée par les clubs martiniquais.

**1.4. Comité de labellisation « Ecole de Triathlon »**

Le comité de labellisation « Ecole de Triathlon » étudiera demain les demandes des clubs qui souhaitent un réexamen de leur dossier. Les éventuelles demandes d'appel des décisions prises par le comité de labellisation seront traitées par le BDF la semaine prochaine.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**BUREAU DIRECTEUR FEDERAL**  
**13 Janvier 2012 /15H00 – 19H30**  
**PARIS CNOSF**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absent excusé**

-



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration, informations générales**

**1.1 Point licences**

Au 12 janvier 2012, la F.F.TRI. dénombre 2 858 licenciés de plus qu'au 12 janvier 2011, soit une progression de date à date de 10 %. Nous enregistrons également 4 clubs de plus qu'à la clôture de la saison 2011.

**1.2. Evolution du projet de nouveau logiciel des adhésions**

Le délai de développement et de test étant plutôt court pour envisager une mise en service du nouveau dispositif de gestion des adhésions en septembre 2012, le BDF proposera au CDF de déporter l'ouverture de ce nouveau dispositif au mois de septembre 2013.

Patrick SOIN informe les membres du BDF que Pierre BARDI, chargé des adhésions, a fait savoir qu'il envisageait de quitter la F.F.TRI.. Pierre BARDI n'a à ce jour pas remis de lettre de démission, il est donc toujours en poste, mais nous devons tenir compte cette information pour nous assurer que la continuité du service des adhésions pourra être maintenue après son éventuel départ, ce qui nécessite donc de compléter la formation de Céline RISAL, et prévoir la mise en place d'un groupe de pilotage chargé de la mise en place du nouveau dispositif de gestion des adhésions.

Ce groupe de pilotage sera composé de Patrick SOIN, Jean-Michel BUNIET, Pierre BIGOT, Guillaume FRITSCH.

**1.3. Retours des ligues relatifs au site Internet et au dispositif de gestion des licences**

Cédric GOSSE fait part aux membres du BDF de quelques retours, en lien avec les produits fédéraux (système des adhésions, site internet), qui lui ont été transmis à l'occasion de sa présence aux Assemblées Générales de certaines Ligues régionales.

- Si les clubs sont favorables au projet en cours d'évolution du logiciel des adhésions, ils souhaitent qu'un dispositif se stabilise enfin, au regard des changements trop fréquents ces dernières années.
- Le site Internet fédéral ne serait pas à la hauteur de leurs attentes, et certains rencontrent des difficultés pour l'utiliser et s'y repérer.
- La liasse « Assurance » pour les licences est très lourde à gérer.
- La saisie des licences pour les Clubs ayant beaucoup de jeunes, qui leur est de fait souvent dévolue, est particulièrement laborieuse, d'autant qu'il leur faut sortir une à une les attestations. La dématérialisation de la licence serait assez mal vécue par les adhérents.
- Une évolution vers le « tout internet » n'est pas souhaitée, notamment dans une prise en compte des zones rurales qui n'ont pas toujours accès à cet outil.

Les membres du Bureau Directeur entendent ces différentes remarques et précisent que dans d'autres ligues, en dehors du souhait de pouvoir éditer plusieurs licences à la fois, toutes les problématiques évoquées ne se posent pas nécessairement.

Pour ce qui concerne la remise de la « liasse assurance », il est rappelé qu'il s'agit d'une obligation légale. Il s'agit de remettre à chaque demandeur de licence la notice d'information assurance remise par notre assureur et transmise par les ligues régionales à chaque club. Lorsque la demande de licence est effectuée sur Internet, la notice d'assurance est également disponible dans le fichier PDF de demande de licence et il est précisé que les licenciés n'ont pas l'obligation d'imprimer le fichier dans son intégralité.

Il est également rappelé qu'il est à ce jour toujours possible de se licencier sans passer par Internet (formulaire papier).

Concernant le site internet fédéral, Frank GASQUET prend acte des difficultés rencontrées et demande que celles-ci lui soient remontées de façon précise, afin de les prendre en compte lors d'une possible évolution.

#### **1.4 Calendrier des réunions fédérales 2012**

Un Bureau Directeur se tiendra à l'Île de La Réunion, dès l'arrivée, soit vendredi 3 février à 14H30.

Françoise HUOT-JEANMAIRE souhaite un espace de rencontre entre les membres du Bureau Directeur, les Président(e)s de Ligues Outremer, les délégués locaux et les élus des Îles de la Zone Océan Indien, à la suite de la réunion du Bureau Directeur. Ce programme sera affiné dans les jours à venir.

Le calendrier des réunions fédérales 2012 a été arrêté lors Bureau Directeur de décembre dernier. La date du congrès ITU, arrêtée entre temps, est fixée au 13 octobre 2012, en Nouvelle Zélande. Les réunions de Bureau et Comité Directeur physiques d'octobre sont déplacées :

- **Bureau Directeur** : vendredi 26 octobre à PARIS
- **Comité Directeur** : samedi 27 octobre à PARIS

Patrick SOIN attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur la nécessité à prévoir éventuellement une seconde réunion téléphonique du Comité Directeur prévue le 2 octobre 2012, et consacrée à la Réglementation. Si habituellement, les points de modification de la Réglementation non traités au CD téléphonique, sont finalisés sur le Comité Directeur physique suivant, se déroulant généralement deux semaines après, cette possibilité ne sera pas envisageable, au regard de la date tardive du Comité Directeur physique du 27 octobre.

#### **1.5. Représentation fédérale :**

##### **1.5.1. Assemblées Générales de Ligues Régionales**

Un nouveau point est fait en réunion de BDF concernant les représentations fédérales aux Assemblées Générales de Ligues. Il est noté l'absence de membres du Comité Directeur et de Président(e)s de Ligues, à la réunion du Comité Directeur de ce samedi 14 janvier, du fait de la tenue de nombreuses Assemblées Générales de Ligues.

Cédric GOSSE représentera la F.F.TRI. à l'Assemblée Générale de Picardie.

##### **1.5.2. Grandes Epreuves Fédérales**

Le calendrier des Grandes Epreuves Fédéral, mis à jour, est présenté en réunion.

#### **1.6. Assemblée Générale Fédérale 2012 :**

##### **1.6.1. Proposition de modification du Règlement Intérieur**

Les propositions de modifications du Règlement Intérieur, présentées par Jean-Michel BUNIET, dans le tableau ci-dessous, sont validées à l'unanimité, par les membres du Bureau Directeur. Elles seront présentées pour validation au Comité Directeur du 14 janvier, puis à l'Assemblée Générale du 4 février, et ne pourront être définitives qu'avec l'accord du Ministère des Sports.

### **Proposition de modifications du Règlement Intérieur**

Les propositions de modification apparaissent surlignées en jaune.

#### **3.1.3.2 Positionnement de la L.R.TRI.**

Pou permettre à la L.R.TRI. de mener à bien sa mission de traitement de demandes d'adhésions, la F.F.TRI. met à sa disposition les programmes informatiques spécifiques à ces traitements et forme les opérateurs régionaux à l'utilisation de ces programmes.

La L.R.TRI. est en charge du traitement administratif des demandes et à ce titre :

- réceptionne les demandes d'adhésion,
- les contrôle et les valide pour accord,
- les enregistre sur l'Application Logiciel Régional que la F.F.TRI. a mis à sa disposition,
- transmet à la F.F.TRI. les enregistrements effectués au niveau régional.

La F.F.TRI. est en charge de la délivrance aux L.R.TRI. des pièces administratives appropriées.

Pour mémoire il est rappelé ici que le traitement des demandes de mutations est géré par la F.F.TRI..

#### **Suppression des points**

~~3.1.6 — Composition de l'Assemblée Générale (de ligue)~~

~~3.1.7 — Comité Directeur (de ligue)~~

~~3.1.8 — Bureau Directeur (de ligue)~~

et remplacement par :

#### **Statuts**

Conformément au point 1.3.3. des statuts fédéraux, « les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI.. ».

Ces modèles de statuts imposés précisent notamment la composition de l'Assemblée Générale Régionale, les modalités d'élection du Comité Directeur Régional, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes régionales.

#### **Suppression des points**

~~3.2.4. — Composition de l'Assemblée Générale (départemental)~~

~~3.2.5 — Comité Directeur (départemental)~~

~~3.2.6 — Bureau Directeur (départemental)~~

et remplacement par :

#### **Statuts**

Conformément au point 1.3.3. des statuts fédéraux, « les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI.. ».

Ces modèles de statuts imposés précisent notamment la composition de l'Assemblée Générale Départementale, les modalités d'élection du Comité Directeur Départemental, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes départementales.

### **1.6.2. Proposition de modification du Règlement Disciplinaire**

Les propositions de modifications du Règlement Disciplinaire, présentées par Jean-Michel BUNIET, dans le tableau ci-dessous, sont validées à l'unanimité, par les membres du Bureau Directeur. Elles seront présentées pour validation au Comité Directeur du 14 janvier, puis à l'Assemblée Générale du 4 février, et ne pourront être définitives qu'avec l'accord du Ministère des Sports.

Les résultats des affaires traitées par la Commission Nationale de Discipline apparaitront sur le site internet de la F.F.TRI., mais les noms des personnes ne seront pas notifiés, comme le prévoit la CNIL.

### Projet de modification du Règlement disciplinaire

Les modifications apparaissent surlignées en jaune.

#### 1.7 et 2.5 Défense

Le plaignant ainsi que le licencié poursuivi et, le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale, sont convoquées invitées par le Président de l'organe disciplinaire, par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire (remise par voie d'huissier, remise en mains propres contre décharge) et ce, quinze jours au moins avant la date de la séance. Lorsque la procédure disciplinaire est engagée par ou à l'encontre d'une personne morale, son représentant statutaire est convoqué dans les mêmes conditions. (.../...)

Les frais engagés par le plaignant ainsi que par le licencié poursuivi (déplacement – restauration – avocats – etc.....) sont à leur charge.

#### 3.3. Barème type

##### 3.3.1. Entre concurrents ou envers un spectateur

- ± 2 mois de retrait de licence avec interdiction de participation aux épreuves agréées par la F.F.TRI. en période de compétition et déclassement de l'épreuve pour :
  - Insultes
  - Propos injurieux
  - Gestes obscènes
  - Menaces verbales
- 2 4 mois de retrait de licence avec interdiction de participation aux épreuves agréées par la F.F.TRI. en période de compétition et déclassement de l'épreuve pour :
  - Jet d'objet, de liquide
  - Bousculade volontaire
  - Tentative de coups
  - Crachat

#### 1.5.3. Proposition de modification des statuts

Les propositions de modifications des Statuts, présentées par Jean-Michel BUNIET, dans le tableau ci-dessous, sont validées à l'unanimité, par les membres du Bureau Directeur. Elles seront présentées pour validation au Comité Directeur du 14 janvier, puis à l'Assemblée Générale du 4 février, et ne pourront être définitives qu'avec l'accord du Ministère des Sports.

### Proposition de modification des Statuts

Les modifications proposées apparaissent surlignées en jaune.

#### 1.3. Les organismes nationaux, régionaux ou départementaux

(...)

- 1.3.3. Les statuts de ces organismes doivent être compatibles avec les statuts de la Fédération. Les statuts des organismes départementaux et régionaux doivent prévoir, en outre, que l'association est administrée par un Comité Directeur constitué suivant des règles similaires à celles fixées par la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées dans le chapitre « Assemblée Générale - composition » des présents statuts. Toutefois, le nombre minimum de membres des comités directeurs de ces organismes peut être différent de celui prévu pour celui de la Fédération.

Le nombre de voix à l'Assemblée Générale des ligues est déterminé selon le barème prévu au chapitre « Délégations / Obligations : Ligues régionales – Comités départementaux, Clubs » du Règlement Intérieur.

A cet effet, les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI..

Ces modèles de statuts imposés prévoient notamment la composition des Assemblées Générales Régionales et Départementales, les modalités d'élection des Comités Directeurs Régionaux et Départementaux, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes régionales et départementales.

#### **1.4. Les licenciés**

(...)

1.4.2. Dans le cadre d'un mandat électif au sein d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue, ou de la fédération, il est précisé que l'élu doit disposer d'une licence en cours de validité, et ce au moment de son dépôt de candidature et chaque année pendant toute la durée de son mandat. En cas de non renouvellement de licence avant la date de fin de validité, il est de fait mis fin au mandat électif.

- **pour le club :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié du club dont il est adhérent
- **pour le comité départemental :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié au sein d'un club affilié dont le siège est situé sur le territoire du ressort du comité départemental, ou il doit résider sur le territoire du ressort du comité départemental et être titulaire d'une licence individuelle par la ligue dont dépend le comité départemental.
- **pour la ligue :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié au sein d'un club affilié dont le siège est situé sur le territoire du ressort de la ligue régionale, ou il doit résider sur le territoire du ressort de la ligue régionale et être titulaire d'une licence individuelle délivrée par cette même ligue.

#### **1.6.4. Modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale**

L'ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 4 février 2012 est présenté et complété directement en réunion de Bureau Directeur. Il sera proposé au Comité Directeur du 14 janvier.

#### **1.7. CDF ouvert aux Ligues le 5 février 2012 / Projet d'ordre du jour**

L'ordre du Jour du Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues du 5 février 2012 est présenté et complété directement en séance.

#### **1.8. Séminaire des Président(e)s de Ligues / Coût**

La Ligue d'Aquitaine a fait parvenir une proposition pour l'organisation du Séminaire des Président(e)s de Ligues, à Bordeaux, à l'Hôtel IBIS, les 24 et 25 novembre 2012. Le coût prévisionnel est de 8 500 € environ. Les membres du Bureau Directeur sont favorables à ce projet, qui sera présenté au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligue du 14 janvier.

#### **1.9. Convention F.M.TRI. / F.F.TRI.**

Un projet de convention entre la F.F.TRI. et la Fédération Monégasque de Triathlon est à l'étude. Il n'est pas finalisé à ce jour.

#### **1.10. Séminaire du Bureau Directeur**

L'ordre du jour du Séminaire du Bureau Directeur, sous forme de thèmes de réflexion, sera arrêté lors de la réunion de Bureau, du 3 février à La Réunion. Cette réunion se déroulera à Brive, les 8 et 9 mars prochains.

#### **1.11. Point rencontre avec ASO**

Une rencontre a eu lieu ce jour au siège d'Amaury Sport Organisation, à laquelle ont participé, pour la F.F.TRI. : Philippe LESCURE, Emmanuel CHABANNES, Cédric GOSSE, Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH.

il a été décidé de mettre en place deux groupes de travail portant sur :

- **Les aspects financiers et juridiques.** Emmanuel CHABANNES, Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH y participeront au titre de la Fédération.
- **Les aspects sportifs et organisationnels.** Cédric GOSSE, Dominique SAGARY et Pierre ZIZINE y seront associés pour la Fédération.

Philippe LESCURE souhaite que de réelles propositions puissent émerger afin de faire un point précis sur l'évolution de ce dossier lors du prochain Comité Directeur fédéral ouvert aux Président(e)s, en février.

## **2. Communication / Marketing**

### **2.1. Point d'étape Communication Marketing**

#### **2.1.1. Marketing**

Frank GASQUET présente, sous forme de tableau, un point d'étape «Marketing» au 13 janvier de cette année, et une projection sur toute l'année 2012.

Il est précisé l'intérêt de notre Assureur « Allianz » pour la mise en place d'un contrat de partenariat sur le Triathlon de Paris, sous condition qu'une course à pied, dédié à 100 personnes participant au challenge course à pied sponsorisé par Allianz, soit intégrée au programme du week-end. Le Comité d'organisation du Triathlon de Paris a validé cette épreuve, un agrément FFA sera sollicité, mais le Comité d'organisation du Triathlon de Paris fait avoir que cette épreuve devra évoluer dans les années à venir vers une épreuve relevant de l'une de nos délégations, un bike & run par exemple.

#### **2.1.2. Communication**

Frank GASQUET présente, sous forme de power-point, le Plan de Communication spécifique aux Jeux Olympiques de Londres 2012 et le rétro planning détaillé de ce plan, qui se décline en 3 étapes :

- **Jan. 2012 - Avril. 2012** : Valoriser les 9 triathlètes de l'équipe de France susceptibles d'être qualifiés pour les JO de Londres 2012. Cœur de cible : Licenciés – Praticants.
- **Mai. 2012 - Août. 2012** : Promouvoir les athlètes qualifiés pour les Jeux. Cœur de cible : Licenciés – Praticants – Relations de presse.
- **Août . 2012 - Déc. 2012** : Capitaliser sur les éventuelles médailles - Accroître la notoriété du triathlon Cœur de cible : Grand Public. Sous réserve que nous ayons une ou des médailles et qu'un budget soit dédié à un tel dispositif.

Frank GASQUET présente les outils de communication en lien avec cet événement : Affiche Olympique Version 1, Page Facebook Olympique, Newsletter Olympique.

#### **2.1.3. Point sur la convention de partenariat avec LDE**

Philippe LESCURE a rencontré ce jour le Directeur Général de Lyonnaise des Eaux, qui est satisfait du bilan de cette olympiade et souhaite reconduire la convention de partenariat avec la F.F.TRI., tout en trouvant des aménagements permettant de prendre en compte les contraintes économiques actuelles de LDE, mais sans restreindre le paramètre financier. De nouvelles rencontres permettront d'affiner l'évolution de cette coopération.

## **3. Finances**

### **3.1. Créances au 31 décembre 2011**

Le tableau faisant état des créances à la date de ce jour est présenté aux membres du Bureau Directeur, et n'appelle aucun commentaire.

### **3.2. Evolution du coût et du nombre de type de Pass Journées**

Suite au Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales, qui s'est déroulé à Marville, en novembre dernier, le Bureau Directeur réuni les 9 et 10 décembre 2011 a validé la proposition de réduire le nombre de pass journée, leur coût et de fixer celui-ci de façon uniforme sur tout le territoire, avec des parts Ligue et Fédération égales. L'objectif de cette évolution est d'être plus cohérents avec des tarifs identiques et uniformes, et de simplifier un dispositif actuel particulièrement compliqué, avec près de 96 tarifs pass journées différents. Toutefois, les membres du Bureau Directeur avaient alors souhaité rester attentifs aux impacts financiers conséquents, que l'évolution d'un tel dispositif pourrait entraîner, pour certaines Ligues Régionales.

Au regard des retours d'un certain nombre de Ligues Régionales, il est proposé e maintenir la réduction du nombre de type de pass journée, mais de conserver le principe de conventionnement.

Une ligue qui souhaiterait pouvoir décider librement de sa part sur les pass journée n'adhérerait donc pas au dispositif conventionné, une ligue qui souhaiterait profiter de tarif pass journée plus bas adhérerait au dispositif conventionné :

<b>LIGUES CONVENTIONNEES</b>			
	<b>Part régionale fixe</b>	<b>Part fédérale</b>	<b>Total</b>
<b>Sprint (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>5 €</b>
<b>CD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>20 €</b>
<b>LD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Autres épreuves</b>	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>	<b>2 €</b>
<b>LIGUES NON CONVENTIONNEES</b>			
	<b>Part régionale libre</b>	<b>Part fédérale</b>	<b>Total</b>
<b>Sprint (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>2,50 €</b>	
<b>CD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>20 €</b>	
<b>LD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>30 €</b>	
<b>Autres épreuves</b>		<b>1 €</b>	

Les ligues opteraient pour l'un ou pour l'autre des dispositifs dans leur intégralité, sans panachage possible.

Validée à l'unanimité par les membres du BDF, cette nouvelle proposition sera présentée au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales du 14 janvier.

#### **4. Vie Sportive / Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement**

##### **4.1. Triathlon de Paris**

Des documents ont été remis par e-mail aux membres du Bureau Directeur récemment, et notamment les comptes rendus des réunions du comité de pilotage du Triathlon de Paris. Bernard SAINT-JEAN fait part de l'évolution de ce dossier :

- A ce jour, 1 600 concurrents sont inscrits en individuel et 32 équipes, soit environ 1 700 personnes. L'objectif des 4 000 concurrents sur la manifestation devrait être atteint.
- Externalisation des prestations demandant plus de professionnalisme.
- Une conférence de presse est programmée le 27 mars prochain, visant à promouvoir la découverte du Triathlon, à laquelle participera Emmie CHARREYRON.
- Le village pourrait être installé sur le Complexe Emile Antoine. Les concurrents devraient passer au moins à trois reprises dans le village, ce qui permettra de valoriser les exposants.
- 1 800 fans sur Face book à ce jour.

Cédric GOSSE fait part des difficultés de réelle mobilisation de l'équipe travaillant sur cette manifestation, du fait des interrogations liées à une potentielle contractualisation entre la F.F.TRI. et ASO pour l'organisation de cette épreuve.

##### **4.2. Triathlon de Nice**

Bernard SAINT-JEAN fait un point sur l'avancement du dossier d'organisation du Triathlon de Nice, suite à une première réunion de travail. Les inscriptions devraient être ouvertes le 1<sup>er</sup> février, et le circuit cycliste est en cours de validation. Une prochaine rencontre aura lieu mi-février à Nice.

##### **4.3. Point formation**

Michelle MONSERAT fait part d'un questionnaire envoyé à des Clubs tests, avant consultation de l'ensemble de nos clubs, afin de connaître leurs besoins en formation et en professionnalisation. L'objectif est

d'accompagner toutes les structures fédérales dans l'optimisation de la professionnalisation. Ce questionnaire couplé à une réflexion croisée avec différentes instances fédérales pourrait aboutir à la mise en place d'un CQP Triathlon (Certificat de Qualification Professionnelle – formation sur 120 heures), qui permet d'entraîner contre rémunération, à hauteur de 10 heures par semaine, et/ ou pourrait proposer, un UCC Triathlon (accessible aux personnes titulaires d'un BPJEPS APT ou BP JEPS AAN). A titre d'information, un UCC Triathlon est conduit par le CREPS de Vichy.

Philippe LESCURE a fait parvenir aux Présidentes de Ligues Régionales une proposition de formation, émanant du CNOSF, s'adressant à 15 femmes issues de toutes les fédérations nationales, et visant à faciliter l'accès à des mandats nationaux ou internationaux.

Michelle MONSERAT fait part d'une demande, émanant du Directeur de la Délégation Sport et Diversité des Pratiques, qui souhaite rencontrer le référent F.F.TRI. sur cette thématique, pour échanger sur le développement du sport entreprise.

#### 4.4. Bilan Colloque DTN et CTL

Frank BIGNET fait un bref compte-rendu de ce colloque qu'il a déjà présenté, de façon plus développée, au Séminaire des Président(e)s de Ligues à Marville, fin novembre. Ce colloque est une « grande première » en terme de rencontre sur un temps conséquent (5 jours) entre la Direction Technique Nationale et les Conseillers Techniques de Ligues. Il s'est déroulé à Bugeat, dans d'excellentes conditions d'accueil, du 14 au 18 novembre dernier. Une enquête préalablement envoyée aux Président(e)s de Ligues régionales afin de connaître leurs préoccupations au niveau de leurs territoires a permis de constituer une base de réflexion pour ces travaux qui se sont avérés particulièrement dynamiques. Ils se sont déroulés au travers d'ateliers, permettant de partager de l'expérience, d'échanger de l'information, entre DTN et CTL mais aussi entre CTL. Ils ont été enrichis par des interventions extérieures des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Constats	Pistes de Travail
Un rapport déséquilibré entre le niveau technique national et le niveau régional.	La création d'Equipes Techniques Régionales (ETR), outre l'accompagnement financier, peut aussi permettre d'amoindrir ce décalage en favorisant le travail d'équipe.
Grande disparité entre Conseillers Techniques de Ligues et Agents de Développement, suivant les territoires.	Un travail sur des fiches de postes favoriserait une certaine homogénéité entre les territoires, et créerait plus de lien entre le niveau territorial et le niveau national.

Le prochain Colloque DTN et CTL se déroulera du 26 au 30 novembre 2012, à la suite du Séminaire des Président(e)s de Ligues. Un rapprochement géographique de ces deux instances est à l'étude.

#### 4.5. Information modalités EDF 2012

Frank BIGNET rappelle que les modalités de sélection en Equipe de France (EDF) ont été mises en ligne sur le site fédéral début janvier 2012. Elles ne comprennent pas les modalités de sélection olympique, celles-ci étant validées par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau depuis le 18 mai 2011.

Frank BIGNET rappelle la distinction entre les sélections en Equipe de France et les Sélections Nationales.

- **EDF** : Elles sont liées aux disciplines reconnues de Haut niveau par le Ministère, à savoir Duathlon et Triathlon Courte Distance, Triathlon Longue Distance.
- **Sélections Nationales** : elles sont reconnues par l'I.T.U. (au travers de l'organisation de grands championnats tels que : Cross Triathlon, Duathlon LD, Triathlon et Duathlon des neiges, Aquathlon). Il ne peut y avoir de prise en charge et d'implication de la Fédération sur ces épreuves, sur des subventions ministérielles, dans le cadre de la Convention d'Objectif.

#### 4.6. Droits de formation et de mutations

Ce point a déjà été abordé lors de la réunion de Bureau Directeur de décembre dernier, il sera traité directement lors du Comité Directeur suivant cette réunion.

#### 4.7. Primes JO Londres

Le Ministère des Sports prévoit l'attribution d'une prime aux Athlètes médaillés lors des Jeux Olympiques de Londres 2012, ainsi qu'à l'encadrement technique (répartition à la discrétion du Directeur Technique National).

Au niveau fédéral, Philippe LESCURE rappelle que la décision de verser des primes aux Médaillés et à l'encadrement avait été prise, lors des précédents Jeux Olympiques. Les membres du Bureau Directeur valident le choix de verser des primes fédérales pour un montant égal à 50 % de celui arrêté par l'Etat pour les Athlètes médaillés et l'équipe technique.

	SPORTIF		EQUIPE TECHNIQUE	
	ETAT	F.F.TRI.	ETAT	F.F.TRI.
<b>OR</b>	50.000 €	25.000 €	25.000 €	12.500 €
<b>ARGENT</b>	20.000 €	10.000 €	10.000 €	5.000 €
<b>BRONZE</b>	13.000 €	6.500 €	6.500 €	3.250 €

#### 4.8. Point d'information : organisation de la délégation aux JO

Frank BIGNET fait état de plusieurs réunions de travail, réunissant les Cadres techniques, Athlètes, et portant sur l'organisation de la délégation aux JO, tant sur les aspects du médical, de la logistique, de la communication, etc.

##### La préparation terminale des Jeux :

- **Du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Août :** la préparation individuelle des Athlètes sera privilégiée, avec un accompagnement de proximité, tant au niveau des Entraîneurs personnels, fédéraux, que de l'encadrement médical et paramédical.

Le choix a été fait de ne pas intégrer le village des Jeux dans la phase de pré compétition, et de loger la délégation Athlètes + Staff technique dans un Hôtel Londonien proche du site de compétition.

- **A compter du 1<sup>er</sup> Août :** les Athlètes féminines arriveront sur la zone Olympique, pour courir le 4 et les Athlètes masculins arriveront sur Londres le 2 Août pour une course le 7.

Frank BIGNET fait part de la décision d'octroyer en priorité les packages commandés par la DTN aux athlètes suppléants, s'ils souhaitent être présents aux JO et aux Entraîneurs personnels.

La liste des Cadres Techniques présents aux JO à Londres n'est pas encore arrêtée, elle le sera ultérieurement, en fonction des priorités des autres actions se déroulant en parallèle des Jeux.

#### 4.9. Bilan sportif saison 2011

Ce point sera traité lors du Comité Directeur.

#### 4.10. Point conventions fédérations diverses type FCSAD

Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion de Bureau Directeur.

#### 4.11. Accompagnement du para triathlète sur les championnats

Denis JAEGER pose la question de l'accompagnement des Paratriathlètes, d'une façon générale, sur les différentes compétitions internationales, et fait part d'une demande exceptionnelle émanant d'un para triathlète, pour la compétition d'EILAT (Israël). En effet, les Paratriathlètes ne sont pas reconnus sportifs de haut niveau par le Ministère, et doivent prendre en charge, comme tous les triathlètes des Groupes d'âges, l'organisation de leurs déplacements.

Le 17 janvier prochain, Frank BIGNET rencontrera le DTN de la FFH, afin de préparer l'entrée du Triathlon aux Jeux Paralympiques de Rio 2016. Dans un avenir proche, des Paratriathlètes français seront certainement inscrits sur liste de Haut niveau, auprès du Ministère, et leurs déplacements sur les compétitions internationales seront alors encadrés, au même titre que tout athlète inscrit sur liste du

Ministère. Toutefois, les difficultés rencontrées par la majorité des Paratriathlètes non reconnus sportifs de haut niveau resteront identiques, à l'instar de celles de tous les groupes d'âges, lors de leurs déplacements.

Les membres du Bureau Directeur proposent d'étudier la demande exceptionnelle en cours, et de proposer une réflexion générale sur l'accompagnement fédéral des Groupes d'âges, et notamment des Para Triathlètes, sur les épreuves internationales. Ce point pourrait être à l'ordre du jour du prochain Séminaire du Bureau Directeur.

#### **4.12. Proposition de création d'un championnat de France de cross triathlon**

Les membres du Bureau Directeur valident le principe de la création d'une épreuve nationale de « Cross Triathlon », émanant de la CNS, suite à une demande identifiée lors du Séminaire des Président(e)s de Ligues de Marville. Après validation de cette orientation par le Comité Directeur, la CNGE travaillera sur l'élaboration d'un cahier des charges.

#### **4.13. Coût des labels CDF Jeunes**

La Commission Nationale des Grandes Epreuves propose d'augmenter le coût du label « championnat de France des Jeunes ». Les membres du BDF propose que la révision des tarifs des labels « Grandes Epreuves Fédérales » fasse l'objet d'une réflexion globale pour une mise en place pour la prochaine olympiade.

#### **4.14. Modalité d'attribution des points et des compositions des équipes au G.P. LDE des Sables d'Olonne**

Dominique FRIZZA propose les modalités spécifiques d'organisation de la première étape du Grand Prix, qui se déroulera aux Sables d'Olonne, afin d'en faire une présentation à la réunion avec les Clubs de D1, du 28 janvier prochain.

- **Samedi soir** : course contre la montre et présentation des équipes.
- **Dimanche** : Triathlon sprint en ligne.

Le cumul des places entre l'épreuve du samedi et celle du dimanche permettra de calculer les points acquis par les équipes, et de les classer. Si deux équipes sont à égalité, c'est la course du dimanche qui fera référence pour les départager. Si une équipe venait à chuter le samedi, elle ne sera pas remplacée le dimanche.

Les membres du Bureau Directeur valident cette proposition, qui sera présentée pour être entérinée en réunion de Comité Directeur du lendemain.

#### **4.15. Information sur la réunion des clubs de D1 triathlon**

Une réunion des clubs de D1 Triathlon se déroulera le 28 janvier prochain, à la Porte de Bagnolet. Le Président LESCURE, Dominique SAGARY Président de la CNGE, Dominique FRIZZA Président de la CNS, les organisateurs des étapes de Grands Prix et un représentant du secteur fédéral de la Communication y participeront.

La question du remplacement du guide des Grandes Epreuves présentant les Equipes et les épreuves du Grand Prix y sera abordée, et deux tables rondes, en après-midi, traiteront de l'orientation du Grand Prix et de la régulation du mercato par les Clubs de D1.

#### **4.16. Participation des clubs Ecoles de Triathlon \*\*\* au CDF des Clubs de Division 2 : évolution RGF 2012**

Validée lors du Comité Directeur de juin 2011, la proposition de faire participer une équipe de jeunes issus d'une Ecole de Triathlon \*\*\* au CDF des Clubs de Division 2 n'ayant pas été prise en compte dans la RGF 2012, il est proposé de publier un avenant à la Réglementation. Cette proposition sera présentée en CDF.

D'autre part, il est proposé d'étudier pour 2013, la proposition de Philippe GROS, de donner la possibilité aux Clubs ayant ce profil, d'inscrire un jeune supplémentaire en Junior ou U 23, de nationalité française, dans l'équipe disputant le Grand Prix.

#### **4.17. Evolution du Règlement de la CNS**

Ce point sera abordé lors du Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues du 4 février prochain.

**4.18. Appel des Clubs de Mulhouse Olympique Triathlon, Charleville Triathlon Ardennes, GTV Vesoul, Brive Limousin Triathlon / absence de labellisation**

Compte tenu des délais très courts entre la réception des derniers dossiers d'appel et la tenue de ce Bureau Directeur, les demandes d'appel ne pourront être traitées ce jour. Elles seront examinées en Bureau Directeur téléphoné, mercredi 18 janvier 2012.

**4.19. Convention de professionnalisation des Liges Régionales**

Cédric GOSSE présente aux membres du Bureau Directeur une première approche de la « Convention de professionnalisation des Liges Régionales ». Ce document pourrait être finalisé pour une validation, après avis des différentes instances, au Comité Directeur de juin 2012. Il sera présenté ainsi à la réunion du Comité Directeur suivant ce Bureau.

**4.20. Bilan de la coopération avec la Fédération Marocaine**

Toutes les actions programmées afin de soutenir la Fédération Marocaine dans son développement ont été réalisées, à savoir la formation au BF5, l'accompagnement de Mehdi ESSADIQ et l'aide à l'organisation du Triathlon d'Agadir. La Fédération Marocaine est très satisfaite de ce partenariat, et demandeuse d'une aide fédérale technique dans une nouvelle organisation d'un triathlon sur Agadir en 2012. Les membres du Bureau Directeur valident la poursuite de la coopération, sous condition d'un apport financier à hauteur des prestations fédérales.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TÉLÉPHONÉ**

### **18 Janvier 2012 /18H00 – 20H15**

**Présents** Frank BIGNET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Patrick SOIN

**Absents excusés** Jean-Michel BUNIET, Bernard SAINT-JEAN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

#### **1. Demandes d'appel de la décision du comité de labellisation « Ecole de Triathlon »**

Dans la mesure où Cédric GOSSE fait également partie du comité de labellisation, il est précisé qu'il ne prend pas part au vote sur ce sujet.

##### **1.1 demande d'appel émanant du club « Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone »**

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon \*\* ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Groupe Triathlon Vesoul Haute Saone a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

##### **1.2. demande d'appel émanant du club « Brive Limousin Triathlon »**

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Brive Limousin Triathlon ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon \*\* ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Brive Limousin Triathlon a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

##### **1.3. demande d'appel émanant du club « Charleville Triathlon Ardennes »**

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Charleville Triathlon Ardennes ne remplit pas le critère relatif au taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon \*\* ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Charleville Triathlon Ardennes a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

#### **1.4. demande d'appel émanant du club « Mulhouse Olympique Triathlon »**

L'atteinte des critères de labellisation étant parfaitement mesurable (nombre de licenciés jeunes, composition de l'équipe pédagogique, organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes, taux de participation des effectifs des catégories d'âges benjamin à junior aux tests complets du Class Triathlon, etc...), le Bureau Directeur Fédéral ne peut malheureusement que constater que le club Mulhouse Olympique Triathlon ne remplit pas le critère relatif à l'organisation d'une épreuve agréée à l'attention des jeunes.

En conséquence, le BDF ne peut répondre favorablement à la demande de labellisation « Ecole de Triathlon \*\* ».

Le BDF rappelle que même en l'absence de label « Ecole de Triathlon », le club Mulhouse Olympique Triathlon a la possibilité de participer au championnat de France des clubs de D1 de Triathlon en réglant un droit d'accès de 10 000 euros.

#### **2. Séminaire du Bureau Directeur Fédéral – projet d'ordre du jour**

Les deux points ci-dessous sont ajoutés au projet d'ordre du jour :

- Quel niveau de labellisation pour nos clubs de D1 et D2 ?
- Réflexion sur l'opportunité de créer une commission d'appel

#### **3. Etude de la candidature de VICHY pour l'organisation du championnat d'Europe de Triathlon LD 2012**

L'épreuve de Vichy souhaite obtenir la validation de la F.F.TRI. pour candidater à l'organisation des Championnats d'Europe de Triathlon LD 2012.

L'épreuve 2011 s'étant très bien déroulée, la Commission Nationale des Affaires Etrangères a fait savoir au BDF qu'elle est favorable à cette candidature.

La Commission Nationale des Grandes Epreuves ne s'est pas encore prononcée, mais si elle donne un avis favorable, le BDF validera cette candidature et proposera aux membres du CDF de la valider également.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**BUREAU DIRECTEUR FEDERAL**  
**03 Février 2012 /15H00 – 19H00**  
**ST DENIS DE LA REUNION**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absent excusé**

-



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration, informations générales**

**1.1 Point licences**

Au 31 janvier 2012, la F.F.TRI. compte 33132 licenciés, soit 2 075 de plus qu'au 31 janvier 2011, soit une progression de date à date de 6,7 %. Nous enregistrons également 7 clubs de plus qu'à la clôture de la saison 2011.

**1.2 Projet de convention F.F.TRI. - F.M.TRI.**

Le point relatif à la gestion des pass journée devant encore être précisé avec Elisabeth BARRAUD, Présidente de la Ligue Côte d'Azur, l'étude de ce projet de convention est déportée.

**1.3 Projet de partenariat F.F.TRI. - ASO**

L'épreuve 2012 ayant lieu dans quelques mois, il est important de pouvoir rapidement communiquer sur la structure qui portera l'opération de juillet. Le BDF proposera au CDF du 5 février d'acter le fait que la F.F.TRI. organisera l'édition de juillet 2012 seule si aucune avancée majeure des négociations n'intervient avant la fin du mois de février 2012.

Il est proposé de s'adjoindre les services d'un avocat pour nous accompagner sur ce dossier. Cette proposition est validée par les membres du BDF à l'unanimité.

**1.4 Proposition d'association Kids Fitdays for Unicef**

L'actionnaire majoritaire de la société qui organise le Kids Fitdays for Unicef, Monsieur Eric CONRAD, a rencontré le Président LESCURE pour l'informer des difficultés rencontrées pour boucler le budget de l'opération 2012, notamment au regard de la perte du partenariat Carrefour. Une association avec la F.F.TRI. a été proposée par Monsieur CONRAD pour mener à bien l'opération 2012.

Pour des raisons de calendrier, de finances et d'organisation, les membres du BDF décident de ne pas donner suite à la proposition présentée.

**1.5 Point d'information sur la réunion outre mer**

Françoise HUOT-JEANMAIRE précise qu'elle a profité de la présence des représentants de l'outre mer pour organiser une réunion physique « outre mer » et qu'elle y a invité des représentants de Madagascar et de l'Ile Maurice. Cette réunion aura lieu pendant la tenue de ce BDF et elle propose aux membres du BDF de la rejoindre à l'issue de la réunion du BDF.

Cette réunion sera animée par Françoise HUOT-JEANMAIRE et Stéphane ZIMMER. L'ordre du jour est le suivant :

- point convention « double appartenance »
- point sur le développement durable
- point sur la formation, et notamment sur la demande de déconcentration de la formation BF4

### **1.6 Proposition de déconcentration du BF4 à La Réunion**

Le Président LESCURE propose au DTN, Frank BIGNET, d'annoncer la suite qu'il envisage de donner à la demande de déconcentration du BF4 et qui sera évoquée au sein de la réunion outre mer qui se tient en parallèle de ce BDF.

Frank BIGNET a étudié cette demande avec attention et tient compte des spécificités des territoires ultra marins de manière à ce que la formation ne soit pas un frein au développement de la ligue. Deux conditions préalables devront être réunies pour autoriser la déconcentration du BF4 au sein d'une ligue outre mer :

1. la ligue doit garantir la participation minimale d'un certain nombre de stagiaires
2. la ligue doit avoir travaillé avec les services déconcentrés (DJSCS et le CREPS) pour être accompagnée sur l'accueil et la formation pédagogique des stagiaires

La ligue de la Réunion ayant fait l'effort d'envoyer un stagiaire BF4 en formation en métropole et la ligue de la Réunion remplissant les deux conditions préalables susmentionnées, elle sera une ligue pilote sur ce principe.

### **1.7 Réalisation d'un film au niveau local et lien avec les outils de communication fédéraux**

Pour remercier le Conseil Régional et Général du soutien financier accordé pour l'organisation de cette Assemblée Générale, la ligue de la Réunion a entrepris la mise en œuvre d'un film de 13 minutes qui sera diffusé dimanche soir dans une émission dans laquelle le triathlon sera présenté – triathlon local, triathlon international, David HAUSS, l'Assemblée Générale Fédérale. Le Conseil Régional et Général, la F.F.TRI. sont identifiés dans ce film.

Cette opération a un coût d'environ 3000 €. Françoise HUOT-JEANMAIRE propose que ce film puisse être pris en charge sur le budget de l'Assemblée Générale si les lignes le permettent. Cette proposition sera examinée une fois que le bilan financier de l'AG aura été finalisé.

Frank GASQUET propose de prévoir au prochain budget une somme à définir pour financer tout ou partie d'un film en faveur du triathlon qui nous serait proposé et qui répondrait à certains critères fédéraux qui devront être précisés, comme par exemple l'affichage du logo fédéral, de nos partenaires... Cette proposition reçoit un accord de principe du BDF.

## **2. Communication Marketing**

Suite à la tenue de la réunion avec les clubs de D1 du 28 janvier dernier, Frank GASQUET fait savoir que les clubs de D1 sont favorables à la suppression du guide papier des grandes épreuves fédérales.

Le BDF valide à l'unanimité la suppression du guide des grandes épreuves fédérales.

Pour 2013, l'intégration des informations relatives aux équipes de D1 au sein du calendrier pourra être étudiée.

## **3. Trésorerie**

### **3.1. Choix du commissaire aux comptes pour les exercices 2012-2017**

La F.F.TRI. dispose de quatre propositions dans les montants varient de 7000 € HT à près de 13000 € HT, hors remboursement des frais de déplacement.

La F.F.TRI. se faisant à nouveau accompagner par un cabinet d'expertise comptable, la mission du commissaire aux comptes s'en verra simplifiée. Il est proposé de retenir la proposition la moins onéreuse et qui occasionnera le moins de frais de déplacement : le cabinet COMEXCO de Monsieur Philippe DEPARIS.

Cette proposition est retenue à la majorité et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale.

### **3.2. Etat des créances au 31 janvier 2012**

Le tableau faisant état des créances au 31 janvier est présenté aux membres du Bureau Directeur, et n'appelle aucun commentaire.

### **3.3. Point contrôle fiscal 2004-2005**

L'affaire est traitée en cours d'appel à Versailles, nous devons échanger avec notre avocat pour déposer notre réponse à la fin du mois de février 2012.

#### **4. Vie sportive, Direction Technique Nationale**

##### **4.1. Point d'information relatif aux Jeux Paralympiques**

Frank BIGNET rappelle que le paratriathlon intégrera les jeux paralympiques en 2016, à RIO (Brésil) et précise qu'à ce jour aucune fédération n'est titulaire de la délégation de cette discipline, ni la Fédération Française Handisport (F.F.H.), ni la F.F.TRI..

Trois options sont possibles :

**Option 1 :** la F.F.TRI. demande la délégation « paratriathlon » et en assume la gestion :

- Encadrement de stages, déplacement sur compétitions
- Gestion des listes de sportifs de haut niveau, des aides personnalisées, de la surveillance médicale réglementaire, du suivi socioprofessionnel
- Formation des entraîneurs

Les moyens humains (convention cadre) et financiers (convention d'objectifs) pour mener cette mission à bien devront être négociés avec le ministère des sports

**Option 2 :** la F.F.H. demande la délégation « paratriathlon » et en assume la gestion. Cette option ne semble pas être retenue par la F.F.H..

**Option 3 :** la F.F.H. demande la délégation « paratriathlon » et délègue une partie de la gestion à la F.F.TRI. :

- La F.F.TRI. aurait à gérer l'encadrement de stages, et les déplacements sur les compétitions
- La F.F.H. aurait à gérer les listes de sportifs de haut niveau, les aides personnalisées, la surveillance médicale réglementaire, le suivi socioprofessionnel, la formation des entraîneurs

Les membres du BDF optent pour **l'option n°1**, la délégation « paratriathlon » sera donc demandée.

##### **4.2. Programme national de certification des Officiels Internationaux**

Dominique FRIZZA présentera au CDF du 5 février le programme national de certification des Officiels Internationaux.

##### **4.3. Validation du groupe de travail « entente de clubs »**

Suite aux réflexions engagées lors du séminaire du BDF de mars 2011 et d'une sollicitation d'un Président de Ligue, un groupe de travail est formé pour étudier l'intérêt et l'utilité d'une éventuelle mise en place d'ententes sportives.

Il est proposé que les personnes suivantes intègrent ce groupe de travail : Jordan ROUYER (pratiquant et organisateur), Catherine GROSSETETE (arbitre), Cédric GOSSE (Président de la ligue Ile de France), Denis MAIRE (Président de la ligue Bourgogne), Guillaume FRITSCH (Directeur Administratif), Laurent MASSIAS (DTN Adjoint), Ludovic FERRERE (CTL Languedoc Roussillon), un président de club

##### **4.4. Proposition d'avenant à la Réglementation Sportive**

Suite aux demandes exprimées lors du CDF du 14 janvier dernier, Jean-Michel BUNIET propose un avenant à la Réglementation Sportive concernant :

- Les mutations : les aménagements proposés impactent le document qui doit être présenté lors de l'Assemblée Générale, les modifications seront détaillées lors de l'Assemblée Générale
- Les clubs labellisés "Ecoles de triathlon \*\*\*" ayant une équipe engagée en D1 souhaitant inscrire sur une ou plusieurs étapes de D2 de leur choix une équipe composée d'athlètes de catégorie U23 et moins.

A la demande du corps arbitral, il est proposé de compléter le tableau « pénalités de point », l'infraction « Non respect des lignes de montée et descente vélo » y est ajoutée.

Les membres du BDF valident cette proposition d'avenant qui devra être soumise au vote du CDF du 5 février.

#### **4.5. Présentation des propositions discutées lors du Séminaire des Présidents de Ligue à MARVILLE.**

Jean-Michel BUNIET présente les propositions discutées en séminaire des Présidents de Ligue qui ont fait l'objet d'un fort intérêt à savoir l'ouverture des distances, la mise en place d'un « pass club » permettant un essai d'un mois dans un club, l'évolution des appellations de nos licences, des épreuves....

Ces propositions seront présentées au CDF du 5 février.

#### **4.6. Brive Triathlon, Charleville Triathlon Ardennes, Mulhouse Olympique Triathlon et GT Vesoul : demande d'indulgence quant à l'application des droits d'accès**

Ces quatre clubs ont adressé à la F.F.TRI. un courrier commun pour solliciter l'indulgence de la F.F.TRI. quant à l'application des droits d'accès en D1. Ils souhaitent pouvoir profiter de la même mesure dérogatoire qui avait été mise en place la première année à savoir, et qui a profité à d'autres clubs :

- le versement immédiat de 50% des droits d'accès dus (soit 5000€)
- le dépôt d'un chèque de caution de 50% des droits d'accès dus (soit 5000€), lequel ne serait encaissé en fin de saison que si le club ne remplit pas au 31 octobre 2012 les critères requis pour l'obtention du label « Ecole de Triathlon \*\* »

Les membres du BDF sont favorables à la reconduction de cette règle dérogatoire et la soumettront au vote des membres du CDF le 5 février.

#### **4.7. Endurance 72 Triathlon : demande d'exonération des droits d'accès en D2 de triathlon**

Considérant qu'un courrier fédéral notifiant l'attribution d'un label « Ecole de Triathlon \* » a été transmis au club Endurance 72 Triathlon le 15 décembre 2011 ;

Considérant que le club Endurance 72 Triathlon a été sollicité pour intégrer la Division 2 de Triathlon sans avoir été préalablement informé que le courrier du 15 décembre était erroné et qu'il ne répondait pas aux critères de labellisation « Ecole de Triathlon\* » ;

Considérant l'engagement du club Endurance 72 Triathlon à remplir à nouveau les critères de labellisation « Ecole de Triathlon\*\* » ;

Le BDF décide d'accéder à la demande du club Endurance 72 Triathlon et l'exonère du paiement des droits d'accès en Division 2 de Triathlon.

Le BDF confirme néanmoins que le club Endurance 72 Triathlon ne bénéficie pas du label « Ecole de Triathlon\* » pour la saison 2012.

#### **4.8. Commission d'appel**

Le BDF étant régulièrement saisi pour traiter les demandes d'appels de décisions de commission, il sera étudié l'opportunité de mettre en place une commission spécifique dédiée au traitement des demandes d'appel (hors les appels formulés dans le cadre d'une affaire disciplinaire).

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**Vendredi 13 Avril 2012 – 15H00 à 20H00**  
**Samedi 14 Avril 2012 – 08H30 à 12H30**

**Présents**

Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Dominique SAGARY, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Stéphane ZIMMER

**Absents excusés** Frank BIGNET, Denis JAEGER



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration, informations générales**

**1.1 Point licences**

Le tableau diffusé en réunion laisse apparaître que le nombre de licences est en augmentation, soit + 7,5 % au 12 avril 2012, en comparaison, à date identique, à la saison 2011. Nous enregistrons déjà 12 Clubs supplémentaires par rapport à la clôture du 31 octobre dernier, soit 684 à ce jour, et nous pouvons espérer passer la barre des 700 structures en cours de saison.

Philippe LESCURE fait remarquer aux membres du Bureau Directeur, que la F.F.TRI. a multiplié par deux ses licenciés, au cours des 10 dernières années, ce qui est de bonne augure pour l'avenir.

A noter que ce tableau, permettant de suivre au plus près l'évolution des licenciés est envoyé mensuellement aux Président(e)s de Ligues régionales, et qu'il sera également diffusé aux membres du Comité Directeur.

**1.2. Frais de dossier demande de mutation : quel retour vers les Ligues**

Les frais de dossier concernant les mutations ont toujours été perçus par la fédération. Au cours de l'assemblée générale fédérale dernière, la question d'une répartition entre la fédération et les ligues régionales a été posée, une partie de l'examen des mutations étant réalisée au niveau régional. Dans un courrier daté du 13 février dernier, Gérard OREGGIA, Président de la Ligue Provence-Alpes saisit le Président LESCURE, afin qu'une réflexion soit menée sur ce point.

Les coûts ayant déjà été votés pour la saison prochaine, cette question sera traitée dans le cadre de la réflexion sur les coûts 2013-2014.

**1.3. Comité Directeur du 9 Juin**

**- Projet d'ordre du jour**

L'ordre du jour du Comité Directeur de juin est complété directement en réunion. Il évoluera encore et sera proposé par e-mail aux membres du Bureau Directeur.

Patrick SOIN précise que les mouvements récents de personnel seront abordés lors de ce comité directeur, et notamment l'arrivée de Clélia GIBEAUX sur le pôle comptabilité, et d'une nouvelle personne au standard, à compter du 23 avril prochain.

**- Organisation**

La réunion du Comité Directeur de juin se déroulera au CNOSF, et l'hébergement est prévu à l'Hôtel Ibis Gentilly.

#### **1.4 Proposition de convention F.F.TRI. / F.M.TRI**

Le projet de convention entre la F.F.TRI. et la F.M.TRI., est présenté aux membres du Bureau Directeur. Une précision sera apportée dans cette convention, stipulant que l'agrément sera donné à la F.M.TRI., concernant une épreuve, après avis favorable de la Ligue Côte d'Azur.

Approuvé par le Bureau Directeur, ce projet sera présenté pour validation au Comité Directeur du 9 juin 2012.

#### **1.5. Conditions d'intervention du personnel fédéral sur le Triathlon de Paris**

Chaque année, le personnel fédéral effectue des heures supplémentaires dans le cadre de l'organisation du Triathlon de Paris. Il est important de spécifier si ces heures seront simplement récupérées ou payées.

Le BDF valide le paiement des heures supplémentaires réalisées par le personnel fédéral dans le cadre de l'organisation du Triathlon de Paris 2012.

#### **1.6. Déménagement F.F.TRI.**

Missionnés par le Président, Guillaume FRITSCH et Bernard SAINT-JEAN ont prospecté afin de trouver de nouveaux locaux pour héberger le siège fédéral, les locaux actuels étant devenus beaucoup trop étroits au regard de l'activité et du nombre croissant de personnel. Plusieurs locaux ont été visités ces derniers mois, et c'est celui qui abrite actuellement la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saint-Denis qui semble le plus intéressant.

- Propriété de l'Etat, le bâtiment est indépendant, et évalué par les Domaines à 1 250 000 €. Une négociation à la baisse reste possible.

- Le local est propre et peut-être occupé sans gros travaux, sauf à prévoir aménagement pour un accès aux personnes en situation de handicap.

- La superficie totale est de 713 m<sup>2</sup>, dont 180 m<sup>2</sup> de sous sol. A noter la présence de terrasses à ciel ouvert et d'un petit terrain.

- Le bâtiment se situe à une dizaine de minutes à pied d'une station du RED D (à deux stations de la Gare du Nord), et quelques 700 mètres de la ligne 13 du métro, avec la ligne de Tram n°8 en construction à proximité.

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à ce projet et valident la proposition d'organiser un Comité Directeur et une Assemblée Générale Extraordinaire pour valider cette acquisition.

#### **1.7. Nouveau membre Commission Nationale de Discipline – G ROUAULT**

Sur proposition de Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale de Discipline, les membres du bureau directeur valident l'intégration de Grégory ROUAULT à cette instance.

Cette proposition devra soumise au vote du CDF du 9 juin prochain.

### **2. Communication et Marketing**

#### **2.1. Suivi marketing 1<sup>er</sup> trimestre 2012**

Frank GASQUET présente un point d'étape sur le suivi de ce secteur d'activité.

Concernant le Triathlon de Paris, il faut saluer l'arrivée de Garmin et noter le retrait de Peugeot, Ticketnet. A ce jour, le Partenariat sur Paris s'élève à 275 000 €, dont 75 000 € de produits et services.

Il n'y a aucun partenaire, pour le moment, sur le Triathlon de Nice. A noter toutefois la présence de l'Equipe.

Frank GASQUET fait savoir qu'il est particulièrement insatisfait du marketing Internet.

#### **2.2. Evolution site internet 2012**

Frank GASQUET fait part des évolutions concernant le site internet, et notamment :

- Encart spécifique pour les clubs de D1 et D2, les organisateurs, suite à la suppression du Guide « papier » des Grandes Epreuves Fédérales.

- Evolution de la carte interactive.

- Page spéciale Jeux Olympiques

- Possibilité d'intégrer des documents téléchargeables.
- Historique du Triathlon de Nice

Frank GASQUET fait part du retour de l'enquête effectuée auprès des utilisateurs internes (Elus) du Site internet fédéral. Globalement, le site apparaît « confus », et devrait être plus intuitif, notamment afin que les néophytes y naviguent plus aisément. La technologie doit encore évoluer. A noter l'importance d'un lien direct, sur la page de présentation, avec les sites des Triathlons de Paris et de Nice.

### 2.3. Evolution de la version papier du calendrier fédéral

Suite à la suppression du guide des Grandes Epreuves Fédérales, à l'évolution de la communication fédérale, qui tend à réduire l'utilisation de papier, il apparaît, de façon unanime, que les Athlètes comme les organisateurs restent très attachés au calendrier fédéral annuel, en version papier. Il est donc proposé d'intégrer à la version papier de ce calendrier, toutes les informations concernant les Grandes Epreuves Fédérales, les organisateurs, les Clubs. Ce calendrier devant être édité avant le 31 janvier, Frank GASQUET propose aux membres du Bureau Directeur de réfléchir à une solution à venir pour que le calendrier fédéral, qui pourrait contenir de nombreuses informations, soit le seul outil de communication en version papier.

### 2.4. Triathlète Magazine

Le contrat avec Triathlète Magazine prend fin le 30 octobre 2013. Le magazine étant naturellement associé à la F.F.TRI. par nos licenciés, certains le considérant comme la « revue fédérale », l'hypothèse d'un rapprochement F.F.TRI. / Triathlète Magazine au travers de l'acquisition de part est à étudier.

## 3. Finances

### 3.1. Créances au 31 mars 2012

Le tableau des créances est étudié en réunion.

Une Ligue est en retard sur la 1<sup>ère</sup> facture des licences, et doit régler dans les jours à venir.

La créance du Triathlon de Rennes (3 125 €) est toujours en suspend, même si l'organisateur s'était engagé à régler en deux fois, fin 2011.

Les autres créances, pour un montant proche de 15 000 €, sont en cours d'être réglées.

### 3.2. Rémunération CTN et médecins / Assedic

Notre cabinet d'expertise comptable nous a fait savoir que la cotisation au régime d'assurance chômage pour les cadres techniques et les vacataires (médecins, kiné, etc.) était obligatoire. La F.F.TRI. suivra les recommandations du cabinet expertise comptable, ce qui aura pour conséquence une diminution de la rémunération fédérale nette des personnes concernées.

### 3.3. Point financier AG 2012

Les comptes de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à La Réunion sont arrêtés. Le budget total dépenses s'élève à 113 384,52 €, pour des produits répartis ainsi :

Volet Produits		Réalisation
		Montants TTC
a	<u>F.F.TRI.</u>	€ 34 628,52
b	<u>Conseil Régional</u>	€ 25 000,00
c	<u>Conseil Général</u>	€ 5 000,00
d	<u>Ile de la Réunion Tourisme</u>	€ 2 263,00
e	<u>Partenariat Privé</u>	€ 38 893,00
f	<u>Restauration et Espaces (échanges de services)</u>	€ 7 600,00
		€ 113 384,52

Le coût de cette opération rentre dans le cadre de l'organisation d'une Assemblée Générale fédérale qui se situe, sur ces dernières années, dans une fourchette allant de 28 à 35 000 €.

Les membres du Bureau Directeur souhaitent que les comptes de cette Assemblée Générale soient validés par l'expert comptable et qu'une communication spécifique soit faite lors du Comité Directeur de juin prochain.

### 3.4. Valorisation prestation F.F.TRI. – Triathlon d'Agadir 2012

Bernard SAINT-JEAN fait part d'une valorisation des prestations fédérales sur le Triathlon d'Agadir 2011 à hauteur de 25 000 €. Cet accompagnement n'a pas été facturé car il entrait dans le cadre d'une aide au développement de la fédération marocaine de triathlon nouvellement créée. Afin de continuer d'accompagner le Triathlon Marocain dans son développement, les membres du Bureau Directeur proposent, pour 2012, de valoriser et de facturer les prestations fédérales à hauteur de 15 000 €.

Cette proposition est validée par les membres du BDF.

### 3.5. Merchandising

Jean-Michel BUNIET propose que les recettes de merchandising, la vente des T-Shirts féminins, puissent être fléchées vers la commission correspondante.

Les membres du BDF valident cette proposition en précisant que ce principe ne s'applique qu'aux produits de la vente des T-Shirts féminins.

## 4. Vie Sportive – Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement

### 4.1. Grand Prix de Toulouse : proposition d'évolution des règles de course

Les règles de course du Grand Prix de Toulouse (16 juin 2012), non prévues dans la RGF, et qui ont été modifiées depuis le Comité Directeur du 5 février 2012, sont présentées en réunion par Dominique FRIZZA, et approuvées par les membres du Bureau Directeur. Elles seront présentées pour validation au Comité Directeur du 9 juin 2012, suivant le tableau ci-dessous, les modifications apparaissant en jaune.

Il est précisé que les clubs de D1 adhèrent à ces règles dont ils ont déjà eu connaissance.

### REGLES DE COURSES – Grand Prix de Toulouse – 16 Juin 2012

1. Les 16 équipes masculines et les 13 équipes féminines de 1<sup>ère</sup> division de Triathlon de la saison 2011/2012 composées chacune de 5 athlètes dont 1 de nationalité française.
2. Aucune équipe U23
3. **PRINCIPE** : « Super sprint relais **2 – 1 – 2** » (au lieu de 2 – 2 – 1)  
Les 2 premiers athlètes de chaque équipe plongeront ensemble d'un ponton pour enchaîner les 3 épreuves et transmettre le relais après la course à pied à leur équipier qui passera le « témoin » aux 2 derniers relayeurs de l'équipe dont 1 seul des 2 athlètes déterminera le classement final de la 3<sup>ème</sup> étape du Grand Prix Lyonnaise des Eaux.
4. L'ordre des dossards de l'équipe correspondra à l'ordre des relais
5. L'ordre des relais de l'équipe sera à déposer à l'A.P. ou au Délégué Technique (à définir) au maximum une heure avant le 1<sup>er</sup> départ
6. Le relais s'effectuera par contact d'une main sur une partie du corps du relayeur **ou d'un des 2 relayeurs.**
7. En plus des fautes répertoriées dans le tableau de la RG, le non respect du passage de relais (contact non effectué ou zone non respectée), ainsi que les fautes commises dans AT1 et AT2, entraîneront 7 secondes/faute dans la « penalty box » située à 400m de la ligne d'arrivée à effectuer par le dernier relayeur (celui-ci effectuant la ou les pénalités reçues par l'équipe avant de franchir la ligne d'arrivée) : **1 pénalité = 7 secondes**
8. Lors du 1<sup>er</sup> relais, c'est le deuxième des deux relayeurs qui effectuera le relais à l'athlète du 2<sup>ème</sup> relais.
9. RELAIS :  
1<sup>er</sup> relais :
  - **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) d'un des 2 athlètes :**  
Lors de l'arrivée du relayeur restant, le relayeur du 2<sup>ème</sup> relais respectera **un Stop & Go de 25 secondes plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification »** (Zone d'attente située à côté zone relais)
  - **En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou**

**cyclisme ou course à pied) des 2 athlètes :**

L'athlète du 2<sup>ème</sup> relais partira à la position de la place que l'équipe occupait à la sortie de la transition 1 voire de la transition 2 du 1er relais (à définir). (Ex: 5ème après AT1 ou AT2 relais) augmentée d'un Stop & Go de 50 secondes plus « Malus éventuel de 15 secondes par disqualification » (Zone d'attente située à côté zone relais)

2<sup>ème</sup> relais :

- En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) de l'athlète :

Lors de l'arrivée du relayeur, les relayeurs du 3<sup>ème</sup> relais respecteront un Stop & Go de 25 secondes plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification » (Zone d'attente située à côté zone relais)

3<sup>ème</sup> relais :

- Seul un athlète du relais passera la ligne d'arrivée et déterminera le classement final de l'équipe, le 2<sup>ème</sup> athlète devant stopper à la hauteur de la « penalty box ».

- En cas d'abandon (ou de disqualification) sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied) de l'un des 2 athlètes, le relayeur restant devra respecter un Stop & Go de 25 secondes plus « Malus éventuel de 15 secondes si disqualification » dans la « penalty box » situé à 400m de l'arrivée en plus de(s) pénalité(s) de « 7 secondes » éventuelles.

- En cas d'abandon des 2 athlètes, l'équipe sera classée à la dernière place sur l'étape

10. Les coachs devront signaler les abandons éventuels à l'AP ou DT avant la fin de chaque relais.

11. Les autres règles inscrites à la Réglementation Sportive en vigueur restent applicables

12. Lors du protocole, les meilleurs temps réalisés sur la totalité du triathlon Super Sprint seront récompensés au classement « scratch » et U23

#### **4.2. Triathlon de Paris**

Cédric GOSSE et Bernard SAINT-JEAN présentent un point sur l'organisation du Triathlon de Paris :

- A ce jour, 2 917 dossards sont réservés (105 en relais et 2817 en individuels).
- Le Village sera positionné au Trocadéro.
- Une conférence de presse s'est déroulée récemment en présence d'Emmie CHAREYRON et Vincent LUIS, elle était orientée sur l'aspect santé, et a connu un vif succès, en touchant notamment des médias nouveaux.
- Des réflexions sont menées pour envisager un accueil spécifique pour les femmes, avec des aménagements particuliers au niveau des tentes, par exemple.
- Une demande de dérogation est en cours, concernant le port de la combinaison (interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C) au regard du nombre important de non licenciés.

Par ailleurs, Cédric GOSSE fait part d'un courrier adressé par la Ligue Ile de France au Président LESCURE, dans lequel elle propose de s'intégrer totalement dans l'organisation du Triathlon de Paris avec répartition (pourcentage à définir) des déficits ou des bénéfices potentiels, dans le même principe que ce qui a été convenu avec la ligue Côte d'Azur pour l'organisation du Triathlon de Nice.

Au regard de la situation actuelle, et notamment du projet de création d'une structure dédiée à l'évènementiel, les membres du Bureau Directeur, prenant en compte la proposition de la Ligue Ile de France, souhaitent que cette question soit traitée dans le cadre plus général de l'avenir du secteur évènementiel de la F.F.TRI..

#### **4.3. Triathlon de Nice**

Dominique SAGARY et Bernard SAINT-JEAN suivent ce dossier au plus près, et n'ont pas d'information particulière à donner ce jour.

#### **4.4. Présentation de la composition des Championnats de France des Clubs 2012 de Duathlon et Triathlon**

Dominique FRIZZA présente la composition définitive des différentes divisions, pour la saison 2012.

TRIATHLON D1H 2012		TRIATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	E C SARTROUVILLE	1	POISSY TRI
2	POISSY TRI	2	CHARLEVILLE TRI ARDENNES
3	LES SABLES VENDEE TRI	3	T C G 79 PARTHENAY
4	SAINT-RAPHAËL TRI	4	TRI CLUB CHATEAUROUX 36
5	ROUEN TRI	5	LAGARDERE PARIS RACING
6	LAGARDERE PARIS RACING	6	STADE POITEVIN TRI
7	MULHOUSE OLYMPIQUE TRI	7	SAINT-RAPHAËL TRI
8	T C G 79 PARTHENAY	8	SAINT AVERTIN SPORTS TRI 37
9	ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI	9	BRIVE LIMOUSIN TRI
10	TEAM TRI BAIE DE SOMME	10	TRI VAL DE GRAY
11	METZ TRI	11	ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON
12	VERSAILLES TRI	12	TRI SUD 18
13	SAINTE GENEVIEVE TRI	13	NOYON PUISSANCE 3
14	GPE TRI VESOUL	14	
15	TC ST QUENTIN EN YVELINES		
16	LA ROCHELLE TRIATHLON		

TRIATHLON D2H 2012		TRIATHLON D2F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	1	TOC CESSON
2	TRI SAINT AMAND DUN	2	AUTUN TRIATHLON
3	BESANCON TRI	3	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
4	TRIATH'LAIX	4	LES PIRANHAS
5	VALENCE TRIATHLON	5	VITROLLES TRIATHLON
6	AUTUN TRIATHLON	6	LA ROCHELLE TRIATHLON
7	VITROLLES TRIATHLON	7	STE GENEVIEVE TROATHLON
8	SUD TRI PREFORMANCE	8	DIJON TRIATHLON
9	LES PIRANHAS	9	BREST TRIATHLON
10	CRV LYON	10	VERSAILLES TRIATHLON
11	MONTLUCON	11	OSML
12	CAEN TRIATHLON	12	ECA CHAUMONT TRI DUA
13	TRI CLUB LIEVIN	13	METZ TRIATHLON
14	ISSY LES MOULINEAUX	14	TRITONS MELDOIS
15	TRICASTIN TC	-	
16	TEAM CHARENTES TRI COGNAC	-	

DUATHLON D1H 2012		DUATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	CLUB TRI MARVILLE 55	1	ISSY TRI
2	VITROLLES TRI	2	TRI SAINT AMAND DUN 18
3	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	3	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER
4	ECA CHAUMONT TRI DUATHLON	4	LES TRITONS MELDOIS
5	METZ TRI	5	METZ TRI
6	LES TRITONS MELDOIS	6	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
7	TRI SAINT AMAND DUN 18	7	CHARTES METROPOLE TRI
8	TC JOUE les TOURS	8	LES PIRANHAS
9	EVREUX AC TRIATHLON	9	EVREUX AC TRIATHLON
10	RENNES TRI	10	CAMBRAI TRIATHLON
11	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER	11	
12	CAMBRAI TRI	12	
13	ISSY LES MOULINEAUX		
14	ROUEN TRIATHLON		
15	BILLOM TRIATHLON		
16	OSML NATATION		

DUATHLON D2H 2012	
Rang	Club
1	LES PIRANHAS
2	CHARTRES METROPOLE TRI
3	ST LAURENT NOUAN TRIATHLON
4	TRI CLUB CHATELLERAULT
5	AVIGNON LE PONTET TRIATHLON
6	ENVY EPINAY TRIATHLON
7	RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON
8	MAT 72
9	SENART TRIATHLON
10	ASCE TRIATHLON
11	DIJON TRIATHLON
12	TRIATHLON 12 RODEZ
13	ANGERS TRIATHLON
14	VITTEL TRIATHLON
15	ENDURANCE 72
16	

#### 4.5. Retour de la réunion des Clubs de D1 Duathlon

Le point principal qui ressort de cette réunion, c'est le souhait des clubs de bénéficier de davantage de communication et de médiatisation.

Il est demandé à Frank GASQUET si un plan média spécifique peut être étudié.

#### 4.6. Evolution des règles de fonctionnement de la CNS

Dominique FRIZZA présente aux membres du Bureau Directeur un projet d'évolution des règles de fonctionnement de la Commission Nationale Sportive.

Cette proposition est validée par les membres du BDF et elle sera soumise à l'approbation du Comité Directeur de juin 2012.

### 1. MISSIONS

La mission de la Commission Nationale Sportive (C.N.S.) s'oriente autour de deux axes:

#### Domaine sportif

La Commission Nationale Sportive :

- Définit et publie les modes de qualification, contrôle les inscriptions des épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**
- **Valide les quotas par ligue régionale des qualifiés aux Grandes Epreuves Fédérales, avant diffusion par la Direction Technique Nationale.**
- Entérine les résultats et le classement général des **Grandes Epreuves Fédérales**, sous réserve de toute procédure susceptible d'invalider le résultat final
- Propose au Bureau Directeur et au Comité Directeur, **après concertation avec** par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Réglementation (C.N.R.), les évolutions des projets sportifs nationaux D1, D2, et des Grandes Epreuves Nationales Fédérales.
- Est l'interface entre les clubs de D1 de Triathlon et de Duathlon, les organisateurs et les instances dirigeantes de la F.F.TRI.
- Assure, en liaison avec la Commission Nationale des Grandes Epreuves, **CNGE**, le suivi des relations avec les Clubs de D1, **D2** de Triathlon et de Duathlon.
- Valide les couleurs de tenues proposées par les clubs de Division 1 de Duathlon et Triathlon.
- Valide les clubs et les athlètes composant **les équipes des Championnats de France des Clubs de Division 1 et 2 des Championnats de France des Clubs** avant présentation au Comité Directeur Fédéral.

#### Domaine réglementaire

La Commission Nationale Sportive:

- **La C.N.S.** Contrôle la validité des adhésions à la F.F.TRI. (licences et mutations) et statue sur les demandes de mutations non déposées conformément à la Réglementation Générale Fédérale en vigueur de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, **après avis en première instance des ligues concernées.**
- Etudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la **classification de l'épreuve (possibilité d'une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux**

différentes catégories d'âge).

- Analyse les fiches de conclusions des Arbitres Principaux des Grandes Epreuves Fédérales (G.E.F) épreuves fédérales nationales et internationales organisées en France,
- Enregistre les disqualifications pour infractions et prononce les suspensions sur la base de la R.G.F Réglementation Sportive.
- Traite les réclamations et les contestations en première instance. Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue en dernier ressort, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2. COMPOSITION

La C.N.S. est composée au minimum de quatre membres dont :

- le Président de la C.N.G.E.
- un membre proposé par la DTN et validé par le Président de la C.N.S.

## 3. PROCEDURES

### 3.1. Domaine Sportif

#### 3.1.1. Modes de sélection

La C.N.S. définit annuellement les modes et modalités de sélection aux épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**

#### 3.1.2. Résultats des grandes épreuves

La C.N.S. entérine les résultats et le classement général des épreuves inscrites au calendrier des grandes épreuves, au plus tard **15 jours** sept jours après le déroulement de celles-ci **et 7 jours au plus tard avant l'épreuve suivante** et après avoir analysé la fiche de conclusion de l'épreuve signée par l'Arbitre Principal. Au vu de cette analyse, elle met à jour le fichier des infractions ayant entraîné une disqualification (carton rouge).

### 3.2. Domaine réglementaire

#### 3.2.1. Affiliations - Adhésions – Agréments - Mutations

La C.N.S. contrôle la validité, est saisie et statue sur toutes les demandes d'examen ou infractions constatées sur les affiliations, adhésions ou demandes d'agrément.

**La CNS étudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve ce qui peut entraîner une redéfinition des couts et de l'accessibilité aux jeunes.**

La C.N.S. contrôle la validité des mutations, est saisie des demandes de mutation non déposées conformément à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance de la ou des ligues concernées.

Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue **en dernier ressort**, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec AR.

#### 3.2.2. Grandes épreuves

##### 3.2.2.1. Arbitrage de conflits

La C.N.S. sera saisie et arbitrera tous les différends et désaccords entre clubs, organisateurs et organes fédéraux. **Pour statuer la CNS devra être composée de 3 membres minimum dont le Président de la Commission. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.**

##### 3.2.2.2. Réclamations / contestation

La C.N.S. se réunit et statue dans **les dix jours ouvrables** après réception d'une **contestation ou** d'une réclamation

- ~~portée par un concurrent ou un club sur une décision de la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)~~
- ~~portant sur tout fait survenu au cours d'une grande épreuve et non sanctionnée par l'arbitrage.~~

~~La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception.~~

Après réception d'une **contestation ou** d'une réclamation, la C.N.S. se réunit et statue dans **le délai prévu par la Réglementation Générale Fédérale :**

- **Une réclamation ne peut porter que sur des faits survenus au cours d'une grande épreuve**

fédérale et non sanctionnés par l'arbitrage.

- Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception

### **3.2.2.3. Barème des suspensions**

**Deux** disqualifications sur une ou plusieurs courses de la même saison entraînent **une** suspension pour **une** course. Cette course de suspension est obligatoirement l'épreuve fédérale nationale ou internationale qui suit la course sur laquelle la deuxième disqualification a été enregistrée.

La suspension enregistrée à l'issue de la dernière épreuve fédérale nationale ou internationale de l'année en cours est reportée sur la première épreuve nationale ou internationale organisée en France l'année suivante. L'organisateur concerné est dans tous les cas avisé par la C.N.S.

Toute suspension prononcée par la C.N.S. est notifiée à l'intéressé, à son club, à sa Ligue, à la C.N.A et à la D.T.N, si l'athlète concerné est inscrit sur liste SHN.

La C.N.S. se réserve le droit de demander la saisine de la Commission Nationale de Discipline, selon la procédure officielle, pour tout fait qu'elle juge d'une extrême gravité.

## **4.7. Réflexion quant à l'évolution des droits liés à l'organisation des Grandes Epreuves Fédérales**

Il est proposé de réfléchir, de façon globale, à l'évolution des coûts des labels, mais aussi des différents championnats de France. Il est proposé que Dominique SAGARY intègre dans son groupe de travail les élus suivant : Dominique FRIZZA, Jean-Michel BUNIET et Frank GASQUET

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Les éventuelles propositions d'évolution sont attendues pour la fin du mois de mai 2012.

## **4.8. Primes JO Londres 2012**

Stéphane ZIMMER rappelle la décision prise par le Bureau Directeur du 13 janvier 2012, concernant le montant des primes octroyées par la fédération aux sportifs et à l'équipe technique en cas de médaille olympique :

<b>Primes fédérales sportifs médaillés</b>		<b>Primes fédérales équipe technique</b>	
<b>Primes</b>	<b>En euros</b>	<b>Primes</b>	<b>En euros</b>
OR	25 000	OR	12 500
ARGENT	10 000	ARGENT	5 000
BRONZE	6 500	BRONZE	3 250

Il est précisé que les primes prévues pour l'équipe technique en cas de médaille olympique s'entendent toutes charges comprises (salariales et patronales).

Les primes de résultats distribués aux athlètes médaillés ne sont pas soumises à contributions sociales. La convention SHN / F.F.TRI. 2011 / 2012 sera complétée par un Avenant faisant apparaître les engagements du sportif médaillé olympique vis-à-vis de la F.F.TRI.. Il s'agit pour la F.F.TRI. de s'assurer de la disponibilité du sportif médaillé afin de valoriser la discipline et le sportif lui-même auprès des médias, du grand public et d'éventuels partenaires privés et institutionnels.

Il est précisé que l'image individuelle d'un sportif participant aux JO est à la disposition du CNOSF pendant toute la durée de l'événement. La F.F.TRI. peut exploiter l'image individuelle de ce dernier une fois les JO clôturés (13 août 2012).

Le Bureau Directeur valide ainsi la proposition ci-dessous, avec pour date de fin d'application, la fin de la saison 2015-2016 (31 octobre 2016) :

« Un sportif de l'Equipe de France de Triathlon obtenant une médaille d'argent aux JO s'engage à :

- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des sollicitations média dans la limite de 10 jours effectifs (consécutifs ou non).

- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des opérations de relations publiques (séances de dédicaces, démonstration sur des salons où la F.F.TRI. serait présente, ...) dans la limite de 8 jours effectifs (consécutifs ou non).
- Se rendre disponible auprès de la F.F.TRI. pour des sollicitations de partenaires privés ou institutionnels (conventions et séminaires, rencontres avec les collaborateurs, ...) dans la limite de 8 jours effectifs (consécutifs ou non).

L'ensemble des frais liés à ces éventuelles sollicitations seront pris en charge par la F.F.TRI. sur présentation des justificatifs (tarif fédéral en vigueur).

Le Président de la F.F.TRI. et le DTN seront les garants du bon respect de ces engagements. »

#### **4.10. Préparation terminale Londres 2012**

Stéphane ZIMMER présente un tableau permettant de visualiser la programmation individuelle de chaque athlète, semaine après semaine, jusqu'aux Jeux Olympiques. Cette présentation n'appelle aucun commentaire.

#### **4.11. Délégation technique JO**

Stéphane ZIMMER présente un tableau prévisionnel des personnes susceptibles d'intégrer la délégation technique aux Jeux Olympiques, et de se déplacer à Londres, au-delà du Staff DTN. En l'absence de Frank BIGNET, et suite à quelques interrogations, il est proposé aux membres du Bureau Directeur de solliciter directement le Directeur Technique National, si besoin.

Philippe LESCURE tient à rappeler ici qu'il a toujours fait confiance à Frank BIGNET dans ses fonctions de DTN, dans sa façon de conduire techniquement l'Olympiade, et qu'il ne souhaite pas remettre en question ses choix. Par contre, il est très attaché à la programmation d'une réunion de débriefing, à l'issue des Jeux Olympiques, afin d'évaluer la pertinence des orientations qui auront été prises, en fonction des résultats obtenus. Le Président de la Commission Nationale Sportive sera associé à ce bilan.

#### **4.12. Calendrier de mise en œuvre du projet EFT**

Jean-Michel BUNIET propose un point d'étape sur l'Ecole Française de Triathlon, et présente des exemples de fiches pédagogiques déjà réalisées. Les membres du Bureau Directeur prennent toute la mesure du travail déjà réalisé, de sa qualité, et disent leur satisfaction à voir se projet aboutir en début de prochaine olympiade. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

- **Septembre 2011 à Septembre 2012** : Création et validation de 100 fiches pédagogiques EFT – Testing et validation des fiches pédagogiques « sur le terrain » par des clubs et des ligues.
- **Avril à Septembre 2012** : Prises de vues (photos) de jeunes triathlètes en action au sein des clubs ou ligues, afin d'illustrer les fiches pédagogiques et le catalogue des actions et conduites motrices – Construction des schémas illustrant certaines fiches pédagogiques – Rédaction du livret EFT – Construction des niveaux de certification.
- **Octobre à Décembre 2012** : Finalisation du catalogue des actions motrices et conduites motrices – Finalisation des 100 premières fiches pédagogiques EFT – Validation du livret EFT – Testing dans les clubs et les ligues des niveaux de certification.
- **Premier trimestre 2013** : Validation des niveaux de certification – Début de la validation du projet global.
- **Deuxième trimestre 2013** : Demande des devis pour l'ensemble des supports (et choix du devis retenu).
- **Troisième trimestre 2013** : Impression de l'ensemble des documents composant la mallette pédagogique.
- **Premier trimestre 2014** : Distribution des premières mallettes « Ecole Française de Triathlon ».

#### 4.13. Projet Jeunes

Jean-Michel BUNIET fait état de la réflexion sur l'évolution de la « Pratique Jeunes », issue d'une réunion de travail qui s'est déroulée les 30 et 31 mars derniers, à la fédération, à laquelle participaient des membres de la DTN, de commissions nationales, des Présidents de clubs et de ligues, des entraîneurs. Il projette un power-point très détaillé, permettant aux membres du Bureau Directeur de prendre connaissance des différents axes de réflexion relatifs à l'offre de pratique et à la labellisation fédérale.

Concernant **l'offre de pratique**, les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Création d'un Championnat de France d'Aquathlon Benjamin
- Ouverture de la 1/2 finale des CF jeunes de Triathlon aux benjamins
- Ouverture partielle de la distance 1/2 sprint aux benjamins
- Evolution des distances « jeunes »
- Mise en place d'un mode de qualification par équipe au championnat de France de triathlon (équipes de 3 à 5 athlètes, classement sur les 3 meilleurs, Les qualifiés par équipe ne libèrent pas de place sur les quotas individuels)
- Suppression de la Coupe de France des jeunes (formule et période inadaptées)
- Evolution du championnat de France des ligues (Rééquilibrage dans la composition des équipes : 2 filles / 2 garçons, régularisation du drafting, ordre de départ...)
- Evolution des quotas pour les cadettes et juniors fille (Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective).

Le Président LESCURE rappelle son souhait de permettre l'accès des benjamins et des minimes à des distances supérieures à celles actuellement autorisées.

Concernant la **labellisation fédérale**, les pistes de réflexion concernant l'évolution des critères de labellisation sont les suivants :

- Modifier l'exigence au niveau de l'effectif jeune et intégrer un pourcentage minimum de filles

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS D'EVOLUTION
*	5 licenciés jeunes pour une 1 <sup>ère</sup> demande et 10 à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> année de labellisation	<b>15 licenciés jeunes (loisir + compétition) à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>25 licenciés « compétition » à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>30 licenciés « compétition » à l'année N-1</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues

- Modifier l'exigence relative aux taux de participation aux épreuves ou au Class Triathlon

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS RETENUES
*	<u>Class Tri</u> : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)
** et ***	<u>Class Tri</u> : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées  Participation aux épreuves : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)  <b>Participation aux épreuves : 60% des licenciés « compétition »</b> à 3 épreuves minimum

Si ces propositions étaient acceptées, il faudrait pouvoir distinguer les licences jeune loisir des licences jeune compétition, ce qui impliquerait de créer une licence loisir jeune. Pour pouvoir appliquer ces évolutions proposées dès novembre 2013 (saison 2014), il faut pouvoir dénombrer les licences loisir jeune à la fin de la saison 2013, et il faut donc pouvoir les proposer en début de saison 2013 (novembre 2012). Pour ce faire, il faudrait qu'une Assemblée Générale Extraordinaire en valide la création et en définisse le coût avant juin 2012.

- Mieux identifier l'équipe pédagogique, préciser les coordonnées complètes, détailler le niveau d'intervention hebdomadaire...
- Modifier les modalités d'instruction des dossiers en recentrant l'ensemble du dispositif de labellisation au niveau national et en introduisant une interdiction de présenter un dossier pendant deux ans en cas de fausse déclaration. Le BDF n'est pas favorable à une remontée de toutes les demandes de labellisation au niveau fédéral et souhaite que les ligues poursuivent leurs missions actuelles en ce domaine. L'attribution des labels Ecole de Triathlon\* aux clubs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division pourrait néanmoins être vérifiée au niveau national.

Ces propositions d'évolution seront travaillées dans les différentes Commissions, pour être présentées au Comité Directeur fédéral de juin prochain.

#### **4.14. Plan de féminisation**

Jean-Michel BUNIET présente le plan de féminisation de la F.F.TRI. articulé autour de 4 axes, et 10 Actions, qui sont développés de façon détaillée, dans un power point diffusé en réunion :

✓ Valoriser la place des femmes dans le Triathlon :

- 1 Augmenter le nombre de femmes arbitres, dirigeantes et éducatrices dans les instances décisionnaires.

✓ Favoriser l'accès à la pratique pour les féminines :

- 2 Développer dans les formations fédérales des modules spécifiques liés à la pratique des féminines et à leur accueil dans les clubs.
- 3 Inciter les clubs à créer des créneaux « familles ».
- 4 Préconiser la mise en place de « départs protégés » sur l'ensemble des épreuves fédérales.

✓ Engager une communication nationale ciblée

- 5 Offrir aux féminines la possibilité d'être accueillies gratuitement dans tous les clubs durant le mois de juin : « En juin, le triathlon sera féminin ».
- 6 Développer le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles ».
- 7 Mettre en place une vague réservée aux féminines sur le Triathlon de Paris

✓ Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au haut niveau

- 8 Respect d'un principe d'équité entre les féminines et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive.
- 9 Développer la parité (et non la mixité) dans les épreuves par équipes pour les jeunes
- 10 Prise en compte de critères sexués dans l'Ecole Française de Triathlon (EFT) et dans la labellisation des clubs.

Il est à préciser que le Plan de Féminisation sera piloté par la Direction Technique Nationale, en collaboration avec un réseau de référent(e)s au sein des Ligues Régionales. Il trouve sa place dans le projet de Développement Durable porté par la Fédération.

Les membres du Bureau Directeur valident ces orientations et ce projet sera présenté de façon plus complète au Comité Directeur de Juin 2012.

#### **4.15. Raids**

Françoise HUOT-JEANMAIRE rappelle que la F.F.TRI. permet l'organisation sous son égide de Raids sous un label et un Pass Journée « Découverte », et interroge sur l'intérêt à développer les Raids et encadrer davantage cette pratique au niveau fédéral. Philippe LESCURE précise que la volonté fédérale a toujours été

de ne pas codifier outre mesure cette pratique, et de laisser les Organisateurs qui le souhaitent, et par ailleurs très peu nombreux, organiser des Raids sous l'égide de la fédération. Les membres du Bureau Directeur proposent que les Raids gardent la même place dans le paysage fédéral, mais que les Ligues soient attentives, au niveau des dossiers, aux différents accès, et notamment chez les jeunes.

#### **4.16. Conciliation F.F.TRI. / LOMME mutation des frères YAGOUBI**

Monsieur Francis DE JAEGHERE, Président de l'OSML TRIATHLON, a saisi la Commission de conciliation du CNOSF car il conteste la décision de la Commission Nationale Sportive visant à exonérer le club de VITROLLES du paiement des droits de formation des athlètes Sofiane et Yacine YAGOUBI en raison de leur changement de domicile. En effet, le club de Lomme précise qu'au moment où il a signé les deux demandes de mutation (fin octobre 2011), la Réglementation Générale Fédérale ne précisait pas que le club d'accueil était exonéré du paiement des droits de formation en cas de déménagement justifié auprès de la Commission Nationale Sportive.

Dans son compte rendu adressé au Président LESCURE le 28 mars dernier, le conciliateur propose :

- de déclarer dues les indemnités de formation correspondant aux mutations des athlètes Yacine et Sofiane YAGOUBI de l'association OSML TRIATHLON vers l'association VITROLLES TRIATHLON.
- de supporter pour moitié le versement de ces indemnités.

Les membres du BDF n'acceptent pas la proposition du conciliateur en l'état mais sont ouverts à une négociation à l'amiable tripartite entre la F.F.TRI., l'OSML TRIATHLON et le club de VITROLLES. La décision finale sera prise lors d'un prochain BDF.

#### **4.17. Affaires internationales**

Dominique FRIZZA représentera la fédération lors des Championnats d'Europe de Triathlon, et à l'occasion du Congrès extraordinaire de l'E.T.U. à Eilat (Israël). Dominique FRIZZA a été destinataire de deux courriers, émanant du Président de l'E.T.U. et de son avocat, dans lesquels il est signifié que la programmation de ce Congrès extraordinaire est anticonstitutionnelle. Si le Bureau Directeur fait part de son inquiétude quant à la forme de ce Congrès, les membres soutiennent de façon unanime la candidature éventuelle de Denis JAEGER, en cas d'élection au cours de cette instance.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **24 avril 2012 /12H15 – 12H50**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absents excusés**

Emmanuel CHABANNES, Françoise HUOT JEANMAIRE



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président LESCURE adresse toutes ses félicitations aux athlètes élites, paratriathlon et groupes d'âges pour leurs performances à l'occasion des championnats d'Europe à EILAT (Israël) :

**Athlètes « élite » femmes :**

Emmie CHARAYRON, médaille de bronze  
Jessica HARRISON 4ème  
Carole PEON 10ème

**Juniors femmes :**

Léonie PERRIAULT médaille d'argent  
Jeanne LEHAIR 25ème

**Paratriathlètes :**

Yann GUANTER Médaille d'or TRI 5  
Geoffrey WERSY Médaille de bronze TRI 3

**Athlètes « élite » hommes :**

Tony MOULAI 4ème  
Aurélien RAPHAEL 10ème  
Frédéric BELAUBRE 20ème  
Pierre LE CORRE 24ème

**Juniors hommes :**

Simon VIAIN 4<sup>ème</sup>  
Dorian CONINX 5<sup>ème</sup>  
Yohan SABY 8<sup>ème</sup>  
Raphael MONTOYA 13ème

**Groupes d'âges :**

- Résultats Sprint 55-59 ans Hommes  
Michel DARRAS 3<sup>ème</sup>
- Résultats Sprint 25-29 ans Femmes  
Nathalie DARRAS 7<sup>ème</sup>
- Résultats Courte Distance 25-29 ans Femmes  
Emilie DARRAS 6<sup>ème</sup>
- Résultats Courte Distance 40-44 ans Hommes  
David HOLZMAN 51ème

Le Président LESCURE adresse également toutes ses félicitations à Denis JAEGER, élu au sein de l'Executive Board de l'ETU.

Le Président LESCURE remercie Dominique FRIZZA et Jean-Michel BUNIET pour l'excellent accueil qui lui a été réservé à l'occasion des réunions qui se sont tenues dans les ligues Centre et Nord Pas de Calais avec le Comité Directeur de Ligue et les clubs. Les échanges ont été riches et fructueux.

## 1. Conciliation F.F.TRI./LOMME

Le Président LESCURE a profité de son passage dans la ligue Nord Pas de Calais pour rencontrer Monsieur Francis DE JAEGHERE, Président du club de Lomme. Les motifs de la saisine de la commission de conciliation et les termes de la proposition de conciliation ont été évoqués. Le Président LESCURE a informé Monsieur DE JAEGHERE de la position du BDF, à savoir un refus de la proposition de conciliation mais un souhait de trouver une solution intermédiaire.

Considérant que les deux athlètes qui ont muté vers le club de Vitrolles ont été intégralement formés par le club de Lomme depuis leurs débuts, un juste retour est attendu en compensation du travail et de l'investissement du club. Le Président du club de Lomme a fait savoir au Président LESCURE qu'il considérerait le différend clos avec une transaction de 3000 € au titre des droits de formation (2500 € à la charge de la F.F.TRI. / 500 € à la charge du club d'accueil).

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Elle sera également proposée au club d'accueil.

En conséquence, la F.F.TRI. notifiera au CNOSF son refus de la proposition de conciliation, elle en informera le club de Lomme et lui confirmera son acceptation de la transaction de 2500 €.

## 2. Proposition de création d'une licence loisir jeune

A ce jour, beaucoup de jeunes prennent une licence compétition jeune sans pour autant participer à des compétitions simplement parce que la licence compétition jeune est très souvent moins chère que la licence loisir.

Cette situation est pénalisante pour les clubs déposant un dossier de demande de labellisation Ecole de Triathlon \*\* ou \*\*\* dans la mesure où l'un des critères de labellisation repose sur le taux de participation de leurs jeunes à plusieurs compétitions.

Le risque est que les clubs refusent ces jeunes pour ne pas mettre en péril leur labellisation.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de segmenter la licence Loisir en deux catégories :

- La licence loisir senior et vétérans,
- La **licence loisir jeune**,

Et de ne tenir compte, pour certains critères que des licenciés compétition jeunes.

Cette proposition d'évolution n'aura pas d'incidence sur la labellisation de la saison 2013 (novembre 2012).

Afin de pouvoir faire évoluer les critères de labellisation de la **saison 2014** (novembre 2013) en tenant compte des seuls licenciés jeunes compétiteurs pour la prochaine :

- 1) il faut pouvoir distinguer les licences jeunes compétition des licences jeunes loisir au 30 septembre 2013,
- 2) cela suppose donc la possibilité de pouvoir prendre une licence jeune loisir lors de la **saison 2013** (novembre 2012),
- 3) cela n'est possible que si une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée, convoquée très prochainement, en valide la création et le coût ; que le système de prise de licence et le formulaire de licence soient rapidement corrigés.

Compte tenu des délais, de l'existence d'une part fédérale et d'une part régionale sur chaque licence, dans l'hypothèse où les ligues régionales valideraient la création d'une licence jeune loisir, il est proposé de soumettre les deux options suivantes aux ligues régionales lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée :

- Soit la ligue est en mesure de mettre en place une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et elle fixe elle-même la part régionale lors de cette AGE.
- Soit la ligue n'est pas en mesure de mettre en place une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et dans ce cas la part ligue sera égale au plus bas coût des deux parts régionales suivantes « licence loisir » ou « licence jeune compétition ».

- Il sera recommandé ou imposé que le cout total de la licence loisir jeune soit inférieur au cout total de la licence compétition jeune et au plus égal au cout total de la licence loisir adulte.

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Elle sera proposée au CDF et à l'AGE.

### **3. Calendrier de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et projet d'ordre du jour**

Compte tenu de la nécessité de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire pour valider l'acquisition d'un bien immobilier ou pour donner mandat au Président et au BDF pour effectuer une acquisition immobilière, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la proposition de création de la licence loisir jeune.

Le projet d'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1) Projet d'acquisition d'un bien immobilier
  - a. Si la F.F.TRI. dispose d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de validation de l'achat
  - b. Si la F.F.TRI. ne dispose pas d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de confier au Président et au BDF un mandat pour mener à bien l'acquisition
- 2) Projet de création d'une licence loisir jeune et définition de son coût
- 3) Informations et questions diverses.

Cette proposition d'ordre du jour est validée par le BDF et sera soumise au CDF pour validation avant convocation de l'AGE.

Le calendrier de réunion projeté est le suivant :

- Mercredi 9 mai 2012, 18h30 : Comité Directeur Téléphoné
- Mercredi 23 mai 2012, 18h30 : Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée

Cette proposition de calendrier de réunion est validée par le BDF.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**BUREAU DIRECTEUR FEDERAL  
PARIS  
26 mai 2012 /08H30 – 13H10**

**Présents** Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Dominique SAGARY, Patrick SOIN, Stéphane ZIMMER

**Absents excusés** Frank BIGNET, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

## **1. VIE SPORTIVE**

### **1.1. Triathlon de Nice**

Compte tenu de l'impossibilité de bénéficier d'une salle pour organiser l'exposition initialement prévue pour fêter les 30 ans du Triathlon de Nice, Frank GASQUET fait savoir que ce projet d'exposition est abandonné.

Bernard SAINT-JEAN indique que le budget de l'épreuve sera de l'ordre de 120.000 €, comme l'an passé.

Dominique SAGARY précise que le dossier technique sera finalisé à la fin du mois de juin 2012.

La date de l'édition 2013 devrait pouvoir être définie avec précision début septembre 2012, ce qui permettrait d'en faire la communication dès la fin de l'édition 2012.

### **1.2. Triathlon de Paris**

Bernard SAINT-JEAN et Cédric GOSSE informe les membres du BDF du rapprochement effectué avec l'Agence VILLA VIOLET à laquelle seraient confiés la gestion des VIP et la mise en place d'un dispositif particulier pour les femmes.

Jean-Michel BUNIET invite les référents sur ce dossier à se rapprocher du secteur féminin, qui a déjà beaucoup travaillé sur le sujet des dispositifs particuliers à mettre en place pour les femmes, afin que les actions prévues soient en lien avec notre plan de féminisation.

### **1.3. Structure organisationnelle du triathlon de Paris et de Nice**

Suite à la présentation des diverses options possibles pour organiser les triathlons de Paris et Nice (location, vente, création d'une société commune avec une société privée, création d'une structure à 100% F.F.TRI., contrat de prestation de service...), le Président LESCURE souhaite que le principe de constitution d'une entité distincte, détenue à 100% par la F.F.TRI., soit présenté au Comité Directeur du 9 juin prochain pour validation. En cas d'accord de principe, la validation du projet serait demandée lors du Comité Directeur ouvert au Président de Ligue d'octobre 2012, discuté lors du séminaire des Présidents de Ligue, puis l'adoption serait proposée à l'Assemblée Générale Fédérale du 2 février 2013.

#### 1.4. Proposition d'évolution du coût des labels fédéraux

Les propositions d'évolution du coût des labels fédéraux sont étudiées, discutées, amendées et validées (cf tableaux ci-dessous, les évolutions apparaissent en rouge).

Il est également demandé que soit étudiée la possibilité de coupler le championnat de France des Jeunes, pour lequel bon nombre d'organisateur candidatent, au championnat de France Adulte, pour lequel les candidatures d'organisateur se font plus rares.

TRIATHLON	Droit de licence manifestation		Nombre de nuitées		Décision du BDF
	2012	2013	2012	2013	
Grand Prix LDE	25 000 €	25 000 €	22	25	Validation du BDF
Championnat de France des Clubs de Triathlon de Division 2	4 500 €	3 000 €	8	10	Validation du BDF Il est précisé que le montant de la grille de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur et qu'elle est réglée directement par l'organisateur
1/2 Finales et Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon	500 €	500 €	0	0	Validation du BDF
Championnat de France Courte Distance Individuel de Triathlon	10 000 € 5€ / concurrent	10 000 € 5€ / concurrent	22	25	Validation du BDF
Championnat de France Longue Distance de Triathlon	10 000 € 10€ / concurrent	10 000 € 10€ / concurrent	22	25	Validation du BDF
1/2 Finales Championnat de France des Jeunes de Triathlon					
FINALE Championnat de France des Jeunes de Triathlon	1 500 €	2 000 €	22	25	Validation du BDF
Championnat de France des Ligues "jeunes"	1 500 €	2 000 €	22	25	Validation du BDF
Championnat de France Triathlon des Neiges	2 500 €	5€ / concurrent	8	8	Validation du BDF
Championnat de France CROSS Triathlon	-	5€ / concurrent	-	8	Validation du BDF Il est précisé que le montant de la grille de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur et qu'elle est réglée directement par l'organisateur

AQUATHLON et BIKE & RUN	Droit de licence manifestation		Nombre de nuitées		Décision du BDF
	2012	2013	2012	2013	
Championnat de France BIKE AND RUN	1 500 €	10€ / équipe	6	6	Validation du BDF Il est précisé que le montant de la grille de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur et qu'elle est réglée directement par l'organisateur
Championnat de France Aquathlon	2 500 €	5€ / concurrent	8	10	Validation du BDF Il est précisé que le montant de la grille de prix est laissé à l'appréciation de l'organisateur et qu'elle est réglée directement par l'organisateur

DUATHLON	Droit de licence manifestation		Nombre de nuitées		Décision du BDF
	2012	2013	2012	2013	
Championnat de France des Clubs de Duathlon de 1ère Division	5 000 €	5 000 €	8	15	Validation du BDF
Championnat de France des Clubs de Duathlon de Division 2	0 €	0 €			Validation du BDF
1/2 Finales et Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3					Validation du BDF
Championnat de France Courte Distance Individuel de Duathlon+ Chpt jeune	6 000 €3€ / concurrent	8 000 €	22	25	Validation du BDF
Championnat de France Longue Distance de Duathlon	6 000 € 5€ / concurrent	10€ / concurrent	22	22	Validation du BDF
1/2 Finales Championnat de France des Jeunes de Duathlon					
FINALE Championnat de France des Jeunes de Duathlon	1 500 €		22		(intégré au chpt France Adulte) Validation du BDF

COUPE DE FRANCE	Droit de licence manifestation		Nombre de nuitées		Décision du BDF
	2012	2013	2012	2013	
COUPE DE France TRIATHLON et DUATHLON	10 000 € 7€ / équipe	10 000 € 10€ / équipe	22	25	Validation du BDF

### 1.5. Proposition de création d'un titre de champion de France « Amateur Senior » en Triathlon et Duathlon CD (Sprint pour les femmes) et LD

Pour donner davantage d'intérêt à nos championnats de France CD (sprint pour les femmes) et LD de Triathlon et de Duathlon, Dominique SAGARY propose la création d'un titre de Champion de France « Amateur Senior ».

Cette proposition est adoptée par les membres du BDF.

### 1.6. Projet de développement de la pratique jeune 2013-2016

Ce projet ayant déjà été présenté au BDF des 13 et 14 avril derniers, seuls les sujets mis à jour seront abordés au cours de cette réunion :

- L'ouverture des distances pour les benjamins
- L'appellation des distances

Le groupe de travail a proposé à la Commission Nationale Sportive réunie la veille deux options concernant l'ouverture des distances aux benjamins :

- 1) Ouverture de l'accès au 1/2 sprint limitée aux épreuves suivantes : le championnat de France d'Aquathlon et la 1/2 finale du championnat de France de Triathlon

- 2) Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral, sauf les Grandes Epreuves, avec Mise en place d'un départ décalé (dernière vague) obligatoire pour une vague Benjamins/Minimes séparée des autres concurrents.

La Commission Nationale Sportive s'est positionnée en faveur de la proposition n°1, mais le BDF, favorable à une ouverture plus large, souhaite soumettre au CDF ces deux choix, complétés d'un troisième choix qui permettrait l'accès de tous les ½ sprint aux benjamins y compris le championnat de France d'Aquathlon et la ½ finale du championnat de France de Triathlon.

Pour ce qui concerne les appellations de distances, il est demandé à Jean-Michel BUNNET de présenter au CDF du 9 juin un power point avec les propositions d'appellations de distances, basées pour les distances accessibles aux adultes sur les références utilisées dans les textiles, comprises par tous, XS, S, M, L, XL, XXL...

Bernard SAINT-JEAN informe le BDF du contact pris par l'organisateur de Gérardmer avec la F.F.TRI. qui a fait savoir qu'il avait déposé la marque « Triathlon XL » et que, sauf en cas de rachat de sa marque, nous ne pourrions pas utiliser cette référence.

Il est fait remarquer que l'utilisation, par de très nombreuses marques textiles, de la nomenclature XS, S, M, L, XL, XXL... ne pose pas de problème juridique particulier et que 422 marques déposées auprès de l'INPI utilisent la mention « XL ». Il n'y a pas de contre-indication à ce que la F.F.TRI. renomme ses distances sur la base de cette même nomenclature.

### **1.7. Plan de féminisation**

5 axes et 12 actions ont été définis :

- **Axe 1: Coordonner et animer le Plan de Féminisation**
  - Action n°1: Créer, développer et animer un réseau de référents aux niveaux national et régional.
- **Axe 2: Valoriser la place des Femmes dans le Triathlon**
  - Action n°2: Augmenter le nombre de femmes arbitres, dirigeantes et éducatrices dans chaque Ligue Régionale
- **Axe 3: Favoriser l'accès à la pratique pour les Femmes**
  - Action n°3: Développer dans les formations des modules spécifiques liés à la pratique des féminines et à leur accueil dans les clubs.
  - Action n°4: Inciter les clubs à développer les créneaux « familles »
  - Action n°5: Préconiser la mise en place de « départs protégés » sur l'ensemble des épreuves fédérales
- **Axe 4: Engager une communication nationale ciblée**
  - Action n°6: Offrir aux féminines la possibilité d'être accueillies gratuitement dans tous les clubs durant le mois de juin: « En juin, le triathlon sera féminin »
  - Action n°7: Développer le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles »
  - Action n°8: Mettre en place une vague réservée aux féminines sur le Triathlon de Paris
- **Axe 5: Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au Haut-Niveau**
  - Action n°9: Respecter un principe d'équité entre les femmes et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive (P.E.S.)
  - Action n°10: Développer la parité (et non la mixité) dans les épreuves par équipes pour les jeunes.
  - Action n°11: Prendre en compte des critères sexués dans la labellisation des clubs « Ecole de Triathlon ».
  - Action n°12: Prendre en compte des critères sexués dans l'Ecole Française de Triathlon(E.F.T.)

Pour chacune des actions définies, les points suivants ont été précisés :

- Le descriptif de l'action
- L'objectif de l'action
- La définition des indicateurs d'évaluation et les modalités de suivi
- La définition des acteurs et la définition de leur rôle
- Les modalités de financement

### **1.8. Schéma de cohérence des équipements sportifs**

Stéphane ZIMMER précise qu'une rencontre avec Monsieur Julien NIZRI, Directeur du CNDS, a eu lieu afin d'informer le CNDS « part nationale » des priorités fédérales en matière d'équipements « lourds » que nous souhaiterions voir soutenues par le CNDS « part territoriale ». Il s'agit de soutenir l'acquisition des équipements suivants :

- Arche d'arrivée
- Parc à vélo
- Sonorisation
- Remorque de transport
- Caisse de transport
- Ponton de départ
- Bouées de balisages
- Station de chronométrage, puces informatiques et matériels informatiques s'y rapportant
- Structure démontable pour animation, exposition, salon, évènementiel, (stand, tente, chapiteau, etc...)
- Bassin mobile de natation

Pour ce faire, une note détaillant le schéma de cohérence des équipements sportifs 2013-2016 de la F.F.TRI. a été rédigée par Stéphane ZIMMER. Ce document sera présenté au CDF du 9 juin prochain.

### **1.9. Accord cadre d'aide de la professionnalisation des ligues**

Stéphane ZIMMER présente le projet d'accord cadre d'aide à la professionnalisation des ligues, lequel a été amendé, précisé, après une réunion avec plusieurs ligues régionales.

Il est rappelé que le BDF des 3 et 4 décembre 2010 avait acté le plafonnement de l'aide à 1,5 ETP pour la ligue Normandie au regard des difficultés rencontrées dans l'animation territoriale, et notamment pour la mise en place d'une Equipe Technique Régionale, dans la mesure où elle regroupe deux régions administratives distinctes : Basse-Normandie et Haute-Normandie. Il est rappelé que le soutien fédéral devait permettre de voir aboutir la création d'un second emploi, à mi-temps, qui serait en poste en Basse Normandie et qui permettrait de voir aboutir le projet d'ETR.

Il est précisé que ce soutien particulier, supérieur à celui perçu par les autres ligues, ne saurait perdurer éternellement et qu'il sera nécessaire de valider annuellement la prolongation, ou non, de cette dérogation en faveur de la Ligue Normandie.

## **2. TRESORERIE**

### **2.1. Suivi budgétaire**

Les chiffres de la convention d'objectif avec le ministère chargé des sports n'étant pas encore connus, l'actualisation du suivi budgétaire n'a pas été réalisée. Aucune mise à jour ne pourra être présentée au CDF du 9 juin prochain.

## **3. MARKETING ET COMMUNICATION**

### **3.1. Demande de Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la ligue de Lorraine : championnat de France des jeunes de Triathlon, vidéo et merchandising**

Le BDF a bien voulu examiner la demande de Monsieur Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la ligue de Lorraine, datée du 29 février 2012 reçue pourtant très tardivement, le 23 mai dernier, concernant le merchandising et la production vidéo envisagés à l'occasion du Championnat de France Jeunes de Triathlon qui se déroulera au lac de Madine le 2 juin prochain.

Pour ce qui concerne la demande de participation financière fédérale (à hauteur de 50%) à la production d'un support vidéo permettant de faire la promotion de la pratique jeune, le BDF y est favorable sous réserve que la vidéo produite soit validée par la F.F.TRI. (qualité des images, pertinence du contenu, absence d'annonces ou de logos des partenaires locaux, régionaux ou nationaux...). Il sera précisé que nous n'utilisons habituellement que des films de 5 minutes.

L'intérêt d'une participation fédérale à la production d'une telle vidéo serait de pouvoir mettre cette vidéo gratuitement à la disposition des ligues régionales, des comités départementaux, des clubs, mais aussi de la rendre accessible gratuitement sur le site Internet fédéral. Dans ce cadre, il est important que :

- La vidéo qui serait mise à la disposition de la F.F.TRI. ne comporte que le logo fédéral (hors générique qui pourra préciser que la vidéo a été produite par la F.F.TRI. et par la Ligue de Lorraine) et qu'elle ne comporte aucune annonce ou logo de partenaires privés ou institutionnels ;
- La F.F.TRI. soit titulaire de 100 % des droits de la version mise à sa disposition.

Concernant la demande relative à la commercialisation de textiles floqués « championnat de France » lors de cette édition du Championnat de France Jeunes de Triathlon, le BDF accepte de céder à titre gratuit, à la ligue de Lorraine de Triathlon, les droits de vente correspondants pour cette année uniquement et ce :

- sous réserve de validation préalable des visuels par la F.F.TRI.
- sous réserve de l'utilisation de textiles de votre initiative sans marque ou de marque Adidas. Il sera précisé que les textiles fédéraux (« équipe de France », T-Shirt « triathlon au féminin »...) ne peuvent pas être modifiés et que les droits de commercialisation correspondants ne sont pas cédés.

### **3.2. Projet d'acquisition de parts du magazine TRIATHLETE MAGAZINE / hébergement**

Conformément à ce qui a été proposé lors du dernier BDF, Frank GASQUET a rencontré Thierry DEKETELAERE pour évoquer la possibilité de faire l'acquisition d'un certain nombre de parts du magazine et de louer une partie des locaux que la F.F.TRI. souhaite acquérir.

Thierry DEKETELAERE a fait savoir qu'il était ouvert à une entrée de la F.F.TRI. au sein du capital du magazine, à un pourcentage encore à définir, ainsi qu'à un partage de locaux.

A la majorité, les membres du BDF sont favorables à cette orientation qui sera proposée au CDF du 9 juin prochain.

### **3.3. Package JO Londres**

Il reste à ce jour 4 packages invendus pour les JO de Londres. Il est proposé d'en remettre deux à Mavic, partenaire fédéral, et deux à la Ville de Paris, partenaire important pour l'organisation du Triathlon de Paris.

Cette proposition est validée par les membres du BDF.

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1. Point Licences**

Au 24 mai 2012, nous comptons 35690 licences, soit 2576 licences de plus que l'année passée le même jour.

Au 24 mai 2012, nous comptons 686 clubs, soit 14 de plus que l'année passée le même jour.

### **4.2. Organisation du CDF du 9 juin 2012**

L'organisation du CDF du 9 juin prochain est la suivante :

- Dîner du vendredi au CNOSF
- Hébergement du vendredi soir à l'IBIS Gentilly
- Réunion et déjeuner au CNOSF

L'ordre du jour est complété en séance, il sera retransmis par email au BDF pour validation.

### **4.3. Point informatique / Adhésions**

Patrick SOIN informe le BDF de la tenue d'une réunion de travail (Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH) le 18 mai dernier au cours de laquelle ont été listés un certain nombre de règles de fonctionnement qui mériteraient d'être dépoussiérées, voire supprimées, pour faciliter la gestion au quotidien mais aussi le développement informatique.

Les sujets concernés sont listés ci-dessous, un power point explicatif sera transmis aux membres du BDF par email, qui pourront l'analyser avant le BDF du 8 juin prochain au cours de laquelle ces propositions d'évolution seront débattues :

- La licence dite « longue »
- L'affiliation club dite « longue »
- La gestion des mutations
- La date de prise en compte du nombre de licenciés pour calculer les frais d'affiliation club
- La durée de validité de la Licence manifestation
- La définition d'une seule distance duathlon sprint
- La licence organisateur

Pour assurer le suivi de l'avancée du projet, la F.F.TRI. et ANEWCO organisent un point téléphoné toutes les semaines et une réunion physique de deux jours tous les mois.

La dernière réunion physique avec ANEWCO s'est terminée hier soir et la prochaine est programmée au début du mois de juillet.

#### **4.4. Projet acquisition nouveaux locaux**

Bernard SAINT-JEAN précise qu'il a été informé d'une possibilité de subvention par le CNDS dans le cadre d'une acquisition de locaux, Stéphane ZIMMER se rapprochera du CNDS pour avancer sur ce sujet.

Une subvention pourrait également être sollicitée auprès du Conseil Général de Seine Saint Denis.

Cédric GOSSE, qui rencontrera très prochainement les élus de la Ville de Saint-Denis, pourra également solliciter une subvention auprès de la Ville de Saint-Denis.

Suite aux demandes formulées par certaines ligues régionales lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai dernier, les services d'un maître d'œuvre seront sollicités pour définir précisément le coût des travaux à prévoir (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, isolation si nécessaire, ravalement...).

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**BUREAU DIRECTEUR FEDERAL**  
**PARIS - CNOSF**  
**8 Juin 2012 / 17H00 – 20H20 / 21H25- 22H30**

**Présents** Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absents excusés** Denis JAEGER



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. Administration – Informations générales**

**1.1. Point licences**

Au 6 Juin 2012, nous comptons 33 187 licences, soit 7,8% de plus qu'à la même date, en 2011. Cette augmentation est constante depuis l'ouverture de saison. Le nombre de clubs s'élève à 686, avec 14 de plus qu'en clôture de saison.

**1.2. Evolution de certaines règles liées aux Adhésions (projet informatique)**

Les propositions ci-dessous, qui permettront d'optimiser le nouveau système informatique, sont validées à l'unanimité, par les membres du Bureau Directeur. Elles entreront en application pour la saison 2013-2014.

➤ La licence dite « longue » :

- Application du tarif de la nouvelle saison à partir de septembre
- Une licence longue devient une seule licence valable du jour de sa demande (entre septembre et fin octobre) jusqu'au 31 octobre de l'année N+1
- Une licence longue est accessible **dans un club réaffilié** à toute personne non licenciée pour l'année en cours. Elle est donc également accessible aux licenciés de la saison passée qui devraient, selon les règles actuellement en vigueur, effectuer un renouvellement de licence (en cas de changement de club, cela ne sera pas considéré comme une mutation).

➤ L'affiliation club dite « longue » :

- Application du tarif de la nouvelle saison à partir de septembre
- Une affiliation longue devient une seule affiliation valable du jour de sa demande (entre septembre et fin octobre) jusqu'au 31 octobre de l'année N+1

➤ La gestion des mutations :

- Le licencié saisit sa demande de licence, indique le club dans lequel il se rend
- Le système détecte s'il s'agit d'une mutation et adresse au club quitté l'information, précise s'il s'agit d'un athlète soumis à droits de mutation (non négociable) et communique les modalités de calcul pour les éventuels droits de formation exigibles
- Le club quitté mentionne le montant des droits de formation exigés (et ses coordonnées téléphoniques), l'information est communiquée au club d'accueil, qui après éventuelle négociation, valide le montant des droits de formation pris en charge, plus les éventuels droits de mutation (non négociables)
- A réception du paiement à la ligue (frais de dossier, droits de formation éventuels, droits de mutation éventuels), la ligue valide la mutation.
- La ligue reverse au club quitté les éventuels droits de formation.

- La ligue reverse à la F.F.TRI. les frais de dossier et les éventuels droits de mutation.

La suppression de la règle visant à répartir les droits de formation entre le club quitté et la F.F.TRI. si l'athlète s'entraîne en pôle a également été validée, les droits de formation seront donc reversés intégralement au club quitté.

➤ La date de prise en compte du nombre de licenciés pour calculer les frais d'affiliation club :

- Tenir compte du nombre de licenciés du club au 31 août, c'est-à-dire avant la période de ré affiliation.

- Cela permet aux ligues de ne pas avoir à établir 2 factures aux clubs en cas d'évolution du nombre de licenciés

- Il s'agit de la même date utilisée pour déterminer l'effectif jeune dans le cadre de la labellisation « Ecole de Triathlon »

- En concordance avec la proposition de licence longue (licence valable à partir du 1<sup>er</sup> septembre)

➤ Distance Duathlon Sprint

Plusieurs distances officielles existent à ce jour. Il est proposé de ne conserver qu'un seul format officiel, à savoir 5 km / 20 km / 2,5 km.

La proposition de suppression de délivrance d'une licence dirigeant gratuite à tout organisateur non licencié et la proposition d'extension de la licence manifestation à l'ensemble des jours successifs de manifestation n'ont pas été retenues par les membres du BDF. La F.F.TRI continuera donc à délivrer une licence dirigeant gratuitement à tout organisateur non licencié et à délivrer une licence manifestation par journée d'épreuve(s).

### **1.3. Assemblée Générale Elective 2013 : organisation**

Cette Assemblée Générale se déroulera à Paris, au CNOSEF, dans les conditions que nous connaissons habituellement, à savoir la mise à disposition de l'amphithéâtre le samedi et de la salle de réunion pour le Comité Directeur ouvert aux Ligues, le dimanche.

### **1.4. Point sur l'acquisition de nouveaux locaux**

La CPAM de Saint-Denis a confirmé son intérêt pour la proposition d'achat par la Fédération Française de Triathlon de son site sis 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis (93200), pour un montant net vendeur de 1.166.000 € HD. Cette proposition sera soumise pour avis au Conseil de la Caisse du 22 juin 2012, avant d'être validée par l'autorité de Tutelle, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Un accord officiel devrait être notifié à la F.F.TRI. dans la semaine du 25 juin.

Suite à la demande exprimée lors de l'AG Extraordinaire téléphonique du 23 mai 2012 concernant l'estimation des travaux à prévoir dans les futurs locaux, contact a été pris avec un maître d'œuvre.

Les membres du Bureau Directeur valident le recours à cette société.

Bernard SAINT-JEAN précise que le Crédit Coopératif a reçu de façon positive la demande de la fédération, concernant un emprunt pour cette acquisition. Emmanuel CHABANNES est en contact avec le Crédit Lyonnais et attache a été prise aussi auprès de HSBC. Une proposition détaillée, tenant compte des différentes offres de prêts sera présentée lors d'un prochain Bureau Directeur.

### **1.5. Point Personnel fédéral**

Fabien CARCUAC quitte la fédération, pour raison personnelle, il déménage sur Nice. Son remplacement est en cours.

Au niveau du standard, un CDD de 3 mois (juin, juillet et août) est proposé à Mlle Amira MAHJOUR dans le prolongement de son stage. Celle-ci reprenant ses études à la prochaine rentrée, une nouvelle personne sera recrutée pour septembre.

## **2. Finances**

### **2.1. Suivi budgétaire au 31 mai 2012**

Emmanuel CHABANNES présente le suivi budgétaire au 31 mai 2012, qu'il détaillera largement au Comité Directeur suivant. Effectué avant le retour de la convention d'objectif qui vient seulement d'être signée avec

le Ministère, le budget en l'état n'appelle aucune remarque. Le budget prévisionnel va être retravaillé, afin de proposer de nouvelles répartitions, intégrant les informations issues de la CO à jour.

La position de trésorerie fait apparaître un solde bancaire positif de 70.339,56 €, qui ne prend pas en compte 666.640,94 € de placements.

Les ressources propres s'élèvent à 1.987.369 € au 31 mai pour 2.326.000 € de prévision finale.

Les ressources en Communication Marketing s'élèvent à 360.624 € au 31 mai pour 472.400 € de prévision finale.

## **2.2. Créances au 31 mai 2012**

Deux créanciers fédéraux externes, exposants au Village du Triathlon de Paris 2011 font l'objet d'une procédure d'injonction : « Mon Avenir » pour 333,20 € (solde de facture) et « Tropiques Diffusion » pour 2296,20 €. Ils ont fait l'objet de deux relances postales avec accusé de réception.

Les membres du Bureau Directeur rappellent tout l'intérêt à ce que les exposants du Triathlon de Paris puissent régler les locations de stands à l'avance, ce qui est d'ailleurs mis en place cette année.

## **2.3. Convention d'objectifs 2012**

Philippe LESCURE et Frank BIGNET ont été reçus ce jour par le Directeur des Sports, Monsieur MONNEREAU, qui a annoncé que la F.F.TRI., comme l'ensemble des fédérations, serait soumise à une réduction minimale de 1,37% sur la convention d'objectif 2012.

Monsieur MONNEREAU a présenté les orientations du Ministère, définies selon 4 piliers qui sont :

- le haut niveau,
- le développement,
- la signature d'une Charte d'éthique
- et l'international.

Il souhaite que la F.F.TRI. présente son plan de développement dès l'automne, et qu'il soit l'ossature du programme de la nouvelle mandature.

Frank BIGNET précise que la baisse, pour la F.F.TRI., est en fait de 1,41 %, alors qu'il avait été budgétée une augmentation de 2 % environ, ce qui représente au final une réduction de 10 400 € par rapport à la convention 2011 qu'il faudra répartir dans le budget.

Philippe LESCURE demande à Frank BIGNET de travailler sur de nouvelles clés de répartition, d'associer les trésoriers et les directeurs, et de faire une proposition pour un prochain Bureau Directeur.

## **3. Vie Sportive – Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement**

### **3.1. Triathlon de Paris et de Nice 2012**

#### **3.1.1. Triathlon de Paris**

Bernard SAINT-JEAN fait un point d'étape concernant l'organisation du Triathlon de Paris. A ce jour, 3 700 dossards sont distribués, et on devrait atteindre 4 100 concurrents au total (hors Grand Prix).

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à une stabilisation du prix d'inscription, pour l'épreuve de Paris 2013. Le Comité de Pilotage réfléchit aussi à proposer un « package » avec des prestations complémentaires, s'adressant notamment aux étrangers.

#### **3.1.2. Triathlon de Nice**

L'organisation du Triathlon de Nice est en bonne voie, et les subventions prévues devraient être versées. Bernard SAINT-JEAN suit ce dossier avec la Ligue Côte d'Azur.

### **3.2. Proposition d'évolution des appellations de distances**

Après un premier travail de réflexion à Marville, lors du séminaire des Président(e)s de Ligue, une évolution de l'appellation des distances a été souhaitée par le Comité Directeur, réuni en février dernier, à l'Île de La Réunion.

Il apparaît important que le nom des épreuves jeunes puisse aussi évoluer. Il est proposé de remplacer l'appellation « Avenir » par « Jeune », suivie de la fourchette d'âge à laquelle elle est ouverte.

Jean-Michel BUNIET, en charge de ce dossier, propose les nouvelles appellations suivantes, qui sont validées par le Bureau Directeur, et seront présentées ainsi au Comité Directeur du lendemain :

Anciennes appellations	Proposition de nouvelles appellations
Avenir	Jeune 6-9
	Jeune 8-11
	Jeune 10-13
	Jeune 12-19
Découverte et Super Sprint	Distance XS
Sprint	Distance S
Courte Distance	Distance M
Longue Distance 3/80/20	Distance L
Longue Distance 4/120/30	Distance XL
Longue Distance 3,8/180/42	Distance XXL

Les appellations Découverte et Super Sprint fusionnent et deviennent « Distance XS ». Dans la mesure où le format d'une épreuve Distance XS correspond aux distances des épreuves Super Sprint, les droits de licence manifestation applicables aux épreuves Distance XS sont ceux des épreuves Super Sprint. Le tarif associé aux épreuves Découverte disparaît (saison 2012-2013).

### 3.3. Mise à jour du projet Jeune suite au BDF du 26 mai 2012

Jean-Michel BUNIET présente les propositions qui ont été retravaillées, comme souhaité lors du dernier BDF. Elles sont actées par les membres du BDF, et seront présentées au Comité Directeur du lendemain :

#### ➤ Evolution des distances « JEUNE » et changement de dénomination

Exemple du TRIATHLON			
Cat.	Distances « Avenir » maximales actuelles	Nouvelle dénomination	Distances « jeunes » proposées
JUN	300m/6km/2km	Jeune 12-19	300m/6km/2km
CAD			
MIN	300m/5km/1,6km	Jeune 10-13	200m/4km/1,5km
BEN	200m/4km/1,2km		
PUP	100m/3km/800m	Jeune 8-11	100m/2km/1km
POU	75m/2km/400m	Jeune 6-9	50m/1km/500m
MP			

Afin d'offrir une meilleure lisibilité et d'éviter une démultiplication des distances :

- Application à l'aquathlon : les distances natation et course à pied restent strictement identiques à celles du triathlon pour l'ensemble des catégories
- Application au duathlon : les distances vélo sont strictement celles du triathlon. Le cumul des distances des 2 courses à pied est identique à la distance en course à pied du triathlon
- **Ouverture du demi sprint (Distance XS) à la catégorie benjamine** : il est proposé de présenter les amendements 1 et 2 suivants, au comité Directeur :

Amendement n°1	Amendement n°2
<p>Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral <b>sauf les Grandes Epreuves</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pas de mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon,</li> <li>→ Pas de 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon,</li> </ul>	<p>Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral <b>dont les Grandes Epreuves</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon,</li> <li>→ Mise en place d'une 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon,</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accès pour tous les benjamins licenciés F.F.TRI. ou non,</li> <li>→ Les benjamins ne pourront courir sur les épreuves Distance XS que si un départ décalé est mis en</li> </ul>	

place pour les minimes et benjamins sur l'épreuve,

→ **OUVERTURE COUPLÉE À UNE MODIFICATION DES DISTANCES « JEUNE »:**

→ 300m / 6km / 2km au lieu de 200m / 4km / 1,2km actuellement

➤ **Modalités d'accès aux distances « JEUNE » suivant les catégories – Proposition :**

Anciennes appellation	Nouvelle appellation	Mpo	Po	Pu	Be	Mi	Ca	Ju
Avenir	Jeune 6-9	oui	oui	non	non	non	non	non
	Jeune 8-11	non	oui	oui	non	non	non	non
	Jeune 10-13	non	non	oui	oui	non	non	non
	Jeune 12-19	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Découverte & Super Sprint	Distance XS	non	non	non	CDF ?	oui	oui	oui
Sprint	Distance S	non	non	non	non	non	oui	oui
Courte Distance	Distance M	non	non	non	non	non	non	oui

*NB: respect de la règle « Dans le cas de regroupements de catégories sur une même course, la distance de la plus petite catégorie est retenue »*

➤ **Offre de pratique : Quotas individuels :**

Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles, uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective.

Suppression du principe actuel de qualification automatique des 1ers de chaque ligue sur la 1/2 finale de triathlon car mise en place d'un mode de qualification par équipe.

➤ **Offre de pratique : Quotas par équipes :**

Mise en place d'un mode de qualification par équipe

→ Qualification d'une équipe de club par catégorie sur chacune des 1/2 finales

→ Classement : l'équipe de club totalisant le moins de points (addition des 3 meilleures places) sur la 1/2 finale est qualifiée pour le Championnat de France de Triathlon Jeune,

→ Le club dont l'équipe est qualifiée peut engager sur le Championnat de France de Triathlon Jeune :

- Tous les athlètes qualifiés à titre individuel,
- Obligatoirement les 3 athlètes qui ont qualifié l'équipe,
- et 2 athlètes au choix (ayant ou non participé à la 1/2 finale).

→ Classement par équipe au Championnat de France de Triathlon Jeune : Les 3 premiers classés d'un même club sont déclarés « Champions de France par équipe ».

➤ **Coupe de France des jeunes**

Suite au constat d'échec de cette manifestation, il est proposé de supprimer cette épreuve. La Commission Nationale Sportive souhaitant le maintien de cette coupe de France des Jeunes en retravaillant la formule de course, le Comité Directeur décidera du maintien de cette épreuve ou de sa suppression.

➤ **Modalités de sur classement Minime/Cadet**

Proposition : Maintien du principe actuel de surclassement, et allègement de la procédure avec un examen médical simplifié (visite médicale avec Electrocardiogramme simple).

➤ **Licence Loisir Jeunes**

Proposition de création d'une licence « loisir jeune » pour la saison 2013-2014, afin de pouvoir différencier les types de pratique chez les jeunes et appliquer le critère sportif (taux de participation sur les épreuves uniquement) aux seuls licenciés « compétition ».

➤ **Labellisation fédérale : effectif jeune**

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS
*	5 licenciés jeunes pour une 1 <sup>ère</sup> demande et 10 à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> année de labellisation	<b>10 licenciés jeunes (loisir + compétition) au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>20 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>30 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères pour la saison 2015.

➤ **Labellisation fédérale : qualification de l'équipe pédagogique**

**PROPOSITION**

♦ Dans le formulaire de labellisation, faire apparaître les éléments suivants :

- N° de licence et n° de diplôme,
- Coordonnées complètes,
- Statut du référent (*si salarié, joindre copie de la carte professionnelle, contrat de travail*),
- Niveau d'intervention hebdomadaire du référent (*lieux et horaires de présence à l'entraînement, planning hebdomadaire des entraînements jeunes*),
- Attestation sur l'honneur du référent,
- Signature du Président de Ligue sur avis du CTL,
- Identifier les éducateurs certifiés ENF1 = dans le cadre d'une réflexion à plus long terme (2017) visant à mesurer la capacité des clubs labellisés à pouvoir faire passer les tests du Sauv'nage.

**Mise en application possible dès la saison 2014**

➤ **Labellisation fédérale : Offre sportive**

Label	Exigences actuelles	PROPOSITIONS
*	Class.Tri : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<b>Class.Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition »)</b>
** et ***	Class.Tri : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées  Participation aux épreuves : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<b>Class.Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition »)</b>  <b>Participation aux épreuves : 60% des licenciés « compétition » à 3 épreuves minimum</b>

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères en 2014 pour la labellisation 2015.

➤ **Labellisation fédérale : modalités d'instruction des dossiers**

**PROPOSITION**

- **Recentrer le dispositif de labellisation au niveau national.**
  - Pour les labellisations \*\*Déjà mis en œuvre
  - Pour les labellisations \* Des clubs évoluant en D1 & D2 de Tria. et Du.
- **Assistance et suivi des ligues dans le cadre des labellisations \*.**
- **Pour les ligues le souhaitant => labellisation par la commission nationale**
- **Après vérification des informations contenues dans le dossier, et en cas de fausse déclaration avérée => avertissement + demande de mise en conformité l'année suivante (dans le cas contraire interdiction de solliciter un label pendant une saison.)**

**3.4. Championnats de France 2013**

Il est proposé de coupler autant que faire ce peut le championnat de France de Triathlon CD au Championnat de France de Triathlon des Jeunes.

La date du championnat de France des Jeunes étant figée ce regroupement ne sera pas possible en 2013.

**3.5. Propositions d'évolutions de la RGF par la CNS**

Les membres du Bureau Directeur valident les propositions d'évolution de la RGF, proposées à l'issue de la Commission Nationale Sportive du 25 mai, et présentées ci-dessous par Dominique FRIZZA :

**1. Cas d'une course annulée sur une étape à 2 courses** (exemple : le G.P LDE des Sables 2012). Dans le cas d'une étape du Championnat de France des Clubs – (duathlon et triathlon – division 1 et 2) comprenant 2 courses dont l'une serait annulée, les points marqués sur la course restante seront acquis et serviront de base au classement de l'étape.

**2. Cas d'annulation d'une étape** : Si la manche est annulée, aucun point n'est marqué.

- Si la natation est annulée, *notre réglementation 2012 stipule que « le délégué technique **peut** transformer la natation en course à pied »*

Proposition de la CNS: « le délégué technique **doit** .... »

- La RGF ne prévoit pas le cas d'annulation du vélo

Proposition de la CNS : remplacement de l'épreuve en Aquathlon « le délégué **doit** .... »

**3. Pénalités aux U23 sur le G.P LDE**

La CNS propose d'annuler La règle concernant la disqualification pour les étapes suivantes des U23 pour 2 fautes identifiées. RGF page 86 – chapitre C.

**4. Mise en place de la « Pénalty Box »**

- A l'image de la règle appliquée par l'ITU, la CNS propose la mise en place de la « Pénalty Box » sur l'ensemble des GEF.
- Les temps de pénalités seraient les suivants : ½ sprint 5" – Sprint 10" – Courte Distance 15".
- La « Pénalty Box » sera positionnée à la fin du 1<sup>er</sup> tour de course à pied – des moyens de signalisation, d'information et de communication (athlètes, Média, clubs, public...) seront mis en place (CNGE).
- Dans le cas d'une course par équipe en relais, l'équipe gère ses pénalités comme elle l'entend. La (les) pénalités devront avoir été effectuées avant que le dernier relayeur ne franchisse la ligne d'arrivée.
- Dans le cas d'une course contre la montre par équipe, la pénalité doit être effectuée par l'ensemble des concurrents effectivement en course.

**5. Titre de Champion de France Senior ou amateur**

Sur les Championnats de France de triathlon- duathlon CD et LD, la CNS propose la délivrance d'un titre de Championnat de France Senior (ou Amateur) au 1<sup>er</sup> sénior, non inscrit en Elite. Les titres de vainqueurs des Groupes d'Âges seront maintenus. Le cumul, Champion de France Senior (ou Amateur) et Vainqueur de Groupe d'Âge est possible.

**6 Proposition de distance pour les jeunes sur les épreuves relais**: réflexion en cours sur l'ensemble des disciplines.

Les membres du Bureau Directeur souhaitent que la Commission Nationale Sportive se saisisse de la question de la composition des équipes (au niveau des nationalités) pour l'accès au titre de champion de France par équipe : un licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut-il entrer dans le classement de l'équipe ? Une restriction doit-elle être mise en place ?

**3.6. Entente de Clubs**

Suite à la demande formulée par les Président(e)s de Ligues à l'occasion du Séminaire de Marville, sur l'entente de Clubs, un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir autour de cette thématique. Catherine Grossetete, Cédric Gosse, Denis Maire, Frank Vallade, Jordan Rouyer, Ludovic Ferere, Laurent Massias, Guillaume Fritsch ont rejoint Dominique Frizza, qui tient à souligner ici la qualité des travaux. 4 réunions téléphonées ont déjà eu lieu et une présentation sera faite en Comité Directeur aussitôt que le projet sera finalisé. Des personnes ressources, issues d'autres fédérations seront sollicitées pour approfondir la réflexion, menée autour de 2 orientations :

1- Mise à disposition d'athlète pour participer – sous certaines conditions – au Championnat de France des Clubs de D1 et D2.

2- Mutualisation de moyens et de projets de 2 clubs sous une entité « Entente de clubs ».

**3.7. Comité de Sélection Jeux Olympiques**

Le Comité de sélection se réunira Lundi 11 Juin prochain, à 17H00.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **27 juin 2012 / 18H30 – 19H45**

#### **Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Dominique SAGARY, Patrick SOIN, Stéphane ZIMMER

#### **Absent excusé**

Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

### **1. CONVENTION D'OBJECTIF/ REVISION BUDGETAIRE**

Le montant de la convention d'objectif n'ayant été connu que la veille du Comité directeur du 9 juin dernier, il n'a pas été possible de présenter une révision budgétaire tenant compte de la baisse de la subvention de - 1,41% par rapport au montant attribué l'année passée.

La Direction Technique Nationale a proposé deux ventilations de la baisse de la CO 2012 (part Ministère), l'une sans compensation de la F.F.TRI., l'autre avec une compensation de 10.000 € de la F.F.TRI..

Les membres du BDF retiennent la première proposition de ventilation de la CO 2012, sans compensation de la F.F.TRI., en décalant l'organisation du colloque des CTL au début du nouvel exercice budgétaire (novembre ou décembre).

La modification budgétaire est actée par le BDF.

### **2. TRIATHLON DE PARIS 2012**

#### **2.1. Edition 2012**

A ce jour près de 4000 dossards sont prévus.

Les sélectionnés olympiques ne pouvant pas être présents le jeudi 28 juillet, la conférence de presse initialement prévue à cette date a été annulée.

La présence de M. Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF et de Mme Marisol CASADO, Présidente de l'ITU et membre du CIO, est prévue à l'occasion du Triathlon de Paris.

Avant le départ du Grand Prix, il est proposé de respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur Sylvain LEMAIRE, Président du club de D1 de Duathlon des Tritons Meldois. Sous réserve de l'accord de la famille de M. LEMAIRE, le BDF valide cette proposition.

La Préfecture a imposé la mise en place d'une décharge natation à faire signer à tous les concurrents, la signature de ce document sera prévue sur place, au moment du retrait des dossards.

#### **2.2. Edition 2013**

L'ouverture des inscriptions de l'édition 2013, initialement envisagée le 9 juillet 2012, est reportée au dernier trimestre 2012 car il est nécessaire d'analyser le débriefing afin de mettre en œuvre tous les aménagements utiles au niveau du formulaire d'inscription informatique et des conditions générales de vente.

### **3. PROJET D'ACHAT IMMOBILIER**

Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saint-Denis quant à l'acceptation, ou non, de notre offre d'achat.

En attendant leur réponse nous continuons à démarcher les banques en vue d'un emprunt.

### **4. EVOLUTION DE L'APPELATION DE NOS DISTANCES**

Le BDF confirme la validation de la modification de l'appellation de nos distances :

- Jeune 6-9
- Jeune 8-11
- Jeune 10-13
- Jeune 12-19
- Distance XS
- Distance S
- Distance M
- Distance L
- Distance XL
- Distance XXL

Le Président LESCURE précise qu'il prendra contact avec Bernard CHARBONNIER, organisateur du Triathlon de Gérardmer et propriétaire de la marque « Triathlon XL ».

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **18 juillet 2012 / 18H30 – 20H30**

#### **Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Dominique SAGARY

**Absente excusée** Françoise HUOT JEANMAIRE, Patrick SOIN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il réitère en BDF ses vœux de prompt et complet rétablissement à Françoise HUOT-JEANMAIRE qui a été récemment victime d'un accident de la circulation.

#### **1. Bilan/synthèse Paris 2012 et perspectives 2013**

Cette édition 2012 a malheureusement été endeuillée. Un triathlète de 56 ans, victime d'un malaise, a été sorti de l'eau par les services de secours sur le parcours natation de la Course Open (natation 1.5km/cyclisme 40km/course à pied 10km) du Triathlon de Paris-Ile de France.

Ce triathlète est malheureusement décédé d'un arrêt cardio-respiratoire le 09 juillet à l'hôpital Necker.

Il était un concurrent expérimenté qui avait couru plusieurs marathons et l'an passé le Triathlon Ironman de Nice. Il avait effectué récemment un bilan cardiologique complet dont un test d'effort qui s'avérait négatif.

La Fédération Française de Triathlon présente ses condoléances à sa famille, à ses proches, et les assurent de leur sincère soutien.

Un point complet sur ce sujet sera fait à l'occasion d'un BDF physique prévu à la rentrée prochaine, après que le débriefing de l'épreuve ait été fait par le comité d'organisation.

Les objectifs de promotion, de communication ont été atteints de manière satisfaisante et le Président LESCURE remercie tous les intervenants qui ont permis le succès de cette épreuve.

Des améliorations seront à envisager et elles seront étudiées à l'issue du débriefing.

Les perspectives pour 2013 ont déjà été validées en BDF et CDF et il est rappelé que la création d'une société, détenue à 100% par la F.F.TRI., pour mener à bien l'organisation des triathlons de Paris et de Nice doit être proposée à l'occasion de notre prochaine Assemblée Générale.

#### **2. Rencontre avec le Président de la République**

Le Président de la République, Monsieur François HOLLANDE, a visité l'INSEP en compagnie de plusieurs Présidents de Fédérations Olympiques, dont le Président LESCURE. Cette visite a été suivie d'un déjeuner.

A quelques semaines des Jeux Olympiques, le Président de la République a indiqué son attachement aux missions des fédérations sportives, au haut niveau, au développement du sport pour tous / sport santé, et à l'importance du lien social que le sport permet de générer.

#### **3. Accompagnement handisports aux Championnats du Monde 2012**

Le Président LESCURE a été sollicité par Yannick BOURSEAUX par courrier en date du 26 juin en vue d'une prise en charge financière pour participer aux Championnats du Monde 2012 en Nouvelle Zélande.

Il est rappelé que la F.F.TRI. finalise en lien avec la Fédération Française Handisport et le Ministère des Sports (MSJEPVA), un projet paralympique pour l'olympiade 2013-2016 permettant à chaque Paratriathlète de se préparer dans un cadre orienté vers la performance.

A titre exceptionnel pour la saison 2012, le BDF valide l'attribution d'une aide financière de 1500 euros pour permettre à Yannick BOURSEAUX de défendre son titre de Champion du Monde Paratriathlon en catégorie 4 obtenu à Pékin en 2011.

A ce jour Benjamin LANDIER n'est pas encore inscrit à ce championnat du Monde, mais s'il venait à l'être, le BDF valide l'attribution d'une aide financière identique pour lui permettre de défendre son titre de Champion du Monde Paratriathlon en catégorie 5 obtenu à Pékin en 2011

#### **4. Rencontre avec le Président de l'USEP**

Jean-Michel BUNIET a rencontré le Président de l'USEP et des pistes de travail en commun ont été évoquées. Un projet de convention doit être élaboré, l'entrée en vigueur de cette future convention n'est pas prévue dans un délai proche mais il y a de part et d'autre une réelle volonté d'avancer et de faire aboutir une convention.

#### **5. Candidature Vichy 2013 : championnat d'Europe LD**

Dans la continuité de la validation par la F.F.TRI. de la candidature 2012 de VICHY à l'organisation des championnats d'Europe de Triathlon LD, laquelle n'avait malheureusement pas pu aboutir en 2012, l'ETU a confié l'organisation des championnats d'Europe de Triathlon LD 2013 à VICHY.

Le BDF valide la reconduction de la validation fédérale de cette candidature pour 2013.

#### **6. Acquisition Siège Fédéral**

Le projet d'acquisition du bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Saint-Denis (propriété de l'Etat), sis au 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis, a été présenté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée du 23 mai dernier.

Une offre d'achat pour un montant de 1.166.000 €, sous réserve d'obtention de l'accord de l'Assemblée Générale et de l'obtention d'un prêt bancaire, avait été transmise à la CPAM. Nous avons été très récemment destinataire de la réponse de la CPAM qui accepte de nous vendre leur bâtiment au prix que nous avons proposé.

Au cours de notre Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée, les représentants des ligues régionales avaient émis le souhait de faire établir un diagnostic et des préconisations de travaux par un architecte. Une expertise a donc été sollicitée. Il est important de souligner la conclusion de l'architecte, après analyse du bâtiment et du diagnostic de performance énergétique, ce dernier indique que :

*« le bon état de la structure et la présence d'équipements techniques réutilisables (système de chauffage et systèmes électriques) permettent une utilisation des anciens locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par la F.F.TRI. comme siège avec des travaux de bases minimums portant sur l'accessibilité PMR et le réaménagement sommaire des intérieurs.*

*Ces travaux de base n'interviennent pas directement sur l'image du bâtiment et des locaux et offrent un confort minimum aux occupants.*

*Plusieurs autres hypothèses d'interventions sur l'édifice peuvent compléter ces travaux de base en fonction des exigences du maître d'ouvrage en termes de confort thermique, de respect de l'environnement, de confort d'utilisation et d'image. La suite de ce rapport présente une estimation par ratio au m<sup>2</sup> de ces différentes hypothèses. »*

Les différentes hypothèses de travaux établies par l'architecte sont fonction du niveau de performance énergétique que l'on pourrait atteindre si nous le souhaitions (par exemple rendre le bâtiment passif), du confort d'utilisation et d'image avec un choix de matériaux plus ou moins « nobles », de l'extension éventuelle du dernier étage... et varient entre 300.000 € et 1.000.000 €.

Dans la mesure où la consommation énergétique de ce bâtiment n'est pas supérieure à la consommation énergétique de nos locaux actuels d'une surface pourtant 2,5 fois inférieure, il est proposé dans un premier temps de nous limiter à des travaux de base portant sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et sur l'aménagement intérieur. Pour ce faire, une enveloppe de 150.000 € a été prévue dans le cadre de la demande de prêt immobilier.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai dernier a confié au Bureau Directeur Fédéral un mandat pour poursuivre les démarches avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et, s'il le jugeait opportun, de procéder à l'achat du bâtiment de 713 m2 sis au 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis.

Compte tenu des éléments d'information transmis, le Président LESCURE propose de valider l'achat de ce bâtiment. Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

Les coordonnées de notre notaire seront donc transmises dans les meilleurs délais afin que la signature d'une promesse de vente en vue d'un acte authentique avant la fin de l'année soit envisagée.

## **7. Prochaines réunions BDF**

Les prochaines réunions programmées sont les suivantes :

- BDF téléphoné le mercredi 29 août à 18h
- BDF physique à Nancy le vendredi 21 septembre à 14h

## **8. Informations et questions diverses**

Pierre ZIZINE et Fabien CARCUAC quittent la F.F.TRI. dans les jours à venir. Le BDF leur souhaite le meilleur succès dans leurs nouvelles fonctions.

Une première embauche a déjà été anticipée et un second recrutement va être lancé dans les meilleurs délais.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **29 Août 2012 / 18H30 – 19H50**

**Présents** Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absent excusé** Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

#### **1. Administration**

##### **1.1. Personnel fédéral**

Au niveau des Grandes Epreuves Fédéral, Pierre BORDELOT et Matthieu ETANCELIN ont pris leurs fonctions respectivement le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août 2012.

Au niveau du secrétariat, un recrutement est prévu sur le poste de standardiste.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général Adjoint, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 les rémunérations perçues en raison d'heures supplémentaires ne bénéficient plus d'exonération d'impôts sur le revenu des salariés. Il précise également qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les avantages sociaux qui profitaient aux heures supplémentaires disparaissent.

##### **1.2. Point licences**

Le service Adhésions travaille à la clôture de la saison 2011-2012 au niveau des ligues régionales et à l'ouverture d'une nouvelle saison afin de permettre aux ligues régionales de procéder à la réaffiliation des clubs. Dès qu'un club sera réaffilié, les licenciés du club pourront procéder à la demande de renouvellement de leur licence par Internet.

Comme chaque année :

- Les demandes de licences dites « longues » seront saisies directement à la F.F.TRI.
- Les demandes de « nouvelles » licences ne pourront être formulées (par Internet ou par papier) qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

#### **2. Acquisition immobilière**

Notre notaire nous a fait savoir que la compétence de l'Assemblée Générale en matière d'acquisition immobilière est exclusive à l'Assemblée Générale et qu'elle ne peut donc pas être déléguée au Bureau Directeur. Il recommande la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire afin que cette dernière, après avoir pris connaissance du coût total de l'opération (prix d'acquisition, frais de notaire, frais d'agence), autorise Monsieur le Président, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, à régulariser toute promesse de vente et acte de vente définitif, emprunter la somme nécessaire à cette acquisition, négocier les conditions d'emprunts et autres garanties, et consentir toute hypothèque ou privilège sur le bien acquis; et généralement faire le nécessaire, rembourser au prorata tout impôt ou taxe applicable audit bien, signer tout actes, documents ou pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Les membres du BDF sont favorables à la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire et proposeront au Comité Directeur du 19 septembre prochain de valider la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le mercredi 3 octobre 2012 à 18h30 et l'ordre du jour suivant :

- Validation de l'acquisition du bâtiment sis à SAINT DENIS (93200) 31 Boulevard Marcel Sembat et autorisation accordée au Président, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, à régulariser toute promesse de vente et acte de vente définitif, emprunter la somme nécessaire à cette acquisition,

négoier les conditions d'emprunts et autres garanties, et consentir toute hypothèque ou privilège sur le bien acquis; et généralement faire le nécessaire, rembourser au prorata tout impôt ou taxe applicable audit bien, signer tout actes, documents ou pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Patrick SOIN, Secrétaire Général, visitera ces locaux très prochainement et portera une réflexion sur l'aménagement à prévoir.

### **3. Projet de Réglementation Sportive**

Les prochaines réunions de travail relatives au projet de Réglementation Sportive sont les suivantes :

- 4 et 5 septembre 2012
- 11 septembre 2012, réunion avec la Commission Nationale Sportive
- 14 et 15 septembre 2012

Compte tenu des travaux importants de rédaction et de mise en forme, il est proposé de programmer les réunions du CDF en vue de la validation de la Réglementation Sportive au 10 octobre 2012 de 18h30 à 20h30 et si nécessaire au 11 octobre 2012 à partir de 18h30.

Les membres du BDF valident ces deux dates de réunion.

### **4. JO de Londres**

Le Président LESCURE indique que le débriefing des Jeux Olympiques sera effectué ultérieurement avec Frank BIGNET, Directeur Technique National, et Dominique FRIZZA, Vice Président en charge de la Vie Sportive. Il précise que les résultats obtenus, notamment chez les hommes, sont très satisfaisants.

L'épreuve de triathlon hommes et les épreuves d'athlétisme qui ont eu lieu au même moment se sont partagées le temps d'antenne, mais l'audience sur cette plage horaire, concurrencée par les journaux télévisés de TF1 et France 2, était plutôt bonne avec en moyenne 2,7 millions de téléspectateurs et un pic à plus de 3 millions.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, précise que l'indice POP calculé par le ministère des Sports nous classe 2<sup>ème</sup> nation ex-aequo avec l'Espagne. Il s'agit du meilleur classement obtenu en quatre olympiades.

Il indique également que le CIO fera savoir fin 2013 si le Triathlon en Relais sera inscrit au programme olympique.

Cédric GOSSE fait savoir que les lauréats du concours, ainsi que ceux qui ont acheté un package, étaient très satisfaits du déplacement. Une piste d'amélioration serait de travailler davantage l'encadrement sur place.

### **5. Agenda du Président**

02/09/12 : Championnat de France de Triathlon CD, à St Cyr

10/09/12 : Rencontre avec la Ministre des Sports, Mme FOURNEYRON

15/09/12 : Dernière étape du Grand Prix F.F.TRI. LDE, à Nice

17/09/12 : Réception des délégations olympiques et paralympiques par François HOLLANDE, Président de la République

21/09/12 : Championnat du Monde de Duathlon, à Nancy

07/10/12 : Coupe de France des Clubs de Triathlon et de Duathlon, à Chateauroux

### **6. Informations et questions diverses**

Le Président LESCURE souhaite que le nombre de français engagés sur un championnat du Monde se déroulant en France soit plus important que pour un championnat du Monde se déroulant hors de notre territoire.

A trois semaines du Championnat du Monde, Frank BIGNET, Directeur Technique National, précise qu'il n'est plus possible de modifier les critères de sélection présentés au mois de février, mais que ces derniers

prévoient des possibilités de repêchage à l'issue du Championnat de France de Duathlon. Des sélections complémentaires restent donc possibles.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **29 Août 2012 / 18H30 – 19H50**

**Présents** Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absent excusé** Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

#### **1. Administration**

##### **1.1. Personnel fédéral**

Au niveau des Grandes Epreuves Fédéral, Pierre BORDELOT et Matthieu ETANCELIN ont pris leurs fonctions respectivement le 25 juillet et le 1<sup>er</sup> août 2012.

Au niveau du secrétariat, un recrutement est prévu sur le poste de standardiste.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général Adjoint, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 les rémunérations perçues en raison d'heures supplémentaires ne bénéficient plus d'exonération d'impôts sur le revenu des salariés. Il précise également qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les avantages sociaux qui profitaient aux heures supplémentaires disparaissent.

##### **1.2. Point licences**

Le service Adhésions travaille à la clôture de la saison 2011-2012 au niveau des ligues régionales et à l'ouverture d'une nouvelle saison afin de permettre aux ligues régionales de procéder à la réaffiliation des clubs. Dès qu'un club sera réaffilié, les licenciés du club pourront procéder à la demande de renouvellement de leur licence par Internet.

Comme chaque année :

- Les demandes de licences dites « longues » seront saisies directement à la F.F.TRI.
- Les demandes de « nouvelles » licences ne pourront être formulées (par Internet ou par papier) qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

#### **2. Acquisition immobilière**

Notre notaire nous a fait savoir que la compétence de l'Assemblée Générale en matière d'acquisition immobilière est exclusive à l'Assemblée Générale et qu'elle ne peut donc pas être déléguée au Bureau Directeur. Il recommande la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire afin que cette dernière, après avoir pris connaissance du coût total de l'opération (prix d'acquisition, frais de notaire, frais d'agence), autorise Monsieur le Président, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, à régulariser toute promesse de vente et acte de vente définitif, emprunter la somme nécessaire à cette acquisition, négocier les conditions d'emprunts et autres garanties, et consentir toute hypothèque ou privilège sur le bien acquis; et généralement faire le nécessaire, rembourser au prorata tout impôt ou taxe applicable audit bien, signer tout actes, documents ou pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Les membres du BDF sont favorables à la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire et proposeront au Comité Directeur du 19 septembre prochain de valider la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le mercredi 3 octobre 2012 à 18h30 et l'ordre du jour suivant :

- Validation de l'acquisition du bâtiment sis à SAINT DENIS (93200) 31 Boulevard Marcel Sembat et autorisation accordée au Président, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, à régulariser toute promesse de vente et acte de vente définitif, emprunter la somme nécessaire à cette acquisition,

négoier les conditions d'emprunts et autres garanties, et consentir toute hypothèque ou privilège sur le bien acquis; et généralement faire le nécessaire, rembourser au prorata tout impôt ou taxe applicable audit bien, signer tout actes, documents ou pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Patrick SOIN, Secrétaire Général, visitera ces locaux très prochainement et portera une réflexion sur l'aménagement à prévoir.

### **3. Projet de Réglementation Sportive**

Les prochaines réunions de travail relatives au projet de Réglementation Sportive sont les suivantes :

- 4 et 5 septembre 2012
- 11 septembre 2012, réunion avec la Commission Nationale Sportive
- 14 et 15 septembre 2012

Compte tenu des travaux importants de rédaction et de mise en forme, il est proposé de programmer les réunions du CDF en vue de la validation de la Réglementation Sportive au 10 octobre 2012 de 18h30 à 20h30 et si nécessaire au 11 octobre 2012 à partir de 18h30.

Les membres du BDF valident ces deux dates de réunion.

### **4. JO de Londres**

Le Président LESCURE indique que le débriefing des Jeux Olympiques sera effectué ultérieurement avec Frank BIGNET, Directeur Technique National, et Dominique FRIZZA, Vice Président en charge de la Vie Sportive. Il précise que les résultats obtenus, notamment chez les hommes, sont très satisfaisants.

L'épreuve de triathlon hommes et les épreuves d'athlétisme qui ont eu lieu au même moment se sont partagées le temps d'antenne, mais l'audience sur cette plage horaire, concurrencée par les journaux télévisés de TF1 et France 2, était plutôt bonne avec en moyenne 2,7 millions de téléspectateurs et un pic à plus de 3 millions.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, précise que l'indice POP calculé par le ministère des Sports nous classe 2<sup>ème</sup> nation ex-aequo avec l'Espagne. Il s'agit du meilleur classement obtenu en quatre olympiades.

Il indique également que le CIO fera savoir fin 2013 si le Triathlon en Relais sera inscrit au programme olympique.

Cédric GOSSE fait savoir que les lauréats du concours, ainsi que ceux qui ont acheté un package, étaient très satisfaits du déplacement. Une piste d'amélioration serait de travailler davantage l'encadrement sur place.

### **5. Agenda du Président**

02/09/12 : Championnat de France de Triathlon CD, à St Cyr

10/09/12 : Rencontre avec la Ministre des Sports, Mme FOURNEYRON

15/09/12 : Dernière étape du Grand Prix F.F.TRI. LDE, à Nice

17/09/12 : Réception des délégations olympiques et paralympiques par François HOLLANDE, Président de la République

21/09/12 : Championnat du Monde de Duathlon, à Nancy

07/10/12 : Coupe de France des Clubs de Triathlon et de Duathlon, à Chateauroux

### **6. Informations et questions diverses**

Le Président LESCURE souhaite que le nombre de français engagés sur un championnat du Monde se déroulant en France soit plus important que pour un championnat du Monde se déroulant hors de notre territoire.

A trois semaines du Championnat du Monde, Frank BIGNET, Directeur Technique National, précise qu'il n'est plus possible de modifier les critères de sélection présentés au mois de février, mais que ces derniers

prévoient des possibilités de repêchage à l'issue du Championnat de France de Duathlon. Des sélections complémentaires restent donc possibles.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

# BUREAU DIRECTEUR FEDERAL NANCY

## 21 SEPTEMBRE 2012 /14H00 – 19H00

### Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

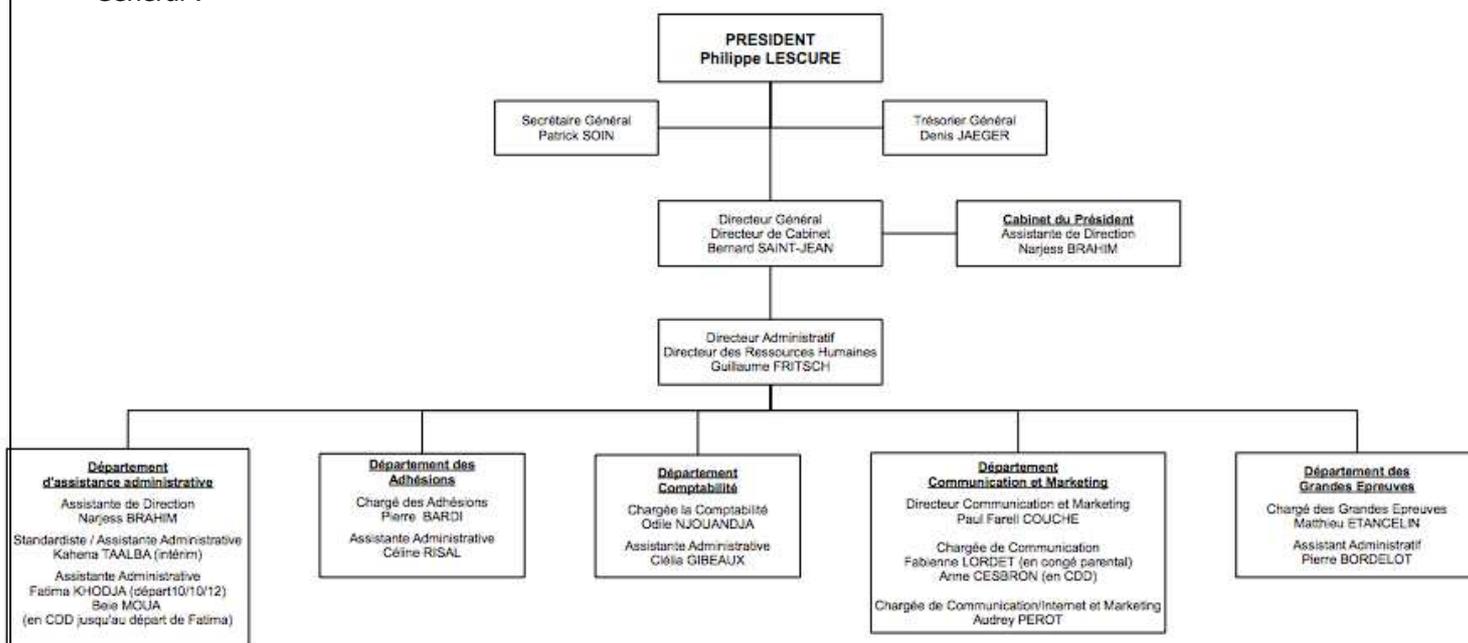
### **1. Administration – Informations générales**

#### **1.1. Point licences**

Les chiffres extraits au 20 septembre font apparaître une augmentation constante du nombre de licenciés, se situant dans une moyenne de 8,3 %, en comparaison à la même période, sur la saison précédente. Le nombre de clubs est toujours à + 15 par rapport à 2011. Patrick SOIN rappelle que les Clubs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, doivent se ré affilier auprès de leurs ligues. A ce jour, 233 clubs sont ré affiliés, et plus de 200 licences longues sont déjà saisies. Il est important de rappeler également que le licencié peut renouveler sa licence dès que son club est ré affilié, ce que 500 licenciés ont déjà fait à ce jour.

#### **1.2. Personnel**

Un organigramme tenant compte des derniers mouvements de personnel est présenté par le Secrétaire Général :



Un entretien sera réalisé par le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale Adjointe avec chaque salarié le 26 octobre 2012 pour évoquer les perspectives de la nouvelle olympiade.

### 1.3. Réunions CDF, AGE, Séminaires.

Le calendrier des prochaines réunions est le suivant :

- BD téléphoné – 26 septembre 2012
- AG Extraordinaire Téléphonée – 03 octobre 2012
- CD téléphoné – 10 et 11 octobre 2012 (si nécessaire) – RGF
- BD physique – 26 octobre 2012 – CNOSF
- CD physique – 27 octobre 2012 – CNOSF
- Séminaire des Présidents de ligues – 23.24.25 novembre 2012 – BORDEAUX
- BD Physique – 14/15 décembre – PARIS
- BD Physique – 11 janvier – CNOSF
- CD Physique ouvert aux Président(e)s de Ligues – 12 janvier – CNOSF
- AG électorale – 02 février 2013 – CNOSF
- CD Physique ouvert aux Président(e)s de Ligues – 03 février 2013 – CNOSF

L'ordre du jour du Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales, est abordé et les thématiques déjà proposées lors du séminaire du BDF sont rappelées :

- Stratégies d'accès au CNDS,
- Projet fédéral,
- Mise en place de challenges régionaux
- Mise en place de relais, de référents, au sein des ligues (médical, arbitrage, développement durable, communication, discipline, paratriathlon, pratique féminine, adhésions...)

Le programme de ce séminaire devra être arrêté courant octobre.

### 1.4. Acquisition Siège Fédéral

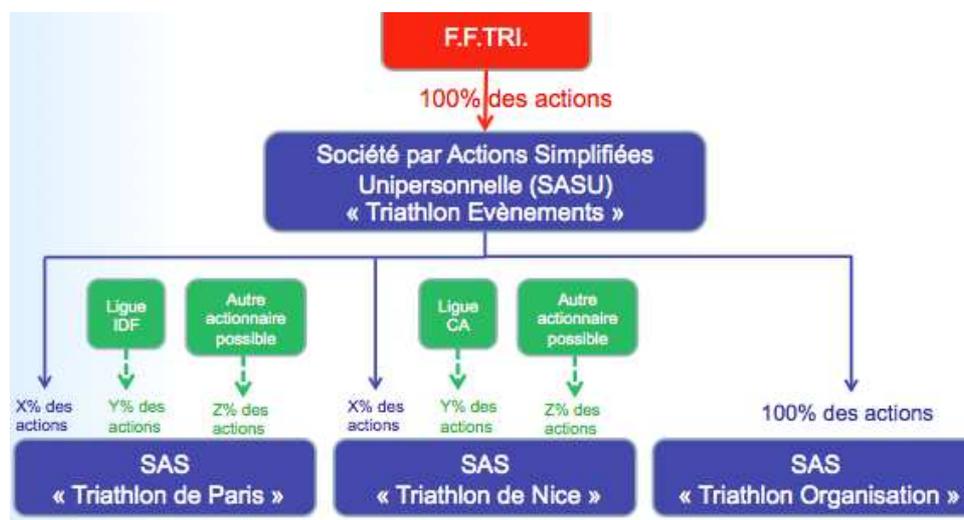
Patrick SOIN a visité les locaux de la CPAM que la fédération souhaite acquérir. Il confirme le bon état des locaux et précise qu'il y aura peu de travaux à prévoir, hors l'installation de quelques cloisons, la sécurisation de la porte d'entrée et des aménagements intérieurs. Notre agence immobilière nous a proposé gratuitement les services de son département d'étude en agencement, nous y ferons appel.

Le surcoût annuel dû à l'achat et à l'entretien des nouveaux locaux est estimé à 150 000 €. Le déménagement pourrait être envisagé courant mars 2013.

### 1.5. Projet de Société Évènementielle

Un groupe de travail a étudié les possibilités de création de sociétés dédiées à l'évènementiel fédéral. Emmanuel CHABANNES présente une synthèse des réflexions, en s'appuyant sur un document power point qui a été remis aux membres du Bureau Directeur.

L'organigramme des structures juridiques pourrait être le suivant :



Les objectifs de cette création de sociétés sont les suivants :

- Sécurisation juridique et financière de la F.F.TRI
- Indépendance financière de l'organisation
- Direction unique (son directeur général suivant une politique annuelle fixée par la F.F.TRI.)
- Transparence sur le compte de résultats, les coûts salariaux, et les coûts de fonctionnement
- Professionnalisation des acteurs
- Optimisation fiscale

Le calendrier prévisionnel de présentation et de validation est le suivant :

- 27 octobre 2012 : Comité Directeur Fédéral
- 23-25 novembre 2012 : Séminaire des Président(e)s de Ligues
- 12 janvier 2013 : Comité Directeur Fédéral ouvert aux Président(e)s de Ligues
- 2 février 2013 : Assemblée Générale Fédérale
- 1er novembre 2013 : mutation définitive pour ne pas gêner l'organisation 2013

#### **Etapes de mise en place**

- Définition d'un budget et compte de résultat prévisionnels pour chaque société.
- Définition de l'organisation décisionnelle et des ressources humaines
- Adaptation des statuts de la F.F.TRI. en vue de permettre la nomination de celle-ci en qualité de présidente de la SASU Triathlon Evénements et à son président d'en être le représentant physique (article 2.3.7. des statuts de la F.F.TRI.)
- Création des 4 sociétés:
  - Triathlon Evenements
  - Triathlon de Paris
  - Triathlon de Nice
  - Triathlon Organisation

#### **Impact sur les statuts**

Un aménagement des statuts devra être réalisé pour :

- Permettre à la F.F.TRI. de détenir tout ou partie des parts d'une ou plusieurs sociétés
- Permettre au Président de la F.F.TRI. d'être le représentant personne physique de la F.F.TRI., présidente personne morale de la SASU Triathlon Evenements.

Il est proposé de modifier le titre 1.1. en Buts **et moyens**

Il est proposé d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 1.1.1. :

Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.

Il est proposé d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 2.3.7. :

Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.

Les membres du BDF valident ces propositions qui devront être soumises aux membres du CDF, au Ministère avant d'être proposées pour adoption à l'Assemblée Générale.

Ce projet est à mettre à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur fédéral.

#### **1.6. Point d'information concernant le réseau des Tiers de Confiance (constitué par le Groupement National Profession Sport Loisirs et les CROS / CDOS).**

Frank BIGNET commente un document diffusé aux membres du BDF, concernant l'information « Tiers de confiance aux dirigeants associatifs ». Il rappelle ainsi que la professionnalisation est au cœur du développement de la pratique.

**Il précise les éléments de contexte :**

- Responsabilité employeur importante.
- Accroissement de la professionnalisation des structures fédérales.
- Manque d'information aux dirigeants associatifs.

**De quoi est-il question ?** L'association confie à un tiers de confiance de l'URSSAF le calcul et la réalisation du bulletin de paie du salarié.

### Qui sont les acteurs ?

#### L'URSSAF :

- confie par convention les formalités déclaratives et bulletins de paie.
- contrôle le bon déroulement du dispositif via l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

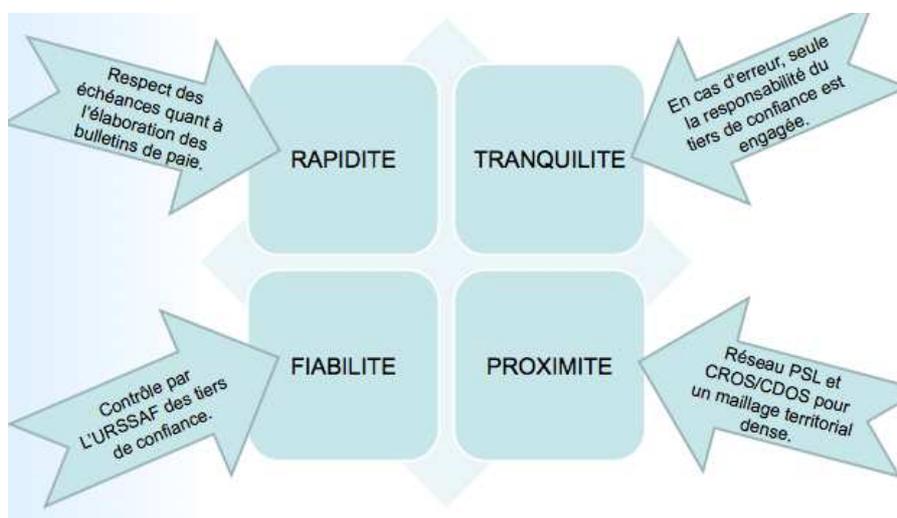
#### Le Tiers de confiance :

- réalise les obligations des associations employeurs en matière d'emploi.
- propose une aide étendue à l'ensemble des démarches liées à l'emploi : DUE (déclaration unique d'embauche), bulletin de paie, déclaration périodiques aux organismes collecteurs de cotisations et de taxes, déclaration et réalisation des documents liés aux contrats de travail.

#### L'Association :

- paie au tiers de confiance le service d'accompagnement (de 5€ à 20€ par bulletin paie sur le territoire national).
- verse le salaire conformément au calcul réalisé par le tiers de confiance.

### Quels sont les avantages pour les Associations ?



La diffusion de ces informations est prévue par l'intermédiaire :

1. d'une communication de la liste des tiers de confiance (CROS / CDOS / Profession Sport Loisirs) via notre newsletter club et via notre site internet (actualités et onglet emploi/formation)
2. d'une formation spécifique sur l'emploi en janvier organisée par la Commission Nationale Formation et le Département Emploi Formation de la DTN
3. du réseau de professionnels (Titulaires DEJEPS ou UCC triathlon, stagiaires en formation ...).
4. de la signature d'une convention avec le Groupement National Profession Sport Loisirs (gratuité formation dirigeants, support de com', veille juridique sur l'emploi).

## 2. Affaires internationales

### 2.1. Congrès ITU

Denis JAEGER fait part de l'organisation du congrès ITU électif en Nouvelle Zélande, en octobre prochain. Denis JAEGER présente les différentes candidatures françaises : Bernard SAINT-JEAN (Constitution et Multi sport), Dominique FRIZZA (Commission technique), Philippe FATTORI (Commission des coaches). Jean-Michel BUNIET déplore que nous n'ayons pas candidaté sur la Commission Para Triathlon.

Il est précisé qu'il y aura cette année deux candidats pour le poste de Président de l'ITU :

- Mme Marisol CASADO (Espagne), actuelle Présidente de l'ITU
- Mr Kyung-Sun YU (Corée du sud), actuel Vice Président de l'ITU

Philippe LESCURE propose de soutenir la candidature de la Présidente actuelle, Marisol CASADO. Les membres du Bureau Directeur sont favorables à cette orientation.

Philippe LESCURE propose de lui signifier le soutien de la F.F.TRI., et souhaite néanmoins lui faire passer deux messages. Le premier concerne le Triathlon Longue Distance, le Président LESCURE souhaite connaître le positionnement précis de l'ITU à ce sujet. Le deuxième concerne les relations ITU/ fédérations nationales, le Président LESCURE souhaite que l'ITU soit plus proche et plus à l'écoute des fédérations nationales.

## **2.2. Finances**

### **2.2.1. Créances au 31 août 2012**

Le tableau des créances à jour est diffusé en réunion. Il est souhaité que des courriers officiels soient envoyés au plus vite aux différents créanciers, et notamment à l'organisateur de Toulouse qui demande un échelonnement de paiement.

### **2.2.2. Suivi du budget 2012**

Un suivi du budget au 18 septembre 2012 est présenté en réunion et n'attire aucune remarque particulière.

Denis JAEGER attire l'attention du Bureau Directeur sur l'importance à communiquer sur la subvention CNDS (25 000 €) octroyée à l'organisateur des championnats du Monde de Duathlon de Nancy, ce week-end. En effet, cette ligne spécifique à une « manifestation internationale », a été demandée au niveau fédéral, et le sera à nouveau pour les Championnats du Monde de Triathlon Longue Distance organisés à Belfort en juin 2013.

Les comptes de l'organisation du Triathlon de Paris ne sont pas encore clos. A ce jour, le résultat est positif.

### **2.2.3. Préparation de la clôture des comptes**

Bernard SAINT-JEAN précise que les dates d'intervention du cabinet d'expertise comptable seront prochainement définies pour assurer la vérification de nos comptes avant l'intervention du commissaire aux comptes.

### **2.2.4. Préparation Budget 2013**

Denis JAEGER, Emmanuel CHABANNES et les deux Directeurs ont travaillé sur la préparation du budget 2013, prenant en compte la baisse de la CNO et la perte éventuelle du partenaire fédéral. Emmanuel CHABANNES commente l'étude de lancement du montage du Budget Prévisionnel 2013, présenté sous forme de power point ;

Les recettes potentielles sont estimées à 4.132.000 €, tandis qu'elles étaient évaluées à 4.331.000 € en 2012.

Certaines charges sont incompressibles (assurance, salaires, remboursement d'emprunt...), le budget pouvant être affecté au fonctionnement et aux actions liées aux activités statutaires et sportives est estimé à 2.222.000 €.

Rapproché à la prévision de dépenses 2012 sur le même périmètre, soit 2.582.000 €, cela représente une économie de l'ordre de 14% à réaliser sur chacun des budgets en question.

Il est à noter que cette étude ne prend pas en compte une prévision d'augmentation du nombre de licenciés.

Philippe LESCURE partage l'orientation de prudence et de précaution, sur le principe, mais considère, comme cela a toujours été fait, qu'il faut prévoir une augmentation du nombre de licenciés. Il est important de traduire dans le budget prévisionnel un objectif de croissance, de développement, et de l'afficher.

Compte tenu de la baisse annoncée de la subvention du Ministère, du nouveau coût de fonctionnement induit par l'acquisition immobilière du siège fédéral et de la nécessaire prudence en termes de prévision de produits, il nous faut, pour ce prochain exercice, envisager une réduction du volume de nos dépenses.

Nous ne pouvons à cette heure compter sur d'éventuels partenariats nouveaux et ne souhaitons pas faire supporter de charge supplémentaire à nos adhérents. Il sera demandé aux responsables de secteur de présenter un prévisionnel de leurs dépenses en tenant compte d'une réduction de leur enveloppe budgétaire de l'ordre de 10%.

## **2.3. Marketing – Communication**

### **2.3.1. Point Partenariats**

Frank GASQUET présente et commente un tableau reprenant les partenariats sur 2011 et 2012, et les projections pour 2013, ainsi que les démarches en cours auprès de partenaires potentiels.

Frank GASQUET précise que nous sommes dans une période de renégociation de tous les contrats fédéraux.

La situation du partenariat avec ADIDAS est abordée. Frank BIGNET rappelle que toute tenue de compétition devient un produit technique, c'est une évolution importante dans la négociation avec les partenaires équipementiers. Lors des Jeux Olympiques, les athlètes ne sont donc plus tenus de porter de tenue de course de la marque du partenaire équipementier du CNOSF.

### **2.3.2. Budget communication marketing**

Compte tenu de la baisse annoncée du budget affecté à chaque secteur, Frank GASQUET souhaite que les membres du BDF se positionnent sur un certain nombre de points pouvant avoir une incidence sur les dépenses à prévoir en communication/ marketing :

- **Production TV :**

- Les membres du BDF décident de ne pas prévoir de production TV sur le championnat de France de Triathlon Courte Distance, championnat dont la formule va être amenée à évoluer.
- Les membres du BDF demandent que le devis établi pour la production TV n'intègre la production TV du championnat de France de Triathlon Longue Distance que sous forme optionnelle.

- **Relations presse :**

- Les membres du BDF valident la mise en place d'une mise en concurrence pour la gestion des relations presse via une agence spécialisée.

### **2.3.3. Triathlète Magazine**

Suite au vote de principe du Comité Directeur de juin 2012 relatif à la proposition de location d'une partie des futurs locaux et à l'achat de part de la société, l'avancée du dossier est présentée aux membres du BDF :

- TRIATHLETE MAGAZINE serait effectivement prêt à louer une partie de nos futurs locaux à la condition que la F.F.TRI. entre au capital du magazine
- Les données chiffrées transmises ne permettent pas à ce jour de proposer de tarif pour l'acquisition de parts, des documents comptables supplémentaires seront demandés. Une réunion sera programmée avec Thierry DEKETELAERE (Triathlète Magazine), Denis JAEGER (Trésorier Général), Emmanuel CHABANNES (Trésorier Général Adjoint), Frank GASQUET (Vice Président en charge de la communication et du marketing), et Bernard SAINT-JEAN (Directeur Général).

Le Président LESCURE rappelle que l'objectif de ce projet est de pouvoir proposer à nos licenciés une revue fédérale avec une ligne éditoriale fédérale. Les membres du BDF sont majoritairement favorables à cette orientation. Denis JAEGER vote contre cette orientation.

Le Président LESCURE demande qu'une information étayée puisse être présentée au prochain Comité Directeur.

## **2.4. Haut Niveau – Développement**

### **2.4.1. Projet calendrier des Grandes Epreuves Fédérales 2013**

Dominique SAGARY, Président de la commission Nationale des Grandes Epreuves présente un point de situation :

- 6 candidatures pour 5 étapes de Grand Prix de Triathlon
- 6 candidatures pour 4 étapes du championnat de France des clubs de D2 de Triathlon
- 2 candidatures pour 5 étapes de Grand Prix de Duathlon
- 2 candidatures pour le championnat de France des jeunes de Triathlon
- Une candidature incertaine pour le championnat de France des Ligues

- Des candidatures incertaines pour les ½ finales du championnat de France des clubs féminins de D2 de Duathlon
- Une absence de candidature pour les ½ finales du championnat de France des clubs masculins de D3 de Duathlon
- Une candidature incertaine pour la ½ finale Nord du championnat de France des clubs de D3 de Triathlon
- Une absence de candidature pour la ½ finale Sud du championnat de France des clubs de D3 de Triathlon
- Une absence de candidature pour le championnat de France de Bike & Run

Comme chaque année, la construction du calendrier des Grandes Epreuves Fédérales est complexe, il faut encore trouver ou convaincre des organisateurs pour certains labels, sans compter sur la nécessité de proposer un calendrier fédéral le plus en harmonie possible avec le calendrier international.

Le Président LESCURE remercie la Commission Nationale des Grandes Epreuves pour la préparation, complexe, du calendrier prévisionnel qui devra être présenté au Comité Directeur du 27 octobre prochain.

Dominique SAGARY informe les membres du BDF de la naissance d'un nouveau championnat de France pour lequel le cahier des charges est en cours de rédaction : le championnat de France Paratriathlon.

Il est précisé que la suppression des championnats de France Elite est proposée dans le projet de Réglementation Sportive, le titre de champion de France Elite serait alors remis à l'issue d'une des étapes du Championnat de France des Clubs de D1 (Triathlon et Duathlon).

Le championnat de France Groupes d'Âges serait créé et couplé à une épreuve de masse existante.

Ces points seront examinés dans le cadre de l'adoption de la nouvelle Réglementation Sportive.

#### **2.4.2. Convention avec la Ligue Côte d'Azur pour l'organisation du Triathlon de Nice**

La ligue Côte d'Azur demande un aménagement de la convention F.F.TRI. / Ligue Côte d'Azur relative à l'organisation du Triathlon de Nice :

- Elle souhaite que la mise à disposition de son employé soit refacturée 2000 € et non 1000 €
- Elle ne souhaite plus être associée au résultat financier (positif ou négatif).

Compte tenu de la date à laquelle ces aménagements sont demandés, après l'organisation de l'épreuve 2012, les membres du BDF acceptent les aménagements proposés sous réserve que la convention soit applicable en 2012 et en 2013.

#### **2.4.3. Report des points de l'ordre du jour**

Les points non traités ce jour sont reportés au BD téléphoné du 26 septembre.

- 1.1. RGF 2013**
- 1.2. Règles sportives 2013**
- 1.3. Réunions clubs D1 à prévoir**
- 1.4. Organigramme DTN 2013**
- 1.5. Paratriathlon**
- 1.6. Evolution Formules Championnats France 2013**

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL  
PARIS - CNOSF  
26 octobre 2012 / 15H20 – 19H50**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

**Absent excusé**

Dominique FRIZZA



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

**1. ADMINISTRATION, INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**1.1. Point licences**

A quelques jours de la clôture de la saison, on constate une évolution globale de plus de 9% du nombre de licenciés. Ainsi, la fédération compte 37 555 adhérent(e)s au 24 octobre 2012, pour seulement 34 387 à même date, en 2011. On dénombre 16 clubs supplémentaires pour cette même saison, soit un total de 688.

**1.2. Adhésions (projet informatique)**

Patrick SOIN présentera l'état d'avancement de ce projet, au Comité Directeur suivant cette réunion. Un produit à tester devrait être disponible dès avril / mai 2013, et des sessions de formation pour les ligues pourraient être proposées à compter du mois de juin suivant.

**1.3. AG de Ligues Régionales**

Philippe LESCURE précise qu'il se déplacera, comme les membres du Bureau Directeur, aux Assemblées Générales, sur invitation des Ligues.

Les représentations fédérales déjà arrêtées à ce jour sont les suivantes :

<b>Ligue Régionale</b>	<b>Date AG</b>	<b>Représentant(e) Fédéral</b>
Languedoc Roussillon	Samedi 13 octobre 2012	
Martinique	Mercredi 28 novembre 2012	Jean-Michel BUNIET
Réunion	Samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2012	
Bretagne	Samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2012	
Midi-Pyrénées	Samedi 8 décembre 2012	
Corse	Samedi 8 décembre 2012	
Aquitaine	Samedi 8 décembre 2012	Michelle MONSERAT
Lorraine	Samedi 15 décembre 2012	Impossible : Réunion BDF
Pays de la Loire	Samedi 15 décembre 2012	Impossible : Réunion BDF
Alsace	Samedi 5 janvier 2013	Denis JAEGER
Centre	Samedi 5 janvier 2013	
Normandie	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Guadeloupe	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Poitou Charentes	Samedi 5 janvier 2013	Date non définitive ?
Franche Comté	Vendredi 18 janvier 2013	
Bourgogne	Samedi 19 janvier 2013	
Picardie	Samedi 19 janvier 2013	
Champagne Ardenne	Samedi 19 janvier 2013	
Rhône Alpes	Samedi 26 janvier 2013	
Provence Alpes	Samedi 26 janvier 2013	

Limousin		
Ile de France		
Nouvelle Calédonie		
Côte d'Azur		
Nord Pas de Calais		
Auvergne		

#### **1.4. Point spécifique Ligue de la Martinique**

La Ligue de Martinique demande à être représentée par deux personnes, prises en charge par la F.F.TRI., au Séminaire des Président (e)s de Ligues Régionales qui se déroulera à Bordeaux, en novembre prochain. Il est rappelé que les Ligues prennent en charge leur déplacement, sur ce séminaire.

Jean-Michel BUNIET se rendra en Martinique le 28 novembre prochain, en tant que représentant légal de la Ligue, celle-ci étant sous tutelle de la fédération. Les membres du Bureau Directeur souhaitent vivement que cette situation évolue, que la ligue de Martinique élise un Comité Directeur, un Président de Ligue et retrouve un fonctionnement normal. Si tel n'était pas le cas, il est souhaité que d'autres solutions que la tutelle fédérale soient envisagées. Un courrier d'information sera transmis aux clubs de la Martinique.

#### **1.5. Point statut des ligues régionales**

Jean-Michel BUNIET propose que les statuts des Ligues Régionales soient revisités, et que certains points soient éventuellement réécrits, afin que leur interprétation ne porte pas à confusion. Il fera une proposition lors d'un prochain Bureau Directeur.

Philippe LESCURE rappelle qu'il est essentiel de sensibiliser les Président(e)s de Ligues, de Clubs afin que les règles fédérales, inscrites dans nos statuts, nos règlements, soient bien respectées. La Fédération doit veiller au respect des obligations fédérales, et notamment celles relatives à l'organisation et à la tenue des réunions d'assemblée générale. Il doit être rappelé, au cas où une assemblée générale se déroule avant la fin de l'exercice légal de l'association, l'obligation de tenir une autre assemblée générale dédiée à la validation des comptes. Les membres du bureau directeur sont favorables à ce qu'une intervention soit effectuée, en ce sens, lors du séminaire des Président(e)s de ligue à Bordeaux.

#### **1.6. Point d'organisation séminaire des Président(e)s de ligues régionales**

##### **1.6.1. Programme**

Le programme est présenté et commenté directement en réunion de Bureau, puis validé. Il sera ainsi proposé au Comité Directeur du lendemain.

##### **1.6.2. Ordre du jour**

L'ordre du jour est diffusé aux membres du Bureau directeur et corrigé en réunion. Il sera vérifié par le Président et le Secrétaire Général avant envoi aux Président(e)s de Ligues régionales.

#### **1.7. Procédure électorale**

Guillaume FRITSCH donne lecture de la procédure électorale de la fédération, qui sera envoyée aux membres du Comité Directeur, aux Président(e)s de Ligues régionales, et mise en ligne sur le site de la F.F.TRI..

La date limite de dépôt de candidature est fixée au mercredi 2 janvier 2013 et pour rappel :

- il faut obligatoirement être licencié pour la saison 2013 au jour de l'envoi de la candidature
- la candidature doit être adressée au siège de la F.F.TRI. par courrier recommandé avec avis de réception.

Les candidatures seront enregistrées par les services administratifs de la F.F.TRI. et communiquées à la commission de surveillance des opérations électorales. Après validation de leur recevabilité par cette commission, une liste des candidatures sera établie, par collège, dans l'ordre alphabétique nominatif. Cette liste sera communiquée aux Ligues Régionales au plus tard 15 jours après la clôture du dépôt des candidatures.

### 1.8. Projet de création de société événementielle

Emmanuel CHABANNES fait savoir que le projet de création des sociétés événementielles a été présenté à notre avocat, Maître PITON. Les modifications de statuts à prévoir ont été actualisées (cf partie en vert) :

#### Proposition de modification du 1.1. Buts **et moyens**

##### Ajout d'un alinéa au point 1.1.1.

1.1.1.L'association dite « Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées » (F.F.TRI.) fondée le 21 octobre 1989 a pour objet :

- de promouvoir, d'organiser et de mener toutes actions propres à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run et des disciplines enchaînées (raid) en relation avec le Comité National Olympique et Sportif Français,
- de mettre en place les textes officiels régissant l'activité,
- d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres,
- de définir les règles d'organisation et notamment les normes de sécurité, de contrôle, de surveillance médicale à respecter pour chaque épreuve,

**Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.**

1.1.2.Sa durée est illimitée

1.1.3. Elle a son siège social à Saint-Denis (Seine Saint-Denis), 2 rue de la Justice. Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

1.1.4.Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français

#### Proposition d'ajout d'un troisième alinéa au point 2.3.7.

**2.3.7. Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.**

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

**Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.**

Le projet est validé, dans ses orientations, par les membres du Bureau Directeur, et sera proposé ainsi au Comité Directeur du lendemain. Présenté dans sa forme définitive au Comité Directeur du 12 janvier 2013, il pourrait être ainsi définitivement adopté par l'Assemblée Générale du 2 février.

Philippe LESCURE souhaite qu'il soit rappelé, à cette occasion, que le projet de coopération avec une autre Société est reporté. Il ne pourra être envisagé seulement à l'issue de la création par la fédération, d'une Société dédiée à l'évènementiel, sur la base d'un cahier des charges partagé.

### 1.9. Achat des locaux fédéraux

La promesse de vente pour l'achat des nouveaux locaux fédéraux a été signée par Philippe LESCURE, accompagné de Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH, ce jeudi 25 octobre. Le délai de 2 mois réservé à la ville de St Denis pour éventuellement exercer son droit de préemption sur ce bien arrive à échéance le 28 décembre. Toutefois, dans une conférence de presse, le Maire de St Denis a fait part de toute sa satisfaction à constater que la F.F.TRI. allait rester sur la commune, et emménager dans les anciens locaux de la CPAM, il semblerait que la Mairie n'ait donc pas l'intention d'exercer son droit de préemption sur ce bâtiment.

Un déménagement vers les nouveaux locaux pourrait avoir lieu au courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

### 1.10 Rencontres avec le Personnel fédéral

Patrick SOIN et Françoise HUOT-JEANMAIRE, en qualités de Secrétaire Général et Secrétaire Générale Adjointe ont rencontré l'ensemble des membres du personnel, suite à la demande du Bureau Directeur. L'objectif était de tenir le personnel informé des évolutions en cours (notamment le déménagement), de le

rassurer, au regard du turn over conséquent de ces derniers mois. Espace d'échange intéressant et enrichissant, ces entretiens ont permis de mettre en exergue des demandes, qu'il est essentiel de prendre en compte, notamment en terme d'information et de communication à l'interne. Un compte rendu de ces entretiens sera rédigé par la Secrétaire Générale Adjointe, Françoise HUOT-JEANMAIRE, et remis aux membres du BD et aux deux Directeurs.

Michelle MONSERAT rappelle qu'il est important, lors des rencontres avec des Sociétés, dans le cadre des recherches de partenariat, que Paul FARELL-COUCHE communique, quand le climat de négociation le permet, sur la possibilité de reverser leur taxe d'apprentissage vers la fédération.

### **1.11 Dépôt de plainte pour insultes**

Suite aux insultes proférées en direction de la F.F.TRI. et de son Président, sur le forum du site Internet <http://www.onlinetri.com/>, le Président Philippe LESCURE fait savoir qu'il a déposé plainte, auprès du Procureur de la République, à l'encontre de l'internaute ayant proféré les insultes et du site ayant hébergé ce message.

## **2. COMMUNICATION / MARKETING**

### **2.1. Point Triathlète**

Frank GASQUET et Emmanuel CHABANNES ont rencontré ce jour Thierry DEKETELAERE, Directeur de Triathlète Magazine afin d'approfondir la question de prise de participation de la F.F.TRI. dans le magazine, comme cela avait validé, sur le principe, par le Comité Directeur Fédéral de juin 2012.

Les propositions qui ont faites sont les suivantes :

- Le magazine céderait gratuitement 10% de ses parts à la F.F.TRI..
- La F.F.TRI. maintiendrait les 3 envois à chaque foyer de licenciés
- La F.F.TRI. louerait une partie de ses futurs locaux au magazine (loyer annuel 30.000€)
- La F.F.TRI. aurait son mot à dire sur la ligne éditoriale de tous les numéros
- Un certain nombre de mutualisation serait envisageable (déplacement sur les grandes épreuves fédérales, communiqué de presse, articles sur le site internet...)
- La régie pub du magazine pourrait commercialiser des espaces de publicité fédéraux et rechercher des partenaires

Ces orientations sont adoptées par le Bureau Directeur à la majorité (1 voix contre, 1 abstention, et 8 voix Pour) et seront présentées au Comité Directeur du lendemain :

Frank GASQUET fait un point concernant les appellations des distances, et précise qu'une large campagne de communication sera effectuée en utilisant les nouvelles appellations de distances.

### **3. FINANCES**

#### **3.1. Suivi budgétaire au 30 septembre 2012**

Ce suivi sera présenté au Comité Directeur du lendemain, et n'appelle aucun commentaire.

#### **3.2. Créances au 30 septembre 2012**

L'état des créances est projeté sous forme de tableau.

#### **3.3. Budget prévisionnel**

Denis JAEGER précise qu'il a demandé aux Référents des Commissions Nationales de faire remonter leurs budgets prévisionnels, et qu'il a eu peu de retour jusqu'à présent, sauf la formation, l'arbitrage et la CNS. La question sera abordée au Comité Directeur du lendemain, et un nouveau mail sera envoyé aux responsables des Commissions.

#### **3.4. Convention d'objectifs 2013**

Philippe LESCURE rappelle que la forme du contrat liant la Fédération à l'Etat, à savoir une Convention, suppose que si nous sollicitons le maintien de l'engagement de l'Etat dans les mêmes proportions que celles actées pour l'année civile 2012, la F.F.TRI. devra également maintenir son engagement financier.

Frank BIGNET précise que le choix a été fait de solliciter une subvention identique auprès du Ministère des Sports, en se basant sur des indicateurs significatifs, et notamment une évolution constante de notre discipline et l'introduction d'une nouvelle activité avec la gestion du paratriathlon.

#### **3.5. Recours**

##### **3.5.1. Contrôle fiscal 2004-2005**

Emmanuel CHABANNES précise que le dossier n'est pas encore clos et que nous communiqué à notre avocat les pièces justificatives demandées par la Cour d'Appel de Versailles, à savoir l'ensemble des factures qui n'ont pas été prises en compte par l'administration fiscale dans le cadre du contrôle fiscal portant sur les années 2004 et 2005.

##### **3.5.2. Refus de remboursement de crédit de TVA**

Emmanuel CHABANNES précise qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif de Montreuil afin d'obtenir le remboursement d'un crédit de TVA, refusé par l'administration fiscale.

### **4. VIE SPORTIVE / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE, HAUT NIVEAU, DÉVELOPPEMENT**

#### **4.1. Triathlon de Paris 2013**

L'ouverture des inscriptions du Triathlon de Paris est prévue début janvier 2013.

Il doit être envisagé d'avancer la date du Triathlon de Paris d'une semaine, soit le 1<sup>er</sup> juillet. En effet, la WTS de Kitzbuhel est prévue sur le week-end suivant, et il serait fort dommageable que les meilleurs athlètes français se déplacent, à juste titre, sur cet événement, alors que le titre de champion de France individuel élite sera aussi décerné sur l'épreuve parisienne.

Philippe LESCURE rappelle que le Président de La République a été invité sur Belfort, à l'occasion des Championnats du Monde de Triathlon, et sur Paris en 2013.

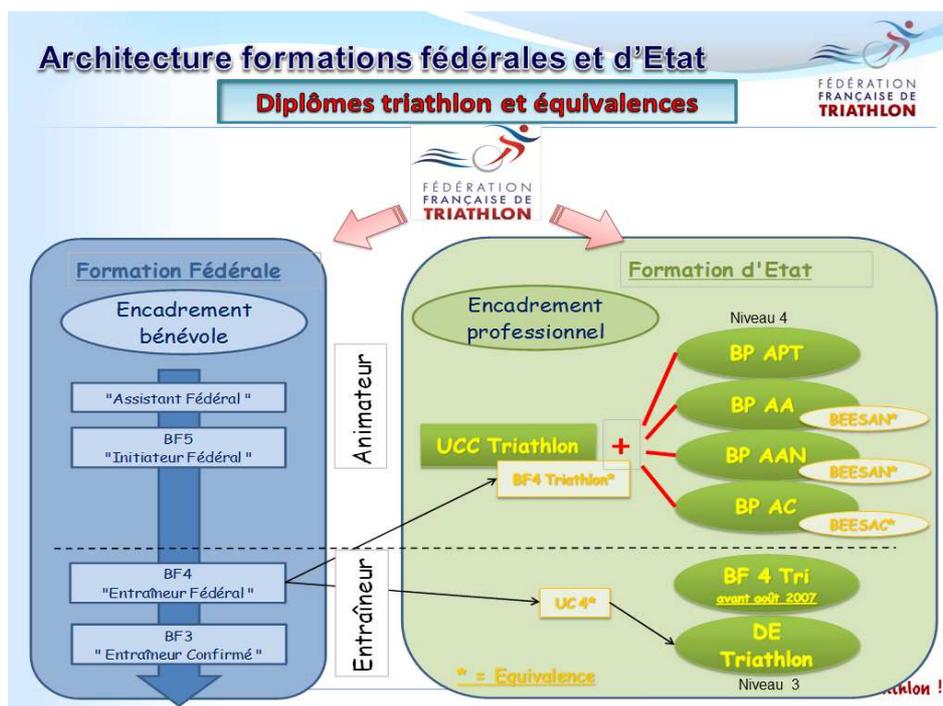
#### **4.2. Triathlon de Nice 2013**

L'épreuve 2013 du Triathlon de Nice est programmée sur les 28 et 29 septembre, et des démarches ont déjà été effectuées afin de préparer cette organisation, sur un programme à peu près à identique à 2012.

#### **4.3. Les formations d'Etat et Fédérales**

Frank BIGNET présente un document, sous forme de power point, synthétisé ci-dessous. Il permet de faire un état des lieux quantitatif et qualitatif, sur les offres de formation fédérales et d'Etat, et rendre compte d'une enquête réalisée auprès des clubs, sur cette thématique.

### A. Architecture formations fédérales et d'Etat / Diplômes Triathlon et équivalences



### B. Nombre de diplômés en Triathlon

	Diplômes	2001 - 2008	2009	2010	2011	2012	2009-2012
<b>Fédérale</b>	BF5	769	165	187	251	294	897
	BF4	339	29	26	25	23	103
	BF3	48	4	6	2	18	30
<b>Etat</b>	DEJEPS	/	/	/	9	(11)	(20)
	VAE	/	/	/	2	(5)	(7)
	UCC*	/	/	/	/	6	6
	Equivalence BF4 post 2007	/	→				21

\* CREPS Vichy

- Depuis 1995 : 740 titulaires du BF4 dont 618 avant 2007
- De 2009 à 2012: 1030 licenciés ont bénéficié d'une formation fédérale

### C. Encadrement professionnel

- 618 personnes disposent du BF4 triathlon avant 2007
- 28 personnes seront titulaires d'un diplôme d'Etat au 30 octobre 2012 (+ VAE 2012)
- 21 titulaires du BF4 post 2007 bénéficient de l'UCC triathlon

**En Octobre 2012** : 667 personnes peuvent encadrer le triathlon contre rémunération

**Promotion BF4 2012-2013** : 12 stagiaires sur 38 pourront bénéficier de l'équivalence UCC

### D. Bilan 2009 / 2012

- Un outil : le Département Emploi-Formation
- 3 CTN / 1 agent administratif / Des locaux au CREPS Sud Est site d'Aix en Provence
- 1060 éducateurs formés / 950 heures de formations dispensées chaque année

- Une offre complète de formation sur 5 niveaux différents
- Des partenariats développés : OPCA / Taxe d'apprentissage / CREPS Sud Est – Site d'Aix en Provence /
- Taux de professionnalisation DEJEPS > 90%

#### **E. Etat des lieux quantitatif**

- Une offre complète à destination des bénévoles et des professionnels
- Une augmentation importante du nombre de personnes formées au cours de l'olympiade.
- Une augmentation de la demande de formation
- Des dispositifs fédéraux (Ecole triathlon...)
- Des possibilités d'équivalences (BF4 = UCC triathlon)
- Une professionnalisation des structures fédérales (encadrement jeunes)

Afin de :

- Améliorer la qualité des formations
- Accompagner les projets de professionnalisation
- Favoriser les équivalences et passerelles entre formations fédérales et d'Etat

#### **F. Bilan de l'enquête DEF / Septembre 2012 : 65 Clubs ont répondu, pour un nombre moyen d'adhérents de 86 (soit 15% des licenciés).**

#### **Chiffres clefs :**

- ✓ Nombre de séances proposées en moyenne par semaine = 9
- ✓ pourcentage de séances natation 50%
- ✓ un intervenant salarié sur deux est titulaire du BEESAN et 8% du DE Tri
- ✓ les clubs 1 ou 2 étoiles emploient 1,2 ETP (0,8 tous clubs confondus)
- ✓ 90 % des intervenants (bénévole ou salarié) possède un diplôme fédéral
- ✓ 40 % des professionnels sont titulaires du BF4

#### **Conclusions :**

- Qualification des intervenants = BEESAN ou BNSSA. Cela constitue un frein au développement des structures puisque ces diplômes sont restreints au champ aquatique. Le niveau 4, quant à lui, n'intègre pas dans ces formations la méthodologie de projet.
- Les dirigeants associatifs restreignent la professionnalisation de la structure au regard des contraintes liés au recrutement et à la gestion de l'emploi. Il convient donc d'accompagner les clubs et les élus dans leur projet.
- S'inscrire dans une logique de mise en conformité des professionnels déjà en place dans les associations.

**G. Perspectives 2013 / 1017**

	Diplômes	Qualitatif	Quantitatif	Actions
Fédérale	BF5	Diffusion des contenus de formation	1 ligue – 1 formation	Edition d'un livret référentiel
	BF4	Attentes des structures Diplômes d'Etat	Développer l'offre sur le territoire	2 formations (Nord-Sud) 1 formation Pilote outre-mer (La Réunion)
	BF3	Diversification des thématiques	1 formation complète / an	Idem 2009-2012
Etat	DEJEPS	Suivi des stagiaires et structures Contenus et modalités pédagogiques	10-15 diplômés / promotion	Suivi individualisé Développement moyens
	UCC	Régulation – Harmonisation des contenus	2 promo / an	Mutualiser l'offre BF4 - UCC

**H. Réflexion sur les diplômes Triathlon**

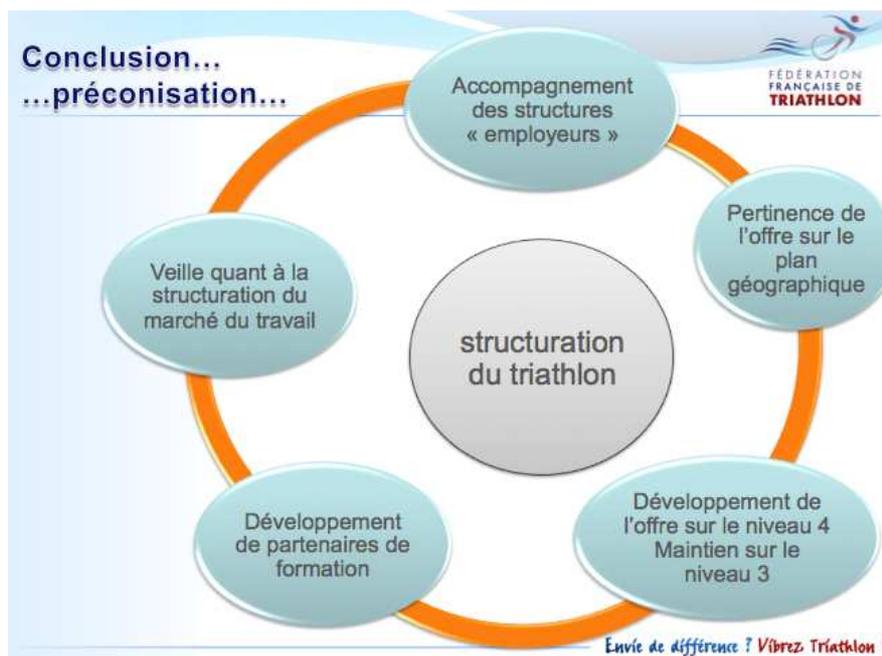
- Stabilisation et optimisation de l'offre de formation
- Amélioration de l'accessibilité à cette offre de formation

**La question du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ...**

Les résultats de l'enquête montrent que l'offre de formation en termes de diplômes professionnels est suffisante.

Sur le principe, la volonté est aujourd'hui de privilégier les emplois mutualisés afin de pérenniser l'activité des professionnels sur des temps plein de travail. Les CQP sont à privilégier, quant à eux, pour des temps partiels de travail (inférieur à un 1/3 temps).

Les orientations du MSJEPVA précisent qu'il ne faut créer aucune nouvelle certification sauf en cas de nécessité majeure. L'architecture de l'offre de formation permet de répondre aux besoins sans la création de diplômes.



Les membres du Bureau Directeur sont favorables aux orientations proposées.

#### 4.4. Proposition CNGE / Ajout Cahier financier des Grandes Epreuves Nationales

Dominique SAGARY, Président de la CNGE, propose de compléter le Cahier financier des Grandes Epreuves en intégrant les championnats de France individuels groupe d'âge triathlon et duathlon, ainsi que le championnat de France paratriathlon.

Les membres du Bureau Directeur valident le tableau ci-dessous :

TRIATHLON	COUTS ET PRESTATIONS	
	Licence Manifestation	Nuitées à disposition
Championnat de France Individuel distance M de Triathlon Groupes d'Age « Seniors & Vétérans »	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10
Championnat de France de Paratriathlon	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10

DUATHLON	COUTS ET PRESTATIONS	
	Licence Manifestation	Nuitées à disposition
Championnat de France Individuel distance M de Duathlon Groupes d'Age « Seniors & Vétérans »	0 € supplémentaire au droit d'agrément normal fonction du tarif d'inscription	10

#### 4.5. Labellisation « Ecole de Triathlon »

Jean-Michel BUNIET rend compte du bilan émanant du groupe de travail ayant examiné les dossiers des structures demandant à être labellisée « Ecole de Triathlon\*\* » pour la saison à venir. Sur 120 dossiers examinés, 15 ont été rejetés en 1<sup>ère</sup> instance, pour manque d'informations précises sur certaines questions (exemples : taux de participation des jeunes aux épreuves obligatoires – nombre de BF5). Les clubs ont réagi et complété les données, assez rapidement. Ainsi, très peu de clubs, à ce jour, n'ont pas obtenu leur label « Ecole de Triathlon \*\* ».

#### 4.6. Point sur les affaires internationales

Denis JAEGER fait part du déroulement du Congrès électif de l'ITU, qui s'est déroulé à Auckland, du 19 au 23 octobre dernier, auquel se sont rendus Philippe LESCURE, Dominique FRIZZA, Denis JAEGER et Bernard SAINT-JEAN. La Présidente sortante Marisol CASADO, soutenue par la F.F.TRI., a été réélue avec 83 voix contre 32 pour son concurrent, le sud Coréen Kyung-Sun YU.

Sauf les élus n'ayant pas soutenu la Présidente, les membres du Comité exécutif ont été reconduits dans leurs fonctions.

Au niveau français, ces élections sont particulièrement intéressantes et montrent que la Fédération Française de Triathlon est tout à fait reconnue au niveau international. Ainsi, Bernard Saint-Jean, Directeur Général, a été réélu au sein de la Commission Constitutionnelle, Philippe Fattori, Entraîneur National est à nouveau élu sur la Commission des Coachs, tandis que Dominique Frizza intègre la Commission Technique de l'ITU.

Denis JAEGER, a été élu membre de l'Audit Committe, en 2011. Son mandat court jusqu'au congrès ITU de 2013.

Philippe LESCURE note une forte progression du nombre de nations représentées, avec 109 pays sur ce congrès. Il pointe aussi un nombre important de pays francophones récemment affiliés à l'ITU demandant une aide de la France, ou une coopération avec la France, et pense qu'il serait bon de réfléchir à la création d'une Association des pays francophones de Triathlon.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
Président

**Patrick SOIN**  
Secrétaire Général

## **BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL PARIS**

**Vendredi 14 Décembre 2012 - 15H00 à 20H00  
Et Samedi 15 Décembre 2012 – 8H30 à 12H30**

### **Vendredi 14 décembre 2012**

#### **Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

### **Samedi 15 décembre 2012**

#### **Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

#### **Absents excusés**

Emmanuel CHABANNES, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE (en représentation à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire)



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

### **1. ADMINISTRATION, INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **1.1. Point licences**

Le tableau « Clubs et licences à l'année – Comparatif 2012 – 2013 au 12 décembre 2012 » est diffusé en réunion. A ce jour, le nombre de licenciés est à peu près identique à celui de la même période, sur 2011. Il est très intéressant de noter que la fédération compte déjà 16 Clubs supplémentaires par rapport à la clôture de saison, soit le 31 octobre 2012.

#### **1.2. Représentation fédérale**

##### **1.2.1. AG de Ligues Régionales**

Le tableau faisant état des représentations fédérales aux AG de Ligues Régionales à venir est complété en réunion :

<b>Ligue Régionale</b>	<b>Date AG</b>	<b>Représentant(e) Fédéral</b>
Pays de la Loire	Samedi 15 décembre 2012	Cédric GOSSE
Alsace	Samedi 5 janvier 2013	Denis JAEGER
Centre	Samedi 5 janvier 2013	Cédric GOSSE
Normandie	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Limousin	Samedi 12 janvier 2013	Laurent MASSIAS
Guadeloupe	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Côte d'Azur	Samedi 5 janvier 2013	Frank GASQUET
Franche Comté	Vendredi 18 janvier 2013	Philippe LESCURE
Bourgogne	Samedi 19 janvier 2013	Philippe LESCURE
Poitou Charentes	Samedi 19 janvier 2013	Bernard SAINT-JEAN
Ile de France	Samedi 19 janvier 2013	
Picardie	Samedi 19 janvier 2013	Jean-Michel BUNIET
Champagne Ardenne	Samedi 19 janvier 2013	Frank BIGNET
Rhône Alpes	Samedi 26 janvier 2013	Cédric GOSSE
Provence Alpes	Samedi 26 janvier 2013	Frank GASQUET
Nouvelle Calédonie	En attente	
Nord Pas de Calais	Samedi 26 janvier 2013	

### **1.3. Comités Directeurs ouverts aux Ligues Régionales**

#### **1.3.1. Organisation**

Le CD ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales du 12 janvier et celui du 3 février 2013 (après l'AG) sont prévus au CNOSF, avec hébergement à l'Hôtel IBIS Gentilly.

Il est précisé que seul(e) le ou la Président(e) de Ligue, ou à défaut son ou sa représentant(e), est invité(e) participer au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales le lendemain de l'Assemblée Générale.

#### **1.3.2. Projets d'ordre du jour**

Les projets d'ordre du jour des CD ouverts aux Ligues Régionales, sont rectifiés et complétés en séance.

### **1.4. Assemblée Générale Fédérale Février 2013**

#### **1.4.1. Organisation**

L'Assemblée Générale Fédérale du 2 février 2013 se déroulera au CNOSF, et l'hébergement est réservé à l'Hôtel IBIS Gentilly.

#### **1.4.2. Projet d'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale Fédérale Elective est diffusé et complété en réunion. Il sera proposé, pour validation, au Comité Directeur du 12 janvier prochain :

- 1. Approbation du Procès-verbaux des Assemblées Générales des 04 février 2012, 23 mai 2012, 03 octobre 2012.**
- 2. Rapport Moral du Président**
- 3. Rapports d'Activités :**
  - a. Secrétariat Général,*
  - b. Communication/Marketing,*
  - c. Direction Technique Nationale,*
  - d. Commissions Nationales.*
- 4. Rapport Financier du Trésorier Général**
- 5. Intervention du Commissaire aux Comptes**
- 6. Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant**
- 7. Validation des comptes 2012**
- 8. Proposition de modification des statuts**
- 9. Proposition de vente du Siège Fédéral actuel (cf. statuts aliénation bien immobilier)**
- 10. Budget Prévisionnel 2013**
- 11. Vote des Coûts 2014**
- 12. Questions diverses**
- 13. Elections du Comité Directeur Fédéral et du Président**

#### **1.4.3. Proposition de modification des statuts**

La proposition de modification des statuts fédéraux, pouvant entrer en vigueur au 3 février 2013, en lien avec la création de structures privées à vocation d'organisation d'évènements et avec l'acquisition de nouveaux locaux, a été soumise au Ministère.

Les propositions de modifications suivantes ont été validées par le Ministère chargé des Sports :

Point 1.1. : Modification du titre (surlignée en jaune)

1.1. But **et moyens**

Point 1.1.1. : Ajout d'un alinéa (surligné en jaune)

(...)

**Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.**

Point 1.1.3. : Modification du siège social (surligné en jaune)

Elle a son siège social à Saint-Denis (Seine Saint-Denis), **31 boulevard Marcel Sembat**. Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

La proposition de modification suivante surlignée en bleu n'a pas été validée par le Ministère chargé des Sports :

2.3.7. Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.

En effet, pour le Ministère l'ajout de cet alinéa ne semble pas opportun car soit cette situation est déjà permise, auquel cas l'ajout de cet alinéa est inutile, soit cette situation est illégale et elle ne peut être légalisée par cette modification des statuts.

Nous nous rapprocherons de notre conseil juridique pour retravailler ce point.

#### 1.4.4. Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Conformément à l'article L. 612-4 du code de commerce, toute association qui reçoit annuellement de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention d'un montant supérieur à 153 000 €, a l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

Cette nomination, pour un mandat de 6 ans, a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2012.

Le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 823-1 du code de commerce précise qu' « *un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès sont désignés dans les mêmes conditions.* »

Il sera proposé au prochain Bureau Directeur, puis au prochain Comité Directeur, puis à l'Assemblée Générale, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléants.

#### 1.4.5. Proposition de vente du Siège Fédéral actuel

La vente de nos locaux actuels étant subordonnée à l'accord préalable de l'Assemblée Générale, cette question est prévue à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 2 février prochain.

#### 1.5. Calendrier prévisionnel d'une partie des réunions fédérales 2013

DATE / 2013	BUREAU DIRECTEUR	COMITÉ DIRECTEUR	LIEU	Horaire	Autres réunions
Vendredi 11 janvier	★		Paris	Après-midi	
Samedi 12 janvier		★	Paris	Journée	
Samedi 2 février			Paris	Journée	AG électorale
Dimanche 3 février		★	Paris	Matin	Ouvert Ligues
Vendredi 1 <sup>er</sup> mars	★		Paris	Journée	
Vendredi 19 avril			A définir	Journée	Séminaire BD
Samedi 20 avril			A définir	Matin	Séminaire BD
Vendredi 31 mai	★		Belfort	Après-midi	
Samedi 22 juin		★	Paris	Journée	
Mercredi 16 octobre		★ 			RGF
Samedi 26 octobre		★	Paris	Journée	

## **1.6. Dépôt de plainte**

Suite aux insultes proférées en direction de la F.F.TRI. et de son Président, sur le forum du site Internet <http://www.onlinetri.com/>, les membres du Bureau et du Comité Directeur fédéral, réunis en octobre dernier, ont approuvé la proposition du Président Philippe LESCURE de déposer plainte, auprès du Procureur de la République, à l'encontre de l'internaute ayant proféré les insultes et du site ayant hébergé ce message.

Par courriel en date du 28 novembre dernier, l'internaute en question a adressé à la fédération ses regrets et ses excuses et a demandé le retrait de la plainte.

Le Président LESCURE est disposé à retirer la plainte en cours à l'encontre de cet internaute sous réserve que ce dernier sur <http://www.onlinetri.com/> un communiqué indiquant notamment :

- Qu'il regrette vivement d'avoir utilisé de tels propos publiquement ;
- Qu'il présente ses excuses et ses regrets au Président fédéral et à la F.F.TRI. suite aux propos injurieux et insultants qu'il a mis en ligne le jeudi 27 septembre 2012 à 11h54 ;
- Qu'il a adressé au Président LESCURE un long courrier électronique pour exprimer ses regrets et ses excuses pour les propos qu'il a tenus ;
- Qu'il invite les internautes à ne pas céder à la facilité de l'insulte ou de la diffamation sur les forums de débat ;
- Que le Président LESCURE a bien conscience que les débats publics et les forums sont des espaces d'échanges, de critiques, de propositions tout à fait nécessaires pour enrichir la vie fédérale, mais le Président LESCURE précise que ces débats doivent se tenir dans le respect des personnes et des institutions, la limite de l'insulte et/ou de la diffamation ne doit pas être franchie ;

## **2. COMMUNICATION / MARKETING**

### **2.1. Rencontre SPORT +**

Frank GASQUET fait part des éléments abordés lors de la rencontre récente avec Vincent BACHELOT, Directeur de la programmation des sports dans le groupe Canal. L'objectif de cet entretien était d'envisager les conditions de renouvellement du contrat liant la F.F.TRI. à SPORT +. Il est à noter que Vincent BACHELOT a fait part de sa satisfaction devant la qualité des films diffusés.

## **3. FINANCES**

### **3.1. Créances au 30 novembre 2012**

Le tableau des créances au 30 novembre 2012 est diffusé en réunion et n'appelle aucun commentaire.

### **3.2. Clôture comptes 2011 / 2012 - Résultat d'exploitation**

Présenté en réunion, le suivi budgétaire de clôture au 31/10/2012 laisse apparaître un résultat positif de 71 883 €, après application de l'intéressement et après impôts. Le total des Produits s'élève à 4 912 641 € et le total des Charges à 4 840 758 €. Philippe LESCURE se réjouit de ce résultat, qu'il octroie à l'action fédérale et à la rigueur collective.

A l'unanimité, les membres du Bureau Directeur proposent :

- l'affectation de 21000 € au projet associatif « aide aux clubs labellisés Ecole de Triathlon\*\*\* » (achat de matériel, formation...)
- l'affectation du solde, soit 50883 €, au report à nouveau.

Le Trésorier Général propose aux membres du BDF d'adopter un arrêté de principe des comptes. **L'arrêté de principe des comptes est adopté à l'unanimité.**

Ces résultats seront présentés au Comité Directeur Fédéral (CDF), instance fédérale compétente pour prononcer l'arrêté des comptes avant présentation à l'Assemblée Générale, instance fédérale compétente pour approuver les comptes.

Dans le cadre d'un projet que Frank BIGNET présentera prochainement, où il sera proposé de reconnaître les Clubs labellisés \*\*\* dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive (PES), ce dernier attire l'attention des élus sur l'intérêt d'une aide fédérale systématique orientée vers ces structures.

### 3.3. Projet de budget 2013 – V1

Denis JAEGER et Emmanuel CHABANNES présentent le projet de Budget Prévisionnel 2013 – V1. Il est décidé :

- d'ajouter une ligne pour permettre le fonctionnement des nouvelles commissions potentielles
- de supprimer, pour des raisons budgétaires et en accord avec l'organisateur du championnat de France de Triathlon Distance L (CALVI), la production TV de ce championnat

Ce Budget Prévisionnel sera envoyé au BDF pour remarques éventuelles, puis aux membres du Comité Directeur, afin qu'il soit présenté au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues du 12 janvier 2013.

### 3.4. Proposition des coûts 2014

Le projet concernant les Coûts 2014 est présenté, commenté et amendé en réunion. Denis JAEGER rappelle que la variation INSEE prise en compte, pour l'Assemblée Générale Fédérale de février 2013, est celle du 31/09/2011 au 31/09/2012. Elle est définie à partir d'une hausse constatée de 1,65%.

Les coûts réévalués automatiquement sont les suivants :

- Droits d'organisation,
- Droits d'affiliation « Clubs » et « Licences »,
- Tarifs de remboursements.

Tous les coûts sont approuvés par les membres du Bureau Directeur à l'unanimité et seules les thématiques pour lesquelles des modifications sont proposées, autres que les réévaluations automatiques, sont présentées ci-dessous. Les propositions de modifications apparaissent surlignées en jaune :

#### • Droits d'organisation/ de licence manifestation / pratique compétition

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT EVOLUTIFS	Droit de licence manifestation 2013	Droit de licence manifestation 2014
<b>Distances XS et S</b>	≤ 30 €	153 €	156 €
	> 30 € ≤ 50 €	511 €	519 €
	> 50 € ≤ 60 €	1 022 €	1 039 €
	> 60 €	1 533 €	1 558 €
<b>Distance M</b>	≤ 40 €	153 €	156 €
	> 40 € ≤ 60 €	511 €	519 €
	> 60 € ≤ 80 €	1 226 €	1 246 €
	> 80 €	2 044 €	2 077 €
<b>Triathlon Distance L</b> (1,9-90-21 et 3-80-20) <b>Duathlon Distance L</b> <del>10/60/10</del> 20/80/10 <b>Duathlon Distance XL</b> <del>20/120/20</del> <b>Bike &amp; Run et Aquathlon</b> <b>Distances L et supérieure</b>	≤ 80 €	153 €	156 €
	> 80 € ≤ 120 €	1 022 €	1 039 €
	> 120 € ≤ 180 €	2 044 €	2 077 €
	> 180 € ≤ 300 €	3 065 €	3 116 €
	> 300 €	5 109 €	5 193 €
<b>Triathlon Distance XL</b> 4-120-30 <b>Triathlon Distance XXL</b> 3,8-180-42 <del>Duathlon 20/120/20</del>	≤ 150 €	153 €	156 €
	> 150 € ≤ 200 €	1 022 €	1 039 €
	> 200 € ≤ 300 €	2 555 €	2 597 €
	> 300 € ≤ 500 €	5 109 €	5 193 €
	> 500 €	10 218 €	10 387 €

La distance duathlon 10/60/10 n'existant pas à l'ITU, il est proposé de supprimer cette distance et de classer la distance duathlon 20/120/20 en « distance XL » et non en « distance XXL »

Les précisions suivantes sont apportées concernant la détermination du tarif d'inscription pris en compte dans le cadre d'une épreuve par équipe :

- Pour les épreuves de **triathlon et duathlon** par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par trois pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

- Pour les épreuves de Bike&Run et d'aquathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par deux pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les raids par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

La précision suivante a été apportée concernant les droits d'organisations dus au titre des épreuves internationales organisées en France :

- Attention : ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI. et ne comprennent pas le coût du label international qui sera à régler à la fédération internationale concernée (ITU ou ETU).

- **Affiliation club et licence annuelle**

La date d'application de la pénalité pour « ré affiliation club » tardive ou « renouvellement licence » tardif a été modifiée

- 31 octobre (au lieu de 30 septembre) pour l'application de la pénalité pour « ré affiliation club » tardive
- 30 novembre (au lieu de 31 octobre) pour l'application de la pénalité pour « renouvellement licence » tardif

Les appellations des licences ont été mises à jour :

- Licence club **compétition**
- Licence club **loisir**

- **Mutation / Droits de mutation**

Une précision est apportée concernant les compétitions retenues au titre d'une Equipe Nationale :

- Les compétitions retenues au titre d'une Equipe Nationale sont les Championnats Continentaux, les Championnats du Monde, **la Grande Finale WTS uniquement pour les élites** et les Jeux Olympiques uniquement

- **Mutation / Droits de formation**

Une précision est apportée au sujet de la « mutation sportive » en cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié :

- En cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié auprès de la Commission Nationale Sportive, celle-ci peut dispenser le club d'accueil du paiement des droits de formation **après avis consultatif du club quitté.**

Ce projet sera présenté au Comité Directeur du 12 janvier 2013, puis à l'approbation de l'Assemblée Générale Fédérale du 2 février 2013.

#### **4. VIE SPORTIVE / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE, HAUT NIVEAU, DÉVELOPPEMENT**

##### **4.1. Triathlon de Paris**

Le dossier est toujours à l'étude, avec le soutien de la Mairie de Paris. Des démarches sont en cours auprès de l'Agence Régionale de Santé, et il est proposé de reporter l'ouverture des inscriptions, prévue initialement le 7 janvier 2013. L'ouverture des inscriptions est reportée au 4 février 2013.

##### **4.2. Triathlon de Nice**

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Le dossier suit son cours.

##### **4.3. Bilan du séminaire des Président(e)s de Ligues Bordeaux**

Le Séminaire des Président(e)s de Ligues s'est bien déroulé, et Philippe LESCURE remercie la Ligue d'Aquitaine pour son organisation. Concernant les débats ayant animé ces deux jours de travaux, il est peut-être à envisager une nouvelle disposition, avec la mise en place de tables rondes, permettant de progresser, en parallèle, sur plusieurs thématiques. Il conviendra de demander aux Président(e)s de Ligues sur quels thèmes il serait intéressant de débattre.

#### 4.4. Bilan Colloque CTL

Philippe LESCURE et Dominique FRIZZA se sont rendus au Colloque des CTL et font savoir qu'il s'agit d'un colloque intéressant, dynamique et que les CTL sont très investis dans leurs missions. Dominique FRIZZA fait également savoir que les CTL souhaiteraient tous avoir la même fiche de poste, afin d'œuvrer tous dans le même sens.

Frank BIGNET souhaite, comme Dominique FRIZZA, que ce colloque se déroule sur un temps plus long, et que des échanges puissent avoir lieu entre les Ligues, sur des thématiques choisies, en lien avec le projet fédéral. Afin de pouvoir prévoir un temps de colloque plus long, il pourrait être proposé que ce colloque s'organise sur le même modèle que le séminaire des Présidents de ligue à savoir :

- Une prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de location de salle par la F.F.TRI.
- Une prise en charge des frais de déplacement par les ligues respectives

Les orientations en terme d'emploi et de formation ont été abordées, et notamment l'axe professionnalisation. David MANGEL a aussi procédé à la présentation de l'École Française de Triathlon, et Dominique FRIZZA a rappelé toute l'importance à faire une présentation dans les Ligues, et à envisager une sensibilisation dès le BF5.

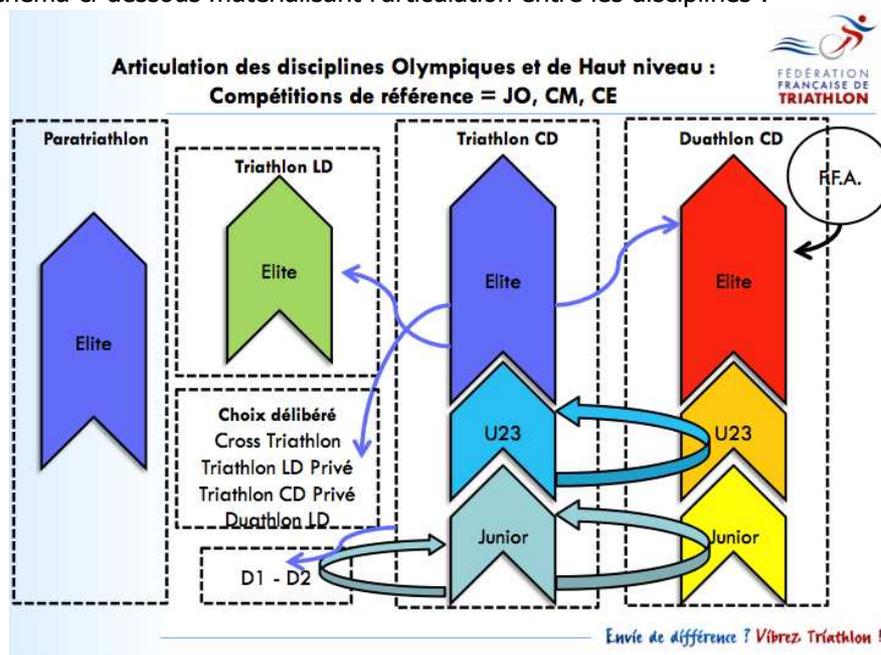
#### 4.5. UCPA

Suite aux différentes rencontres de travail, des pistes se dessinent, en terme de collaboration F.F.TRI. / UCPA, et notamment :

- Accueil de groupes issus du Triathlon, dans certains centres UCPA, à des tarifs préférentiels.
- Création d'espaces triathlon
- Appropriation des Rando-Triathlon par l'UCPA
- Possibilité de programmer des stages sportifs de découverte des activités et des disciplines enchaînées.
- Collaboration autour du Triathlon aquatique, pour des personnes présentant des problématiques de santé.

#### 4.6. Modalités Equipe de France 2013

Afin de présenter en réunion les modalités Equipe de France 2013, Frank BIGNET propose une approche en se basant sur le schéma ci-dessous matérialisant l'articulation entre les disciplines :



Frank BIGNET rappelle les 3 modalités d'accompagnement fédéral et les disciplines concernées :

- **Equipe de France** : Prise en charge financière totale / Encadrement fédéral

Sont concernés : Triathlon CD / Championnat du Monde Triathlon LD / Championnat du Monde Duathlon CD Elite.

- **Sélection Nationale** : Prise en charge financière totale ou partielle / Encadrement fédéral

Sont concernés : Compétitions Equipe de France de Triathlon Junior et U23 (hors Championnat d'Europe et Championnat du Monde)

- **Hors programme Equipe de France** : Pas de prise en charge financière / Pas d'encadrement fédéral

Sont concernés : Duathlon L.D. / Cross Triathlon / Aquathlon / Duathlon et Triathlon des neiges / Championnat d'Europe Triathlon L.D./ Duathlon C.D. U23 et Junior

L'ambition étant bien évidemment d'obtenir des médailles, chez les femmes comme chez les hommes, le DTN revient sur l'évolution des modalités de sélection depuis 2009, qui doivent traduire ce projet fédéral, et propose pour l'olympiade à venir, de retenir les critères :

- d'accès à la sélection.
- d'éligibilité : le DTN après consultation du comité de sélection de rendre l'athlète sélectionné OU sélectionné pour permettre à un athlète EDF de décrocher une médaille, OU Non sélectionné.

Comme sur les olympiades précédentes, le quota de chaque épreuve peut être attribué par le DTN, toujours dans l'objectif de servir l'intérêt de l'équipe de France.

#### **Frank BIGNET propose ainsi l'évolution suivante concernant les modalités de sélection**

- Triathlon CD:
  - Critères pour les étapes W.T.S.
  - Modalités Coupe d'Europe Junior de Vierzon
- Duathlon CD:
  - Jeux Mondiaux
  - Junior et U23 → Duathlon outil du Triathlon
  - 2013 CM Ottawa (€) → Stages et compétitions Junior
- Triathlon LD:
  - Problématique de date CM Vs CF : le CF n'est pas un critère de sélection (respect intégrité + modalités d'inscription)
  - Format des CE + contrainte de budget → Hors programme EDF

L'ensemble de modalités sont publié sur le site fédéral : <http://www.fftri.com/modalites-de-selection-en-equipe-de-france>

#### **4.7. Paratriathlon – Jeux de Rio 2016**

La Fédération Française Handisport va obtenir la délégation du Ministère pour le paratriathlon.

Lors d'une réunion avec le Ministère, le 11 décembre dernier, le Directeur des sports a demandé que les fédérations rentrant aux Jeux paralympiques de Rio, en 2016, se rapprochent de la Fédération Française Handisport et travaillent ensemble sur des projets partagés.

Des conventions devront être signées entre les fédérations et la Fédération Française Handisport. Frank BIGNET va participer à deux réunions, les 7 et 30 janvier 2013, afin de travailler sur la proposition d'une convention F.F.H. et F.F.TRI. permettant d'encadrer le paratriathlon dans le cadre de la préparation des Jeux paralympiques de Rio en 2016.

Le DTN précise que de nombreux points devront être abordés lors de cette contractualisation, et notamment l'appartenance à la liste de Haut-Niveau, les aides personnalisées, etc.

Les membres du Bureau Directeur, et notamment Jean-Michel BUNIET qui a accompagné le DTN sur la réunion du 11 décembre font part de leurs inquiétudes quant à l'organisation de ces Jeux, et la répartition des missions et des budgets dédiés, entre la F.F.TRI. et la F.F.H. pour l'accompagnement des Triathlètes Handisports aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016. Aussi, Philippe LESCURE propose d'adresser un courrier au Directeur des Sports, afin de demander un éclaircissement sur ce point.

#### **4.8. Accord cadre pays francophones**

Ce point sera traité lors de la prochaine réunion de Bureau Directeur

#### 4.9. Ecole Française de Triathlon

Frank BIGNET présente un point d'étape concernant l'EFT :

- Le catalogue des actions et des conduites motrices est finalisé
- Les fiches pédagogiques sont formalisées (121) dont 101 testées par les Ligues et les Clubs, et Frank BIGNET remercie ces structures fédérales qui ont bien voulu accompagner ces essais.
- Le livret de compétences est presque terminé, et les tests concernant les niveaux de certification sont en cours.

Frank BIGNET présente un aperçu du contenu final de la Mallette Pédagogique, dans la diapositive ci-dessous :



Frank BIGNET fait savoir qu'il faudra déterminer les modalités et forme de diffusion de cette mallette. S'agira-t-il d'un format papier, d'un format numérique sur support physique, d'une mise en téléchargement ?

Philippe LESCURE souhaite que les orientations fédérales en terme de Développement Durable soient prises en compte dans la finalisation de cet outil, notamment dans les modes de production et de diffusion, et que des propositions précises et chiffrées soient faites lors d'une prochaine réunion de Bureau Directeur.

#### 4.10. Point sur le groupe de travail « entente des clubs »

Dominique FRIZZA propose que le groupe de travail continue sa réflexion, suite aux échanges du Séminaire des Président(e)s de Ligues de Bordeaux, en tenant compte de la demande visant à permettre aux Comités Départementaux de présenter une équipe sur les championnats de France des Clubs de D3 et de D2 (sous réserve de qualification) sans pouvoir accéder au championnat de France des Clubs de D1.

#### 4.11. Modalités d'organisation d'épreuves internationales sur le territoire français

Dominique FRIZZA attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur les difficultés liées à l'organisation d'épreuves internationales sur le territoire français, et notamment le fait que les cahiers des charges se chevauchent, à savoir celui de la CNGE et celui de la structure internationale (ITU, ETU, etc.). Les membres du Bureau Directeur souhaitent que soit étudiée la possibilité de signer une convention : F.F.TRI. et Organisateur à label international (les cahiers des charges « grandes épreuves internationales F.F.TRI. » actuels pouvant servir de base), laquelle ne devra pas être en contradiction avec le cahier des charges des fédérations continentales ou internationales.

#### **4.12. Composition des divisions aux Championnats de France des Clubs 2013**

La CNS se réunira le vendredi 21 décembre prochain pour valider la composition des Championnats de France des Clubs 2013 (Division 1 et 2).

#### **4.13. Projet de convention F.F.TRI. / GIP CAFEMAS**

Michelle MONSERAT présente un projet de Convention de « **Mise à disposition du fichier des associations organisatrices des activités aquatiques** » qui pourrait être signé entre :

- Le Groupement d'Intérêt Public « Centre d'analyse des formations, des emplois et des métiers de l'animation et du sport », 9, avenue Pierre de Coubertin 75014 Paris, représenté par Monsieur Jean-Louis GOUJU, Directeur et désigné par le terme « le CAFEMAS » d'une part,
- Et la F.F.TRI. représentée par son Président, Philippe LESCURE.

Cette convention a pour objectif d'organiser la mise à disposition du fichier d'adresse des associations organisant des activités aquatiques. En effet, à la demande de ses membres et plus particulièrement du MSJEPVA (Ministère du Sport, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative), le CAFEMAS mène une étude visant l'identification des besoins de surveillance et d'encadrement des activités aquatiques en France (métropole et DOM).

Dans ce cadre, une part importante des besoins d'encadrement de ces activités se formalisant au sein des clubs et associations qui organisent des activités aquatiques, il a été décidé de procéder à une enquête auprès de l'ensemble de ces associations.

Il est bien précisé que le CAFEMAS (Centre d'Analyse des Formations des Emplois des Métiers de l'animation et du Sport) s'engage à assurer la protection des données et leur confidentialité.

Le Bureau Directeur est favorable à ce projet qui sera présenté, en détail, au Comité Directeur du 12 janvier 2013.

#### **4.14. Courrier des TRITONS MELDOIS : droit d'accès en D1**

Madame LEBIGRE, Présidente du Club des TRITONS MELDOIS, a adressé un courrier au Président LESCURE l'indulgence de la Fédération Française de Triathlon dans l'application des droits d'accès au championnat de France des clubs de Division 1 de Duathlon eu égard les difficultés rencontrées par son club suite à la disparition de Monsieur Sylvain LEMAIRE.

Les membres du BDF rappellent que le club des TRITONS MELDOIS ne répond ni aux critères de labellisation « Ecole de Triathlon \*\* », ni aux critères de labellisation « Ecole de Triathlon \* », ce qui n'est pas contesté par Madame LEBIGRE, et que dans ce cadre-là, le montant des droits d'accès au championnat de France des clubs de Division 1 de Duathlon s'élève à 10000 €.

Néanmoins, compte tenu des efforts entrepris par le club des TRITONS MELDOIS suite à la décision rendue par la commission de conciliation du CNOSF en date du 27 janvier 2011 et compte tenu des difficultés d'organisation auxquelles le club des TRITONS MELDOIS a dû faire face suite à la disparition de Monsieur Sylvain LEMAIRE, le Bureau Directeur Fédéral décide à la majorité, à titre exceptionnel, la mise en place de l'aménagement financier suivant :

- Le dépôt d'un chèque de 5000 € à l'ordre de la F.F.TRI. encaissable immédiatement
- Le dépôt d'un chèque de caution de 5000 € à l'ordre de la F.F.TRI. qui sera encaissé le 31 octobre 2013 uniquement si le club des TRITONS MELDOIS ne remplit pas à cette date les critères requis pour l'obtention du label « Ecole de Triathlon \*\* »

#### **4.15. Projet de convention F.F.TRI. / SURFRIDER FOUATION EUROPE**

Jean-Michel BUNIET présente un projet de convention de partenariat qui pourrait être acté entre SURFRIDER FOUNDATION EUROPE (SFE) et la F.F.TRI.

Surfrider Foundation Europe est une association à but non lucratif ayant « pour but la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit ».

Surfrider foundation Europe et la Fédération Française de Triathlon ont constaté qu'elles partageaient les mêmes valeurs et certains objectifs en particulier ceux relatifs à la préservation de l'eau. Elles ont également constaté que leurs territoires d'actions étaient similaires, voire complémentaires.

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à ce projet, qui sera présenté au Comité Directeur du 12 janvier prochain.

#### **4.16. Affaires internationales**

Denis JAEGER fait part des orientations arrêtées lors du dernier Executive Board de l'ETU, qui s'est tenu à Zurich, la semaine précédent ce Bureau Directeur. Il précise que le projet de développement a été finalisé, à partir d'un projet travaillé par Bernard SAINT-JEAN.

Le 26 janvier prochain, un Congrès électif de la Fédération Méditerranéenne de Triathlon est prévu, et il est programmé que le Triathlon intègre, en 2017 en Espagne, les Jeux Méditerranéens. La présence d'un représentant fédéral est souhaitée à cette occasion. Denis JAEGER ou Dominique FRIZZA assurerons cette mission.

Le calendrier des prochaines réunions internationales est communiqué pour information :

- 16 et 17 février : réunion des Présidents de fédérations organisée par l'ETU à Varsovie
- 14 juin : congrès électif de l'ETU en Turquie
- 13 septembre : congrès ITU à Londres

Concernant le Championnat d'Europe de Triathlon Longue Distance 2013, organisé à VICHY, Denis JAEGER rappelle que le port de la tenue tricolore n'est pas obligatoire bien que fortement souhaité, le port d'une tenue neutre ou d'une tenue « club » est toléré sous réserve que la mention FRA soit bien présente sur la tenue, conformément à la règle de marquage ITU.

#### **4.17. Contestation de l'utilisation des nouvelles appellations de distance**

Le cabinet conseil de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » a adressé un courrier demandant notamment de cesser l'utilisation des appellations Triathlon Distance S, Triathlon Distance M, Triathlon Distance L, et Triathlon Distance XL, au motif que cette association serait propriétaire des marques « TRIATHLON S TRIATHLON M TRIATHLON L » et « TRIATHLON XL » et que l'utilisation de nos nouvelles appellations de distance constituerait une infraction aux droits de propriété intellectuelle.

Le nom de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » n'apparaissant pas sur les fiches de dépôt des marques « TRIATHLON S TRIATHLON M TRIATHLON L » et « TRIATHLON XL », la fédération a demandé au cabinet conseil de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » de bien vouloir justifier des droits de cette association sur ces marques.

#### **4.18. Participation des Ligues Outremer aux réunions fédérales**

Françoise HUOT-JEANMAIRE, dans sa fonction de Présidente de la Commission Nationale d'Outremer attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur la difficulté à réunir les Président(e)s de Ligues Ultramarines sur le Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales ou sur le Comité Directeur ouvert aux Ligues. Elle souligne la complexité à faire fonctionner cette Commission qui réunit des personnes responsables de Ligues, et surtout de territoires ultramarins qui ont en commun d'être éloignés de la métropole et d'être complètement différents !

Sensibles à cette question, les membres du Bureau Directeur proposent de prendre en charge, pour les ligues d'outre-mer uniquement, soit le déplacement au Séminaire des Président(e)s de Ligue, soit le déplacement au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligue précédent l'Assemblée Générale Fédérale. En cas de participation aux deux réunions, un seul déplacement sera pris en charge.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de thématiques de réflexion au Séminaire des Président(e)s de Ligue telle que proposée au point 4.3 ci-dessus, il pourrait être envisagé de proposer une réflexion sur l'Outre Mer.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**